



**HAL**  
open science

## Entre exclusion et hospitalité : quand les migrations contemporaines nous donnent à repenser la ville

Laura Bescond

► **To cite this version:**

Laura Bescond. Entre exclusion et hospitalité : quand les migrations contemporaines nous donnent à repenser la ville. Architecture, aménagement de l'espace. 2019. dumas-02487436

**HAL Id: dumas-02487436**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02487436>**

Submitted on 7 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# **ENTRE EXCLUSION ET HOSPITALITÉ**



**QUAND LES MIGRATIONS  
CONTEMPORAINES  
NOUS DONNENT  
À REPENSER  
LA VILLE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



# **ENTRE EXCLUSION ET HOSPITALITÉ**



**QUAND LES MIGRATIONS  
CONTEMPORAINES  
NOUS DONNENT  
À REPENSER  
LA VILLE**

**RÉDIGÉ PAR LAURA BESCOND**

**SOUS LA DIRECTION DE  
MAËLLE TESSIER**

**SÉMINAIRE DE MÉMOIRE  
NOUVELLES PRATIQUES URBAINES - REGARDS CROISÉS**



**ENSA NANTES  
2018**



Je tiens tout d'abord à remercier Maëlle Tessier pour sa disponibilité, son écoute et sa compréhension, allant bien au-delà du travail de recherche et de rédaction du mémoire, qui m'ont permis de terminer ce travail d'écriture de façon apaisée. Je remercie également Marie P. Rolland et Rémy Jacquier pour leurs remarques constructives au long des séminaires.

Je souhaite aussi remercier ma famille pour leur soutien et l'amour qu'ils me portent depuis le début de mes études.

Enfin, je voudrai remercier mes amis pour la bienveillance de leurs conseils, ainsi que Benoît pour le soutien inconditionnel qu'il continue de m'apporter dans toutes les épreuves que me réserve la vie.

Remerciements	5
Table des matières	6

## INTRODUCTION

Avant-propos	11
Introduction   Face à l'urgence des migrations contemporaines	15

## PARTIE 1 | L'EUROPE ET LA CRISE MIGRATOIRE

<b>RETOUR HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LA CRISE « DES MIGRANTS »</b>	19
<b>A</b>   Naissance et reconnaissance du statut de réfugié à l'issue de la Seconde Guerre mondiale	22
<b>B</b>   L'explosion des migrations dans le monde depuis les années 70	28
<b>C</b>   Ébranlement des politiques de l'asile dans l'Europe forteresse	36
◇ Les procédures Dublin	
◇ Les partenariats avec les pays d'origine	
◇ Le pacte de Marrakech : une proposition d'accompagnement des politiques d'accueil dans le monde	
<b>D</b>   Expulsion et refoulement : interprétations et baffouements des droits fondamentaux des migrants	50

## PARTIE 2 | « L'ENCAMPÈMENT DU MONDE »

<b>UN PHÉNOMÈNE DE GRANDE AMPLÉUR QUI MOBILISE LA PLANÈTE</b>	59
<b>A</b>   Retour sur les chiffres de l'immigration	62
<b>B</b>   Les camps au cœur du dispositif d'externalisation de l'Union Européenne	
<b>C</b>   Des espaces d'extraterritorialité, d'exception, et d'exclusion	74
<b>D</b>   Une mobilisation croissante de l'aide humanitaire et associative en faveur des migrants	78
◇ Les organisations non gouvernementales (ONG)	
◇ Les associations, les collectifs	
◇ Les personnalités de la société civile, les citoyens anonymes	

## PARTIE 3 | LES JUNGLES DE CALAIS

<b>FOCUS SUR 30 ANS DE TENSIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION</b>	93
<b>1</b>   Calais : une étape dans les parcours migratoires	97
<b>2</b>   Les conséquences de la chute du mur de Berlin sur la présence des migrants dans le Calais (1986-1994)	100

<b>3</b>   Entre visibilité médiatique et indifférence gouvernementale (1997-1999)	103
<b>4</b>   De la fin du camp de Sangatte au renforcement des contrôles frontaliers et policiers (1999-2002)	105
<b>5</b>   L'année 2009 : quand la jungle pachtounne se démantèle	110
<b>6</b>   Mise en place progressive d'un réseau d'acteurs associatifs et politiques autour de la crise de l'accueil	115
<b>7</b>   L'éparpillement : la réponse du gouvernement face à l'ampleur du phénomène de Calais (2012-2013)	119
<b>8</b>   La montée de l'extrémisme et des protestations xénophobes	122
<b>9</b>   Urbanisme et architecture du « campement de la Lande » (2015-2016)	124

## **PARTIE 4 | VERS DES VILLES PLUS ACCUEILLANTES**

<b>LE RÔLE DE L'ARCHITECTE DANS LES PROBLÉMATIQUES MIGRATOIRES ACTUELLES</b>	137
<b>A</b>   L'architecte et l'urgence humanitaire	142
◊ La « bulle » : un centre de premier accueil à Paris	
◊ Grande-Synthe : le camp humanitaire de la Lipière	
<b>B</b>   Obstacles et réussites des propositions d'architecture d'accueil en France	160
◊ La Promesse de l'Aube : un centre d'hébergement d'urgence contesté	
◊ Ivry-sur-Seine : un centre d'hébergement d'urgence qui favorise l'émancipation	
<b>C</b>   La responsabilité de l'architecte dans la résolution de la crise de l'accueil : entre enseignement et pratique	172
◊ La part de l'enseignement dans l'évolution des pratiques	
◊ Entre recherche et actions : du concept à la réalité	
<b>D</b>   Les différents scénarios de la ville accueillante	184
◊ Des scénarios de la ville accueillante qui s'adaptent aux contextes urbains, économiques et sociaux	
◊ Un réseau d'acteurs ouvert aux problématiques contemporaines	
◊ Des lois qui suivent le pas	

## **CONCLUSION**

Conclusion	205
Définitions	207
Sigles et acronymes	210
Acteurs et institutions entourant la cause des migrants en France et dans le monde	214
Médiagraphie	216
Liste des visuels	222
Annexes	227
	232



# INTRODUCTION



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT  
DROIT D'AUTEUR



Avant toute chose, il est important pour moi d'expliquer ce qui m'a amené au choix de ce sujet et d'énoncer le parti pris que j'ai choisi dans la rédaction de ce mémoire.

C'est le 15 septembre 2015, en pleine « crise des migrants », que Sébastien Thiéry<sup>1</sup> se rend à l'école d'architecture de Nantes pour un événement célébrant « l'Alliance », un partenariat entre trois écoles nantaises : l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (ensa Nantes), l'école d'ingénieur Centrale et l'école de commerce Audencia. Son intervention lors de la cérémonie s'intitule « *Les migrations contemporaines et leur gestion dans l'espace urbain* ». Il fait valoir des préoccupations s'inscrivant dans l'ère du temps et met en évidence le rôle futur de l'architecte et plus généralement des étudiants face au surpeuplement, à l'exclusion urbaine et à la destruction de bidonvilles sans cesse reconstruits. Il s'exprime notamment sur la nécessité d'une nouvelle réponse à la crise de l'accueil et d'un nouvel urbanisme. Cette conférence a été le début d'une réflexion sur le rôle que pouvait tenir les architectes dans cette crise ainsi que de questionnements sur les problématiques actuelles qui entouraient l'afflux incessant de centaines de migrants jusqu'au cœur de nos villes.

Quand est venu le temps du mémoire, c'est presque immédiatement que je me suis tournée vers ce sujet. J'ai premièrement

1 Sébastien THIÉRY est politologue et enseignant à l'école d'architecture de Paris Malaquais et coordinateur des actions de l'association PEROU. Il se consacre essentiellement à l'amélioration des conditions d'accueil des Roms et des migrants afin de défendre les lieux dans lesquels ils s'installent et construisent leur habitat et autres bâtiments collectifs.

voulu l'aborder par une vision très architecturale : celle de l'habitat d'urgence. Je voulais évoquer les différents types de logements d'urgence qui existaient de part le monde, ceux construits de manière informelle dans les camps, les bidonvilles, mais aussi ceux conçus par des architectes comme Shigeru Ban. En effet, son engagement pour venir en aide aux survivants du tremblement de terre de Kobe en 1995 permis de répondre à l'urgence en proposant des abri temporaires peu coûteux, recyclables, résistants aux intempéries et facilement montables et démontables.

Je perdais cependant de vue ce qui m'avait initialement amené à vouloir parler des migrations contemporaines. Par ailleurs, je ne m'inscrivais que dans une temporalité d'urgence, et non pas de mise en place de politiques d'hospitalité pérennes qui me semble être l'enjeu aujourd'hui. C'est donc une autre approche que j'ai voulu utiliser : celle du terrain. Je me suis rendue dans un squat près de la butte Sainte Anne à Nantes afin d'assister à une réunion qui se tenait entre le Collectif de Soutien aux Migrants de Nantes et quelques migrants vivant à ce moment là dans le squat. Mon but était de comprendre dans un premier temps, dans un contexte local, quels liens entretenait le collectif avec les migrants et quel rôle il pouvait jouer quotidiennement dans le suivi de chacun concernant leurs demandes d'asile, leurs démarches pour trouver un emploi ou un logement, etc. L'autre point qui m'intéressait était le squat en lui même. C'était la première fois que j'y rendais et c'était pour moi l'occasion d'entrer directement dans l'univers de l'hébergement d'urgence. J'ai aussi commencé à vouloir interviewer différents acteurs afin de croiser les informations et les points de vue. Je pensais que cela enrichirait ma vision du sujet et permettrait de comprendre les enjeux réels de l'accueil, à une échelle locale ou bien régionale du moins.

Ainsi, et malgré cette très bonne expérience, c'est à travers mes premières lectures que je finis par choisir de manière assez intuitive le chemin dans lequel je me sentais le plus à l'aise afin de commencer à compiler un certain nombre d'informations historiques, juridiques, sociales, urbaines, etc. Au fil de mes recherches, ce sont donc différents auteurs ayant écrit de nombreux textes, livres, articles sur ladite « crise des migrants » qui m'ont servi de base à la construction de ce mémoire,

et non pas forcément le travail de terrain que j'avais commencé à entreprendre ou les entretiens qui n'avaient encore pas trouvé de véritable sens dans l'élaboration du mémoire.

Comprendre les faits de manière transdisciplinaire est devenu pour moi le but que je voulais atteindre. Ce phénomène est complexe et ancien. Il était donc primordial, dans ma vision du sujet, de l'étudier sous divers angles en me basant sur des écrits d'auteurs aux parcours différents mais ayant tous analysé le phénomène de migration avec une vision plus ou moins objective ou sensible, avec plus ou moins de recul ou d'implication émotionnelle, avec plus ou moins de philosophie ou de réalisme.

Ainsi, ce mémoire est un travail basé sur les écrits de penseurs, concepteurs et rêveurs de la ville d'hier et d'aujourd'hui. L'objectif est de comprendre les politiques migratoires d'accueil, notamment en Europe et en France, afin d'améliorer l'intégration des migrants dans les villes de demain. Je suis très heureuse d'avoir pu construire ce mémoire sur un thème tel que celui-là. Malgré sa complexité, cela reste un sujet de société qui pose aujourd'hui plus de problèmes que de solutions et il me semblait intéressant de pouvoir mettre en avant plusieurs théories, projets ou acteurs qui prouvent qu'un élan de solidarité et d'hospitalité est possible dans la mise en place de nouvelles politiques urbaines afin d'intégrer de façon toujours plus humaine les exilés de ce monde.

Afin de faciliter la lecture, vous trouverez à la fin de cet ouvrage des définitions, la liste des sigles et acronymes utilisés dans ce mémoire ainsi qu'un récapitulatif des acteurs et institutions entourant la gestion des migrants en France et dans le monde.



## **FACE À L'URGENCE DES MIGRATIONS CONTEMPORAINES**

Aujourd'hui exposé sur la scène internationale notamment à travers le drame des réfugiés syriens, le monde expérimente une nouvelle crise sociale et urbaine. L'Europe s'enferme progressivement et il est de plus en plus difficile de dissocier l'immigration de sa vision sécuritaire et alarmiste. Les renvois forcés des migrants demandeurs d'asile s'intensifient. On voit se développer une politique française et européenne qui s'extrémise. On tente même d'institutionnaliser ce phénomène, notamment par la création en 2007 d'un ministère, celui de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire ou bien aujourd'hui sous la Direction générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur. Mais comment l'État peut-il adapter sa politique migratoire tout en respectant le droit fondamental des humains à se déplacer ?

Par ailleurs, on tend à étudier plus précisément le parcours de ces déracinés qui vivent dans des habitats ou des camps d'urgence, mais aussi à améliorer la spatialité et l'organisation de ces lieux. Comment parvenir à créer, organiser et gérer cet afflux de migrants, de réfugiés, de clandestins, de demandeurs d'asile ou bien même de déboutés ?

Car la multiplication des campements fait appel aussi bien aux marges de la ville qu'à son centre, aussi bien à l'autoconstruction et au système D qu'à la gestion et à la planification, aussi bien au temporaire et au mobile qu'au durable et au modulaire, et souvent aussi bien au traditionnel qu'à l'hyper-moderne.

Cependant, l'architecte garde une place presque anecdotique dans ce combat de l'urgence, où son implication reste récente. Alors, où se place-t-il et quel est son véritable rôle? A quel moment peut-il intervenir et dans quelles proportions ? Ces préoccupations sont partagés par des hommes et des femmes sur lesquels je m'appuierai afin de construire ce mémoire : des anthropologues comme Michel Agier, des architectes comme Cyrille Hanappe, des politologues comme Sébastien Thiéry ainsi que des photographes comme Sara Prestianni. Ils mettent en exergue l'énorme enjeux urbain, social et sociétal du phénomène migratoire que ce soit en France, en Europe ou dans le monde.

Alors qu'il est aujourd'hui difficile de distinguer politique sécuritaire d'exclusion ou de rejet et politique d'accueil et d'hospitalité, de nombreux acteurs s'intéressent à ce débat plus que nécessaire dans la construction des sociétés de demain. Ainsi, y a-t-il eu ces dernières années une progression dans le schéma de la politique d'accueil afin de remédier durablement à cette crise qui tend à prendre des proportions bien plus importantes depuis quelques années ? Assiste-t-on à une nouvelle crise du logement, qu'elle soit quantitative et/ou qualitative ? Sommes nous aujourd'hui capables d'accueillir, et dans quelles conditions ?

De tout temps, les camps, les bidonvilles, ou bien les zones de hors-lieux ont existé. Aujourd'hui aux portes de nos villes, ils sont caractérisés comme une nouvelle forme urbaine reflétant à la fois l'exil et l'exclusion, catalysant marqueurs d'hospitalité et d'entraide.

Par conséquent, ce mémoire se veut transdisciplinaire afin de rassembler quelques pensées et écrits sur le phénomène migratoire incroyable que nous traversons depuis les années 1990. En touchant aux champs de l'histoire, la géopolitique, la géographie, l'anthropologie, la sociologie et bien évidemment l'architecture, je tenterai dans un premier temps d'effectuer un état des lieux sur les origines de la « crise des migrants ». L'utilisation du cas d'étude de la Jungle de Calais, plus grand bidonville d'Europe, sera aussi un moyen d'analyser les différents acteurs qui entourent la gestion et l'organisation des camps d'accueil

en France ainsi que les différents élans de solidarités locaux ou bien internationaux qui ont été mis en place.

Enfin, ce mémoire sera l'occasion de requestionner nos façons de faire la ville afin de tenter de mettre un terme à la « crise de l'accueil ». Plus qu'une installation de tentes, l'amélioration de ces nouvelles villes-monde ou l'intégration urbaine des réfugiés dans nos villes sont des enjeux majeurs qui relèvent de l'ensemble des penseurs de la ville, notamment des architectes et des urbanistes. C'est particulièrement à travers les travaux de Michel Agier, Cyrille Hanappe et Sébastien Thiéry que je mettrai en lumière les différentes leçons qui peuvent être tirées de l'expérience des camps et qui tendent vers des propositions et des politiques plus durables pour penser la ville autrement, la ville accueillante.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



1

**L'EUROPE  
ET LA CRISE  
MIGRATOIRE**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SCUMIS NUMERO D'AUTEUR

*« C'est lorsqu'il perd sa «liberté d'aller et venir», qu'il est contraint à l'immobilité autant que forcé au départ, que le migrant ouvre une autre histoire pour le campement. Maintenu là, dans l'inachèvement d'un parcours de mobilité, le migrant n'est ni immigré ni émigré mais suspendu en migration. Le camp est tout à l'image de cette interruption. »*

Michel Agier, « Habiter le campement », éd. Actes Sud - Cité de l'architecture et du patrimoine, 2016, p.25

## **RETOUR HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LA CRISE « DES MIGRANTS »**

Le monde est frappé par un phénomène impossible à prévoir, difficile à quantifier et compliqué à gérer. C'est ce nombre important de variables qui en fait le phénomène le plus médiatisé depuis plusieurs années et qui lui fait porter le nom de « crise migratoire ». Venant majoritairement de la corne de l'Afrique, du Moyen-Orient et du Maghreb, les migrants se heurtent au renfermement progressif de l'Europe et ce malgré les nombreux textes prévoyant la protection des personnes exilées.

**A | NAISSANCE ET RECONNAISSANCE  
DU STATUT DE RÉFUGIÉ À L'ISSUE DE  
LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Europe dénombrait plusieurs millions de personnes déplacées, apatrides ou réfugiées sur l'ensemble du Vieux Continent. Hommes, femmes et enfants, terrifiés, fuyant les exactions commises à leur égard dans leurs pays d'origine, prennent la route et affluent vers les pays voisins, avec pour seules possessions quelques ballots sur le dos. Dès 1946, le sort des réfugiés devient une priorité. On décida donc de créer l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) afin de gérer ces flux de population importants et accorder une protection physique et juridique aux « bons » réfugiés venant de l'Est du Rideau de Fer, c'est-à-dire ceux fuyant les régimes communistes sous influence soviétique instaurés après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, son inefficacité à intervenir auprès de ces millions de personnes déplacées fut vite reconnue : c'est un échec. Ainsi, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) - dont la préoccupation principale est d'œuvrer pour la paix dans le monde - décida en 1949 de lancer son propre programme international en créant le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR).

Suite aux traumatismes et aux persécutions de la Seconde guerre mondiale et de la Shoah, la Convention de Genève du 28 juillet 1951 est signée. Ce traité international voit le jour afin de définir certaines clauses accordant aux personnes qui en font la demande un statut de réfugié ainsi que des droits et des devoirs. C'est cette Convention

relative au statut des réfugiés qui constitue le principal cadre juridique définissant le droit d'asile, et c'est le HCR qui est alors chargé de veiller à son application, ainsi que celle de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948. On retrouve dans cette dernière deux articles importants mentionnant le droit des réfugiés<sup>1</sup> :

Article 13 :

- 1) *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.*
- 2) *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

Article 14 :

- 1) *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.*
- 2) *Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies.*

Cependant, la Convention de Genève fut d'abord pensée pour les faits survenus pendant la Seconde guerre mondiale et le début de la Guerre froide. En effet, certains gouvernements ne souhaitaient pas s'engager à assumer des responsabilités envers de futurs réfugiés sans en connaître l'origine ni le nombre. Le terme « *réfugié* » était donc limité aux réfugiés européens. Ce n'est que dans les années 60, marquées par une décolonisation massive, que le HCR entrevoit de modifier la Convention de Genève. Une conscience internationale se développe. En 1967, par l'adoption du Protocole de Bellagio ou protocole de New York-, la suppression des restrictions temporelles et géographiques de l'article 1(A)(2) de la Convention permet d'élargir le champ d'action du HCR en s'ouvrant enfin au reste du monde.

Les États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou à son protocole de 1967 sont très nombreux ce qui montre l'engagement et l'importance de ce combat contemporain de

1 Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 13 et 14.

défense des Droits de l'Homme :

- États parties à la Convention de 1951: 145
- États parties au Protocole de 1967: 146
- États parties à la Convention et au Protocole : 143
- États uniquement parties à la Convention de 1951: Madagascar et Saint-Kitts-et-Nevis.
- États uniquement parties au Protocole de 1967: Cap-Vert, États-Unis d'Amérique, Venezuela.

Cependant, on peut remarquer que la Convention relative au statut des réfugiés ne prend acte que de l'article 14 de la DUDH sur le droit d'asile, et ne se réfère pas à l'article 13 sur la liberté de circulation. Ici se dessinent les prémices d'une sélection et d'une répartition des réfugiés sur nos territoires que nous étudieront par la suite, notamment à travers les « procédures Dublin ».

L'année suivante, afin d'appliquer la Convention de Genève du 28 juillet 1951 en France, on créa l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). C'est un établissement public indépendant dont le siège traite toutes les demandes d'asile déposées en France métropolitaine afin de statuer, c'est-à-dire accepter ou refuser les demandes d'asile de milliers de migrants. Si la demande est acceptée, l'Ofpra établira des documents d'état civil et d'identité aux personnes reconnues comme réfugiées ou apatrides. Si la demande est rejetée, le débouté pourra faire recours devant la Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA) afin d'obtenir une autre chance d'accéder à sa demande.

La procédure de demande d'asile contient en général une lecture du récit du migrant et souvent l'audition du demandeur d'asile. Les officiers de protection sont des fonctionnaires qui déterminent si le migrant a des raisons valables de craindre un potentiel retour dans le pays qu'il a fui. Cette procédure est effectuée afin de filtrer les vrais témoignages des faux, Alors, s'agit-il d'un réfugié politique ou d'un réfugié économique ? Est-ce un persécuté ou un persécuteur ? Est-ce que le demandeur d'asile est ici par opportunité ou sa vie en dépendait-

elle ? Ment-il sur son origine et son parcours pour obtenir l'asile plus rapidement ? Le demandeur a-t-il déjà de la famille en Europe afin de faciliter le regroupement familial ? Toutes ses questions sont passées en revue afin de statuer sur le sort de chaque migrant.

Ainsi, face à de plus en plus de demandes d'asile, l'Ofpra a vu son budget augmenter significativement et ses effectifs gonfler depuis 2015 afin de répondre au plus près à la crise migratoire qui s'opère en France, mais aussi afin de réduire les délais d'attente des réponses administratives. En effet, Pascal Brice - directeur de l'Ofpra - entend réduire de 7/8 mois à 3/4 mois la durée moyenne des procédures<sup>2</sup>. Cependant, ce qu'on appelle la « crise migratoire » s'apparente dorénavant davantage à une « crise de l'accueil ». En effet, les structures temporaires de rétention ou bien les centres d'accueil et d'orientation (CAO) restent submergés en France et en Europe ce qui freine considérablement les procédures de demandes d'asile et engendre des périodes d'attente très longues, souvent dans des conditions précaires.

2 Article web Le Figaro : « Migrants : réduction du délai d'accès à la procédure d'asile » du 23 mai 2018.



VISUEL 1

## **B | L'EXPLOSION DES MIGRATIONS DANS LE MONDE DEPUIS LES ANNÉES 70**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Toutefois, la fin de la Seconde guerre mondiale et l'annonce de la paix n'annoncent en rien la disparition des conflits dans le monde. Jusque dans les années 80, guerres et persécutions continuent de se multiplier sur tous les continents. En Amérique latine, on fuit des dictatures meurtrières comme celle au Chili instaurée suite au coup d'État de Pinochet en 1973 contre le président Allende. En 1979, c'est l'Asie qui est touchée : une vague d'immigrés venus d'Indochine tente d'échapper au régime communiste et à la répression. Ces réfugiés d'Asie du Sud-Est-communément appelés Boat-people à cause de leurs embarcations de fortune- affluent vers l'Occident et inondent nos télévisions d'images semblables à celles que nous connaissons aujourd'hui en Méditerranée.

Les années 90 ne sont en rien différentes et apportent à leur tour leur flot de malheurs. Plusieurs crises se multiplient et continuent de jeter sur les routes des milliers de réfugiés comme celle du Kosovo ou bien celle du génocide rwandais. Ainsi, en 1995, on dénombrait 27 millions de demandeurs d'asile dans le monde. Le nombre d'immigrants clandestins ne cesse de gonfler notamment à cause de la banalisation des voyages intercontinentaux mais aussi à cause du trafic d'êtres humains.

Face à cet afflux continu de déracinés, les pays occidentaux commencent progressivement à fermer administrativement leurs frontières et le taux de rejet des demandes d'asile s'amplifie fatalement, dessinant les prémices de la crise migratoire sans précédent dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

L'OIM, l'organisme international onusien chargé des migrations a enregistré pas moins de 141 938 entrées de migrants dans l'UE au 31 décembre de l'année 2018, dont la très grande majorité par voie maritime. Grâce au Flow Monitoring Europe, il est assez facile de suivre l'évolution de l'immigration en Europe. Cette base de données enregistre les différents rapports effectués par les filiales de l'IOM dans différents pays européens afin de cartographier de façon assez précise l'évolution des migrations, les différents points d'entrée, de transit et de sortie de l'UE ainsi que les différentes routes empruntées par les migrants [voir annexe 1]. On y trouve aussi des rapports et des données sur la migration.

Nombre d'arrivées en Europe basé sur les données de l'IOM au 19 décembre 2018<sup>1</sup> :

	2016	2017	2018
Par voie maritime	363557	172362	116273
Par voie terrestre	26875	14406	25665
Total	390432	186768	141938

En 2015, on estimait à plus d'un million le nombre de personnes ayant rejoint l'Europe. Par la suite, l'OIM a enregistré des chiffres records mais en grosse diminution par rapport à 2015. En 2016, on compte 390 432 arrivées sur le sol européen. S'en suit une diminution de plus de 50 % pour l'année 2017, pour atteindre 138 810 arrivées en 2018. En conclusion, ce sont trois fois moins d'entrées en 2018 qu'en 2016, mais aussi 14 fois moins qu'en 2015.

1 Source : OIM, Flow Monitoring Europe, <https://migration.iom.int/>

Selon l'OIM, il y aurait 25,4 millions de réfugiés dans le monde en 2018, contre 21,3 millions en 2015. Évolution notoire qui me pousse à comprendre quels événements ont eu lieu ces dernières années et qui poussent encore aujourd'hui toutes ces personnes à prendre la route de l'Europe.

Parmi ces 25,4 millions, 5,4 d'entre eux sont Palestiniens et relèvent d'une branche spéciale du HCR s'occupant des réfugiés de Palestine dans le Proche Orient appelée UNRWA. Pour les quelques 20 millions qui restent, regroupant à la fois migrations internes et externes, le HCR estime que 68% d'entre eux viendrait de seulement cinq pays différents :

- 1) République arabe syrienne (6,3 millions)
- 2) Afghanistan (2,6 millions)
- 3) Soudan du Sud (2,4 millions)
- 4) Myanmar (1,2 millions)
- 5) Somalie (986 400)

La très grande majorité d'entre eux sont installés dans des pays en développement situés au Proche et au Moyen Orient. Ainsi, contrairement à notre vision euro-péo-centrée, tous les réfugiés ne viennent pas en Europe et beaucoup s'installent dans des pays voisins. D'après une étude du UNHCR du 18 juin 2018, 3,5 millions d'entre eux se dirigent vers la Turquie. 1,4 millions vers le Pakistan, 1,4 vers l'Ouganda, presque 1 million au Liban, et 980 000 en Iran pour ne citer qu'eux.

L'Europe, elle, est donc largement épargnée si l'on regarde ces chiffres. Seule l'Allemagne, figure de proue de l'hospitalité européenne, se place dans le top 6 mondial concernant l'accueil des réfugiés avec pas moins de 970 400 réfugiés admis. En ce qui concerne les demandes d'asile, elle reste également la seconde nation, derrière les États-Unis d'Amérique avec 573 600 demandes d'asile accordées en 2017 toujours selon l'UNHCR.

**68,5 millions**

**40 millions**

**25,4 millions**

**3,1 millions**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

**de personnes déplacées à travers le monde**

**de déplacés internes**

**de réfugiés**

**de demandeurs d'asile**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Par ailleurs, on remarque que plusieurs nationalités sont très représentées dans les camps. Mais pour quelles raisons ? Les migrants arrivent sur le continent européen par quatre portes majeures, qu'elles soient maritimes ou terrestres : l'Italie, la Grèce, l'Espagne et la Bulgarie. Cependant, les camps n'accueillent pas forcément des personnes de toutes les nationalités car les routes migratoires diffèrent suivant les pays de départ ou les pays de destination. En septembre 2018, l'IOM faisait donc part des nationalités les plus représentées dans les centres d'hébergement d'urgence :

- en **l'Italie** : Tunisie, Érythrée, Soudan, Pakistan, Irak
- en **Grèce** : Syrie, Afghanistan, Cameroun, Congo
- en **Espagne** : Afrique subsaharienne, Maroc, Guinée, Mali, Côte d'Ivoire
- en **Bulgarie** : Irak, Syrie, Afghanistan, Pakistan.

Les réfugiés syriens représenteraient plus d'un quart d'entre eux en 2016 selon le HCR. Le pays est plongé depuis le printemps arabe de 2011 dans une double guerre. D'un côté, le combat se mène contre l'État Islamique (EI) qui contrôle des territoires dans toute la Syrie. La ville de Raqqa, considérée comme la « capitale » de l'EI, n'a été libérée que l'année dernière et l'on estime qu'elle a été détruite à 80%<sup>2</sup>. De l'autre, un conflit oppose les rebelles aux forces de Bachar el-Assad. En outre, sous la pression des raids aériens et des violences terroristes, ce sont plus de cinq millions de syriens qui ont choisi l'exil et l'on dénombre environ six millions de déplacés à l'intérieur même du pays<sup>3</sup>. C'est ce qu'on appelle aussi l'immigration intérieure.

Nous l'avons vu, la double guerre menée en Syrie explique l'afflux intense de ses ressortissants sur les routes qui mènent à l'Europe. D'autres conflits plus anciens comme par exemple en Somalie, en Irak ou en Afghanistan, continuent à faire, eux aussi, des milliers voire des dizaines de milliers de déplacés chaque année. En l'Afghanistan, c'est aussi une double guerre qui s'opère et qui pourrait faire de lui le conflit

<sup>2</sup> Article web France 24 « Un an après sa libération, Raqqa est toujours en ruine » du 17 octobre 2018 par Marc DAOU

<sup>3</sup> Article web Libération « Les quatre moments clés du conflit syrien » du 23 février 2018 par Hala KODMANI , Frédéric AUTRAN et Emile BOUTELIER

le plus meurtrier de 2018. D'un côté contre l'EI présent dans le pays depuis 2015 et de l'autre contre les talibans, l'Afghanistan s'enlise dans un conflit qui paralyse le pays depuis des dizaines d'années. En ce qui concerne l'Irak, c'est un conflit entamé en 2003 qui plonge le pays dans une guerre contre des armes nucléaires fantômes. Aujourd'hui c'est aussi contre l'EI que se bat le pays. Ce groupe terroriste pousse fréquemment les populations civiles à se déplacer vers des zones d'hostilités, tuant ceux qui fuient les combats. Par ailleurs, les enfants sont recrutés comme enfants soldats, et de nombreuses habitations et villes sont régulièrement détruites sur leur passage. Quant au Pakistan, il s'enlise dans une guerre avec l'Inde depuis l'annonce de son indépendance en 1947 afin de récupérer la région du Cachemire<sup>4</sup>, véritable enjeu politique et économique de part sa position géographique. En effet, se situant à très haute altitude dans l'Himalaya, cette zone permet de contrôler l'eau du fleuve Indus qui vient irriguer toutes les cultures et ainsi nourrir la majeure partie de la population pakistanaise. Les populations locales sont donc victimes de ce conflit qui s'éternise.

Ainsi, des atteintes flagrantes aux droits humains et des violations graves du droit international humanitaire, dont certaines étaient constitutives de crimes de guerre, font rage partout sur le globe. Ces conflits, plus ou moins jeunes dans le temps, se multiplient et forcent de plus en plus de personnes à se déplacer, à l'intérieur même de leur pays, ou bien, si la situation ne le permet pas, de tenter sa chance en Europe, terre d'espoir pour tant de réfugiés rêvant d'obtenir un refuge ou l'asile.

Aujourd'hui, la question n'est plus vraiment de savoir s'il y aura des migrations ou non dans les années à venir mais plutôt dans quelles proportions afin de les gérer et y faire face de la façon la plus humaine et la plus décente possible. Cependant, le chemin est semé d'embûches et l'accès à l'asile en Europe relève souvent du parcours du combattant.

4 Article web Rfi « Cachemire : histoire d'un territoire déchiré en 12 dates » du 21 septembre 2016 par Tirthankar CHANDA

# C | ÉBRANLEMENT DES POLITIQUES DE L'ASILE DANS L'EUROPE FORTERESSE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Pour Michel Agier, la crise migratoire européenne que nous connaissons aujourd'hui prend ses racines il y a un quart de siècle avec ce qu'on appela le « *processus de Schengen* »<sup>1</sup>. La majorité des mesures mises en place visent à tenir à l'écart les migrants considérés comme indésirables sur le territoire européen. Tout commence par la mise en place de l'espace Schengen en 1995, abolissant le contrôle aux frontières intérieures de l'Europe et renforçant ces mêmes contrôles aux frontières extérieures de l'espace. On définit alors les conditions d'entrée et de séjours de l'immigration légale tout en réduisant l'immigration irrégulière par une politique de retour des migrants clandestins. A l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle, deux dates seront décisives dans la volonté de concorder les politiques des membres de l'Union européenne (UE) :

*Octobre 1999, Tampere, Finlande.* Le Conseil européen se réunit, C'est le début d'un processus d'harmonisation des politiques entre les différents pays européens. Plusieurs termes apparaissent comme ceux d' « *action extérieure* » et d'« *externalisation* » ainsi que le principe de « *partenariat avec les pays d'origine* ». Ils permettent la sous-traitance de la gestion de la migration et de l'asile par les pays limitrophes de l'UE, mais aussi par les pays d'origine des migrants, notamment venant d'Afrique et du Moyen Orient.

1 Michel AGIER et al. «La Jungle de Calais », Paris, éd. Puf, 2018, p.10 à 16

*Octobre 2004, la Haye, Pays-Bas.* Le Conseil européen se réunit à nouveau afin de traiter des politiques européennes d'asile et d'immigration pour les cinq années suivantes. Une autre proposition importante est amenée dans les discussions par le gouvernement de Tony Blair qui vise à créer des centres de tri de demandeurs d'asile dans les pays limitrophes de l'UE. Les États européens cherchent donc progressivement à externaliser l'intendance de la crise migratoire.

En 2015, plus d'un million de réfugiés entrent sur le territoire européen. La détermination des réfugiés face aux intérêts de certains États permet d'ouvrir ce qu'on appellera le « couloir balkanique ». C'est un passage sûr et rapide pour les réfugiés reliant la Grèce à l'Autriche ou l'Allemagne (circuits passant par la Grèce-Macédoine-Serbie-Hongrie-Autriche ou par la Grèce-Macédoine-Serbie-Croatie-Slovénie-Autriche-Allemagne). Pourtant, le couloir ferme progressivement dès le mois de novembre de la même année, La raison ? Un tri arbitraire des migrants en fonction de leur origine s'effectue à Idomeni, à la frontière entre la Macédoine et la Grèce, afin de ne laisser passer que les Syriens et les Irakiens. Ainsi, dès le début 2016, la frontière devient hermétique, le « couloir balkanique » ferme.

Cependant, les réfugiés continuent d'arriver en Grèce en utilisant principalement la mer Égée, axe migratoire très meurtrier depuis plusieurs années. Affrété depuis 2016, seul l'Aquarius, figure d'ultime secours, tente de scruter inlassablement la Méditerranée afin de sauver le plus possible de migrants de la noyade. Ce navire géré par l'Organisation non Gouvernementale SOS Méditerranée ne trouve pourtant pas toujours de port où accoster et doit souvent lancer des appels dans les médias afin de pouvoir débarquer les centaines d'exilés qu'il transporte. Face à des administrations déjà débordées, les appels de l'Aquarius résonnent comme la preuve incontestable de l'ingestion de la crise par les gouvernements italien, grec, français et espagnol.



VISUEL 2 - Migrants se tenant sur le quai après avoir débarqué du navire norvégien Siem Pilot dans le port sicilien de Palerme, dans le sud de l'Italie, le 13 avril 2016.

Nombre de morts et disparus en Europe basé sur les données de l'IOM au 31 décembre 2018<sup>2</sup> :

	2016	2017	2018
Morts ou disparus	5143	3139	2242

Selon leurs propres statistiques<sup>3</sup>, lors de 102 opérations de sauvetage en mer, 15 078 personnes de quarante nationalités différentes ont été secourues rien que sur l'année 2017 dont 23% de mineurs et 14% de femmes.

Une fois à terre et sous la pression de l'UE, ils se retrouvent bloqués dans des centres d'accueil ouverts par les gouvernements grec, italien ou espagnol : les hot spots. Ce sont des centres de contrôle chargés d'enregistrer les migrants tout en triant les demandeurs d'asile des réfugiés économiques. Ce sont aussi très souvent des zones frontalières inhospitalières aux conditions d'accueil très difficiles, comme les camps d'Idomeni ou la Pirée.

Afin de désengorger ces hot spots mais aussi surveiller la présence des migrants dans les autres pays européens, plusieurs accords vont être mis en place afin de contrôler, gérer et répartir les migrants dans l'ensemble de l'Europe.

<sup>2</sup> Source : OIM, Flow Monitoring Europe, <https://migration.iom.int/>

<sup>3</sup> Rapport d'activité 2017 d'SOS Méditerranée, <http://www.sosmediterranee.fr/medias/sosmedrapporactivites.pdf>



VISUEL 3 - Camp informel à Idomeni, à la frontière entre la Grèce et la Macédoine. Mai 2016

## LES PROCÉDURES DUBLIN

Le règlement Dublin a été mis en place en 2013 afin de diminuer les tensions entre les pays de l'UE quant à la pris en charge des migrants, notamment depuis 2015 où le phénomène s'est accentué avec l'arrivée massive de plus d'un million d'exilés. Ils servent aussi à responsabiliser les États ayant tendance à vouloir se libérer de ce « fardeau » en s'appuyant sur les autres pays membres. Ils sont voués à enregistrer toute personne entrant dans l'UE, à mettre en commun les diverses informations collectés et ainsi éviter de multiplier les demandes d'asile pour une seule et même personne dans plusieurs pays membres. Ce sont des textes assez complexes et détaillés dû notamment aux très nombreuses situations dans lesquelles se trouvent les migrants. Ainsi, en fonction des différentes situations, plusieurs procédures se mettent en place et définissent ce qu'il adviendra d'eux.

Les pays « membres » appliquant le règlement Dublin regroupent l'ensemble des pays de l'UE, ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande, et le Liechtenstein, mais ne s'applique pas à Monaco et à Andorre, ni aux départements ou territoires d'outre-mer.

Appelé Dublin III, ce règlement permet principalement de déléguer la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'un réfugié au premier pays qui l'a accueilli. Si nous prenons l'exemple d'un réfugié syrien, entré en Europe par l'Italie et ayant continué son parcours jusqu'à Calais, ce réfugié ne pourra pas déposer sa demande d'asile en France. S'il se rend en préfecture afin d'enregistrer sa demande, il sera automatiquement détecté et placé en « procédure Dublin ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour lui ? Il sera renvoyé dans le pays par lequel il est entré en Europe, c'est-à-dire en Italie, afin qu'elle traite son dossier de demande d'asile. Ce réfugié prendra le terme de « dubliné » de part le fait qu'il ait été l'objet de cette fameuse « procédure Dublin ».

Afin de mettre en place ce système de contrôle et de renvois systématiques (dans la mesure du possible, c'est-à-dire si sa vie n'est pas en danger là où il sera renvoyé), l'UE a mis en place une procédure d'identification dès la première arrivée en Europe, notamment dans les hot spots. Les empreintes des réfugiés sont enregistrées dans un

fichier nommé Eurodac<sup>4</sup> qui permet la mise en commun des données déjà enregistrées entre les États membres. Dans cet exemple, la France pourra retrouver le pays par lequel ce syrien est entré en Europe et ainsi mettre en place la procédure adéquate. L'UE met donc en place ce système en considérant que tous les pays membres appliquent la même protection aux demandeurs d'asile. Nous verrons par la suite que ce n'est pas toujours le cas, notamment dans les pays n'étant pas favorable voire contre l'immigration.

Il existe parfois des dérogations qui supplantent cette procédure notamment le regroupement familial. On reconsidère qu'avoir un membre de sa famille dans un autre pays de l'UE auquel une demande d'asile a déjà été accordée ou bien rejoindre ses parents et/ou enfants prime sur la décision de transfert. Par ailleurs, le demandeur d'asile peut demander un recours dans le cas où il estime être maltraité dans le pays de première entrée sur le territoire européen, car il est précisé que le renvoi ne doit s'effectuer que dans un pays « sûr ».

En France, le nombre de « dublinés » aurait fortement accru ses dernières années : 41 500 personnes en 2017 sur les 121 200 demandes enregistrées par les préfectures. Cela représente environ 30% des demandes totales et deux fois plus de dublinés que l'année précédente<sup>5</sup>.

Pourtant ce règlement pose de nombreuses questions et provoque la colère, notamment des pays d'entrée qui continuent d'être submergés par les arrivées incessantes de réfugiés. La Grèce et l'Italie se considèrent pénalisées dans ce système où la procédure de Dublin ne les aide en rien à gérer la crise qui se produit déjà sur leurs territoires et où la gestion des migrants est déjà catastrophique.

Ainsi, pour faire face à l'urgence que provoquait l'arrivée continue de migrants en Europe, il avait été décidé de fixer des quotas d'admission notamment en fonction de la population, de la richesse de

4 Article web Le Monde « Immigration : comprendre le règlement de Dublin en 3 questions » du 07 juin 2018 par Caroline VINET

5 Article web La Cimade « Dubliné-e, vous avez dit dubliné-e ? » du 12 novembre 2018

chaque pays et de leur capacité d'accueil. Cette mesure n'a fait que mettre en exergue la faiblesse de l'hospitalité européenne, notamment dans les pays d'Europe de l'est comme la Hongrie, fermement opposés à l'accueil des migrants sur leurs sols. La France elle-même n'avait alors accueilli que 4 000 demandeurs d'asile sur les 30 000 prévus, laissant dans l'impasse les premiers pays d'entrée en Europe. Ainsi, face à cet afflux, une demande d'asile n'est prise en charge que dans un délai de deux ans en Italie contre seulement quatre mois en France. Diverses réformes du règlement ont déjà été mises en place, récemment avec le règlement Dublin III, et d'autres sont encore en pourparlers.

D'autres accords émergent au fur et à mesure afin d'apaiser les tensions qui se créent en Europe, notamment en externalisant cette gestion à l'extérieur de l'Europe.

### **LES PARTENARIATS AVEC LES PAYS D'ORIGINE**

Le 18 mars 2016, un accord très important est passé entre l'UE et la Turquie afin de soulager la Grèce des arrivées continues de migrants sur son territoire. Cet accord stipule qu'en échange de l'accélération du processus d'obtention de visas pour les ressortissants turcs en Europe ainsi que de la modique somme de 6 milliards d'euros, la Turquie s'engage à contrôler ses frontières et à admettre sur son territoire les demandeurs d'asile qui auraient été éconduits des îles grecques. A la suite de cet accord, les arrivées sur le territoire grec ont effectivement diminuées, mais certaines îles comme Lesbos continuent de crouler sous des milliers de personnes qui attendent pour la majorité une réponse administrative pendant des mois entiers.

Mais la logique d'externalisation des frontières n'est pas terminée. Lors du sommet informel de Salzbourg du 20 septembre 2018, le président du Conseil européen Donald Tusk a plus qu'insisté sur l'importance des coopérations avec les pays d'Afrique du Nord. Afin d'accélérer le « tri » des migrants, ce sont d'abord les pays de l'Europe du sud situés au bord de la Méditerranée à qui on a demandé de trier les

migrants avant qu'ils ne s'engouffrent trop au Nord du Vieux Continent. En créant des hot spots, l'UE tente de contrôler le flux des migrations afin de mieux répartir les exilés dans les différents centres d'accueil à disposition dans toute l'Europe.

Aujourd'hui, le Conseil européen va plus loin. Face à un flux toujours continu vers les côtes européennes, l'Europe tente d'externaliser vers la rive sud de la Méditerranée – les fameux « *partenariats avec les pays d'origine* ». Cependant, les pays du Maghreb se sont opposés à l'installation de ces hot spots sur leur territoire. C'est donc au tour de la Ligue Arabe et de l'Égypte de se retrouver dans le viseur du Conseil européen afin de créer de nouveaux hot spots et continuer ce qui a déjà été entrepris quelques années plus tôt avec la Turquie et la Libye. La contre-partie est encore une fois financière : ils bénéficieront de généreuses subventions européennes<sup>6</sup>.

Est-ce donc seulement l'application du traité de Lisbonne prévoyant « *le partenariat et la coopération avec les pays tiers pour gérer le flux de personnes demandant l'asile* » ? Ou y a-t-il une véritable volonté de se décharger du lourd fardeau économique et administratif que représentent les migrants et qui pèse sur l'Europe depuis plusieurs années ? Ces derniers temps, on assisterait plus à une crise politique européenne qu'une crise migratoire. Les différents accords passés entre les États européens ou limitrophes en sont la preuve.

Ainsi, l'Europe porte bien son surnom de forteresse inexpugnable. L'externalisation a été et reste encore aujourd'hui un des axes principaux de la politique européenne. Le contrôle des frontières est en première ligne, la gestion en urgence prime sur la planification à long terme, ce qui ne permet pas de gérer convenablement et de façon décente les migrants arrivant aux portes de l'Europe. Le nombre de morts en mer reste considérable chaque année par manque de mesures réelles à mettre en place par les États membres de l'UE. Pourtant, des événements récents pourraient changer la donne. Un texte adopté il y a

<sup>6</sup> Article web L'Humanité «Migrations. L'UE cherche des cerbères en afrique du nord » du 21 Septembre 2018, par Rosa MOUSSAOUI

peu de temps voué à renforcer la coopération internationale en matière d'immigration déchaîne déjà la planète : le pacte de Marrakech.

### LE PACTE DE MARRAKECH : UNE PROPOSITION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES D'ACCUEIL DANS LE MONDE

Le pacte de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dit « Pacte de Marrakech », a été adopté par les États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies en le 19 décembre 2018 par 152 nations (5 contre et 12 abstentions) afin de renforcer la coopération internationale. Ce texte promeut notamment les droits de l'Homme et les droits des enfants. Pourtant, plusieurs pays s'en sont désolidarisés. Ce document est très controversé et critiqué par les partis d'extrême droite nationalistes et anti-migration. En France, d'après Bernard Monot<sup>7</sup>, la signature de ce texte entraînera « *le déferlement de centaines de millions de migrants africains* », un « *tsunami migratoire de type invasion/colonisation* ». C'est aussi le cas de Marine Le Pen<sup>8</sup>. Elle affirme à Bruxelles le 8 décembre 2018 lors du meeting « Protégeons notre Europe – Un pacte migratoire suicidaire ! » et en présence de Steeve Bannon, ex-conseiller de Donald Trump : « *Avec ce pacte les États signataires s'engagent à accueillir à leurs frais les migrants, et tenez vous bien, à transformer nos consulats en agence de voyage et nos douaniers en hôtesse d'accueil* ». Comment expliquer que ce texte suscite autant de controverses ? Quelle est sa véritable portée ?

Rappelons que le but de l'ONU est véritablement de sensibiliser aux effets positifs de l'immigration. Mais elle se heurte à de nombreux

7 Bernard Monot, député français au Parlement européen, anciennement membre du FN, aujourd'hui membre de Debout La France (DLF).

8 Marine Le Pen, femme politique française, présidente du Rassemblement National (RN)-anciennement dénommé Front National (FN).



VISUEL 4 - Manifestants portant des masques représentant les dirigeants des pays du G7 lors d'une manifestation organisée par Oxfam à Giardini Naxos, près de Taormina, en Sicile, Italie.

Le 27 mai 2017

De gauche à droite : Angela Merkel (chancelière fédérale d'Allemagne), Shinzo Abe (Premier ministre du Japon), Donald Trump (Président des États-Unis d'Amérique), Theresa May (Première ministre du Royaume-Uni) et Emmanuel Macron (Président de la France).

faux discours. En France, c'est encore Eric Ciotti<sup>9</sup> qui affirme sur France 2 que ce texte « *va à terme, enlever des prérogatives de souveraineté* ». Mais ce n'est pas le seul. Qu'en est-il vraiment ? Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, se défend à Marrakech contre certaines rumeurs, en expliquant que ce texte n'est pas un traité, et donc qu'il n'autorise pas l'ONU à imposer la politique migratoire aux États membres en dépit de leur souveraineté comme certains l'affirmaient. Ce pacte se veut non-contraignant, comme un guide des bonnes pratiques en matière d'immigration et de respect des droits de l'Homme.

Une autre intox relayée par Marine le Pen dans une conférence du RN du 3 décembre 2018<sup>10</sup> dirait que ce pacte obligerait les médias à « *promouvoir les bienfaits de l'immigration* » et « *d'organiser dans les pays signataires la persécution des opposants à l'immigration* ». Rien que ça. Ce que prévoit en réalité le pacte de Marrakech dans ses bonnes pratiques est de ne pas subventionner les médias qui utiliserait la xénophobie de façon systématique et donc de promouvoir la couverture objective du phénomène migratoire.

Enfin, on parle d'un texte « non-contraignant », certains le jugent donc inutile. Alors à quoi sert ce pacte ? L'ONU n'est elle-même pas contraignante et utilise beaucoup d'actions qui sont de l'ordre du symbolique, des sortes de grandes déclarations morales. C'est son rôle de faire ce genre d'actions de sensibilisation autour de sujets internationaux. Ce texte, en discussion depuis 2016, n'a commencé à faire polémique qu'en 2017. La raison est assez simple et peu étonnante : Donald Trump, président des États-Unis d'Amérique, annonce qu'il ne le signera pas (rappelons que les États-Unis ne sont pas non plus partie du Protocole de New York de 1967). Ses arguments seront alors repris, notamment par les extrêmes droites de l'est de l'Europe. Parmi les non-signataires on retrouve donc les États-Unis, la Hongrie, la République Tchèque, la Pologne et Israël. Mais c'est quand

9 Eric Ciotti, homme politique français, député français, anciennement de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) et aujourd'hui faisant parti du parti Les Républicains (LR)

10 Vidéo de la conférence de presse mise à disposition sur la chaîne YouTube du Rassemblement National « Le pacte de Marrakech : Conférence de presse de Marine Le Pen » - <https://www.youtube.com/watch?v=Q0DuAb7sWY8>

on regarde parmi ceux qui ont gelé leur décision que l'on trouve encore beaucoup de pays d'Europe : l'Autriche, la Bulgarie, l'Estonie, l'Italie, la Lettonie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suisse. Pour l'ONG Amnesty International, ces derniers sont responsables « *des pires abus contre les migrants ces dernières années* »<sup>11</sup>.

Par conséquent, la « crise des réfugiés » que nous connaissons depuis plusieurs années apparaît dorénavant plus comme une crise politique de l'asile. Même lors des grands rassemblements internationaux, certains pays se défilent. Ainsi, ce qui pourrait être le plus alarmant n'est peut être pas que les États-Unis ne le signe pas, mais plutôt qu'il y ait autant de pays européens qui restent en retrait. Cela marque-t-il un tournant dans les politiques d'asile en Europe ? Les prochaines élections européennes vont-elles entrer dans la continuité de ce débat qui partage l'Europe en deux ? Le succès international de ce pacte reste donc entaché par l'abstention ou le refus de signer d'une dizaine de pays européens ce qui pourrait à l'avenir être un frein dans l'application de politiques d'asile, d'immigration et de respect des droits de l'Homme qui, comme nous allons le voir, ne sont pour le moment pas toujours respectés.

11 Article web Le Monde « Le « pacte de Marrakech » de l'ONU sur les migrations largement approuvé » du 20 décembre 2018

**D | EXPULSION ET REFOULEMENT :  
INTERPRÉTATIONS ET BAFOUEMENTS  
DES DROITS FONDAMENTAUX DES  
MIGRANTS**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Article 33 : Défense d'expulsion et de refoulement*

1. *Aucun des États Contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques*

2. *Le bénéfice de la présente disposition ne pourra toutefois être invoqué par un réfugié qu'il y aura des raisons sérieuses de considérer comme un danger pour la sécurité du pays où il se trouve ou qui, ayant été l'objet d'une condamnation définitive pour un crime ou délit particulièrement grave, constitue une menace pour la communauté dudit pays.*

*Article 32 : Expulsion*

1. *Les États Contractants n'expulseront un réfugié se trouvant régulièrement sur leur territoire que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public.*

La Convention de Genève de 1951 érige deux articles, l'article 32 et 33, statuant sur l'expulsion et le refoulement des migrants présents dans son pays<sup>1</sup>. Elle stipule que les gouvernements ne doivent pas expulser ou refouler un demandeur d'asile vers un territoire où il risquerait d'être persécuté. Bien que le principe de non-refoulement soit évoqué clairement dans l'article 33, le débat reste ouvert, notamment à cause d'un événement ayant eu lieu en 1993<sup>2</sup>. Nombre de bateaux arrivant d'Haïti furent saisis et rapatriés dans les eaux internationales au large de la côte américaine. Cependant, la Cour Suprême des États-Unis réussit à prouver que les agents du service d'immigration n'enfreignaient pas la loi en raison du contenu même de la Convention. Selon eux, le principe de non-refoulement ne s'appliquerait pas aux individus n'étant pas encore entrés dans le pays. On assiste donc à un contournement de la Convention de certains gouvernements afin de limiter l'accueil des réfugiés demandeurs d'asile sur leurs territoires, qui considèrent cette gestion administrative et budgétaire trop lourde.

1 Texte de la Convention de 1951 et texte du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, p.32

2 PDF de l'UNHCR, Convention de Genève, p.10 Volume 2, n°123, publié en 2001 à l'occasion des 50 ans de la Convention de Genève

On pourrait assimiler cette situation à celle qui se déroule aux portes de l'Europe dans la mer Méditerranée, où chaque État semble fermer les yeux dans l'espoir de ne pas voir les prochaines vagues de migrants affluer par voie maritime. On se renvoie la balle, comme en juin 2018 où ni l'Italie, ni Malte, ni la France<sup>3</sup> ne souhaitaient accueillir le navire. C'est ainsi que l'Espagne a mis fin à cette aberration en mettant à disposition le port de Valence afin de prendre en charge les 629 migrants présents à bord.

Ainsi, et malgré la «*demande solennelle et officielle aux autorités françaises*»<sup>4</sup> du directeur des opérations Frédéric Penard, Emmanuel Macron refuse à l'Aquarius le droit d'accoster à Marseille, alors que ce dernier se situait plus près des ports français que de ses voisins européens. Trois mois plus tard, fin septembre il sera confronté à la même situation, mais cette fois-ci avec 58 migrants à bord. Il refusera à nouveau, invoquant le droit maritime qui exige en cas de détresse de se diriger vers le port sûr le plus proche, L'ironie de la situation cache d'autres éléments des débats qui animent l'Europe. Face à la montée du populisme, notamment en Italie avec le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini et son parti d'extrême droite « La Ligue », des lois anti-migrants fleurissent. Comparé par ses opposants à Hitler et copiant volontairement la politique de Donald Trump « America First » par « Les italiens d'abords »<sup>5</sup>, Matteo Salvini semble donc s'imposer comme la figure de proue du mouvement nationaliste et populiste européen.

Le refus d'Emmanuel Macron quant à l'accueil de l'Aquarius en France serait donc une façon d'aller dans le sens de l'opinion publique française qui serait 56% contre son accueil<sup>6</sup> et de limiter la montée

3 Article web Le Nouvel Obs « La terrible épopée de l'»Aquarius», le bateau de migrants rejeté par l'Italie » du 11 juin 2018 par Mailys KHIDER

4 Article web Le Nouvel Obs « La terrible épopée de l'»Aquarius», le bateau de migrants rejeté par l'Italie » du 11 juin 2018 par Mailys KHIDER

5 Article web RTL « Italie : Matteo Salvini et son parti multiplie les mesures xénophobes » du 15 octobre 2018 par Cécile DE SÈZE

6 Enquête réalisée par OpinionWay pour Public Sénat, Les Échos et Radio Classique du 13 au 15 juin 2018



VISUEL 5 - Des centaines de migrants ont été sauvés en mer Méditerranée grâce à la présence des bateaux des ONG. Ici celui de l'Aquarius reconnaissable à sa coque orange, géré par SOS Méditerranée.

de l'extrémisme en France. En effet, en juin dernier, Patrick Martjn-Genier<sup>7</sup> confiait à France 24<sup>8</sup> : « *Il y a chez les dirigeants européens une crainte que les partis populistes l'emportent en 2019 lors des élections européennes si ils se montrent trop accueillants.* » et d'ajouter que « *le fait de refuser d'accueillir un bateau est contraire au principe de non refoulement et de la convention de Genève* ».

Les pays européens, pourtant parties de la Convention de Genève, bafouent donc régulièrement le droit des migrants et certains partis politiques souhaiteraient même que les personnes récupérées en mer soient reconduites directement en Afrique sans passer par la case Europe. Seulement, plusieurs éléments éminents se mettent en travers de cette théorie. Le premier a déjà été présenté, c'est le principe de non-refoulement. Le second, également évoqué précédemment, se réfère au principe de « *place of safety* » (c'est-à-dire d'endroit sûr) évoqué dans le droit marin international. Il est impératif de débarquer dans un pays où les droits de l'Homme sont respectés et où les migrants ne courent aucun danger. Le dernier élément, et certainement pas le moindre est évoqué dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 07 décembre 2000 qui interdit dans l'article 19 les expulsions collectives pour les mêmes raisons<sup>9</sup> : « *personne ne peut être déplacé, expulsé ou extradé vers un État où il existe un risque sérieux qu'il ou elle puisse être condamné à la peine de mort, la torture, ou toute autre punition ou traitement inhumain ou dégradant* ».

C'est donc en voulant respecter ces droits fondamentaux que l'Aquarius ne viendra pas débarquer ses passagers en Libye, pays accusé à de nombreuses reprises de ne pas respecter les droits de l'Homme et suite aux nombreux témoignages de migrants rapportant aux ONG les

7 Patrick Martjn-Genier est un spécialiste des questions européennes et internationales, il enseigne le droit public ainsi que le droit constitutionnel et administratif. Il est également auteur du livre « *L'Europe a-t-elle encore un avenir ?* » éd. Studyrama-Bréal (février 2017)

8 Article web France 24 « *Refoulement de l'Aquarius : «L'Europe n'a plus les moyens de sanctionner l'Italie* » du 12 juin 2018 par Rémi CARLIER

9 Charte des droits fondamentaux de l'UE du 07 septembre 2000 : elle reconnaît dans son article 18 le droit à l'asile avec comme base commune le respect de la Convention de Genève de 1951 ainsi que du protocole relatif au statut des réfugiés de 1967.

atrocités qui sont commises là-bas (meurtres, abus sexuels, violences physiques). En Algérie, les migrants sont reconduits à la frontière sud, dans le Sahara et ne respecte donc pas le principe de non-refoulement. La Tunisie quant à elle n'a toujours pas établi formellement sa politique d'asile.

Ainsi, les clauses de la Convention de Genève de 1951 représentent encore aujourd'hui un véritable casse-tête juridique, où certains articles sont considérés comme trop vagues, et donc ouverts à diverses interprétations suivant le contexte de l'époque et les différentes circonstances. En outre, même si rien n'impose à un État d'accepter les demandeurs d'asile, les accords internationaux prévoient cependant assistance aux réfugiés notamment dans ce genre de situations dangereuses.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## CONCLUSION

Progressivement, l'asile- et plus généralement le passage des frontières européennes - a été considéré comme un poids accablant, celui que Michel Agier appelle « misère du monde »<sup>10</sup>. Vues comme une menace, comme des personnes indésirables et dangereuses dans l'illégalité et la clandestinité, ces milliers d'exilés peinent à atteindre leur but : la fin de l'exil. C'est ainsi que dans ce contexte de méfiance et en seulement quelques années, l'asile en Europe est passé d'un taux de 85 % d'acceptation des demandes formulées au début des années 1990 à plus de 85 % de refus au milieu des années 2000. Sur leur parcours migratoires ou dans l'attente, beaucoup d'entre eux transitent par des camps informels ou créent de petits bidonvilles en périphérie des villes. La multiplication de ce type d'habitats précaires ainsi que l'augmentation des migrations contemporaines pousse Michel Agier à appeler ce phénomène « l'encampement du monde ».

10 Michel AGIER, « L'encampement du monde » dans la revue n°90 Plein Droit, 2011/3, p.21 à 24



2

« L'ENCAMPEMENT  
DU MONDE »

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« Camps de réfugiés, camps de déplacés, campements de migrants, camps d'étrangers, zone d'attente pour personnes en instance, zones de transit, centre de rétention ou de détention administrative, centres d'identification et d'expulsion, points de passage frontalier, centres d'accueil de demandeurs d'asile, centres d'accueil temporaire, villages de réfugié, villages d'insertion de migrants, « ghettos », « jungles », foyers, maison de migrants... »*

Michel Agier, « Un monde de camps », éd. La Découverte, 2014, p.11

## UN PHÉNOMÈNE DE GRANDE AMPLEUR QUI MOBILISE LA PLANÈTE

L'« encampement du monde » est un phénomène lié au contexte géopolitique, économique, et social mais aussi lié à la montée du terrorisme dans plusieurs pays du monde. Le déplacement forcé de millions de personnes tend à former des camps et des bidonvilles tout au long des parcours migratoires et catalysent précarité, sociabilité et parfois nouvelles formes d'urbanité. A travers différents exemples disséminés en Europe nous allons voir quels sont les caractéristiques de ces camps et pour quelles raisons leur présence attise haine et solidarité.

## A | RETOUR SUR LES CHIFFRES DE L'IMMIGRATION

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Pour mesurer l'ampleur du phénomène d'immigration, il est intéressant de se confronter aux quelques chiffres mis à disposition par les organismes internationaux. Selon l'UNHCR, ce serait 68,5 millions de personnes dans le monde en situation de déplacement forcé<sup>1</sup>. 40 millions d'entre eux serait des déplacés « internes », c'est-à-dire des personnes fuyant leur lieu d'origine sans quitter leur propre pays. La partie du phénomène que nous connaissons en Europe n'est que la partie immergée de l'iceberg du déplacement forcé, c'est-à-dire qu'une très grande partie des personnes qui prennent la route se déplacent à l'intérieur même de leur pays.

Puis, on dénombre 25,4 millions de réfugiés et 3,1 millions de demandeurs d'asile. On peut dénombrer plusieurs causes : guerres, épidémies, catastrophes climatiques et réchauffement planétaire, surpopulation ou bien chômage de masse, Contraints de quitter leurs maisons, c'est l'habitat d'urgence qui les remplace. Il se place dans une temporalité bien particulière, celle de l'urgence, puis du temporaire, et, dans la conjoncture actuelle, tend parfois même à devenir durable. Il se créé, se meut, souvent se détruit, puis se réinvente ailleurs. Enfin, il peut prendre différentes formes architecturales et urbaines, allant de la simple cabane ou tente à la formation de squats ou de camps.

1 Aperçu statistique de l'UNHCR du 19 juin 2018 - <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>

Ainsi, depuis la fin des années 90, le monde est noyé sous un flots de termes se référant toujours à la même problématique : celle de la réalité des migrants. Les camps étaient déjà une composante de nos villes très présente dans l'actualité il y a 20 ans. Aujourd'hui, avec 44 400 personnes forcées de fuir chaque jour les persécutions ou les conflits armés<sup>2</sup>, les mots désignant le lieu de vie quotidien de millions de personnes dans le monde se multiplient, tout comme les formes urbaines et architecturales se multiplient avec eux.

Mais que prévoit la Convention de Genève de 1951 quant à l'accueil de ces personnes ? Étant donné la situation actuelle, c'est assez ironiquement que l'on peut trouver l'article faisant référence au logement dans le chapitre IV dénommé « Bien-être »<sup>3</sup>.

*Article 21 : Logement*

*En ce qui concerne le logement, les États Contractants accorderont, dans la mesure où cette question tombe sous le coup des lois et règlements ou est soumise au contrôle des autorités publiques, aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire un traitement aussi favorable que possible ; ce traitement ne saurait être, en tout cas, moins favorable que celui qui est accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général.*

Si l'on considère que les « réfugiés résidant régulièrement sur le territoire » sont les migrants s'étant enregistrés auprès des services de migration quelque part en Europe et que les « étrangers » sont ce qu'on appelle aujourd'hui des immigrants illégaux, alors il est parfois difficile de prendre conscience de la réelle différence de prise en charge entre ces deux groupes dans notre contexte contemporain.

2 Aperçu statistique de l'UNHCR du 19 juin 2018 - <https://www.unhcr.org/fr/aper-cu-statistique.html>

3 Texte de la Convention de 1951 et texte du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, p.26

En date du 31 décembre 2018<sup>4</sup>, ce ne sont pas moins de 120 205 réfugiés et migrants qui frappent à notre porte d'après les estimations de l'UNHCR dont plus de 17 800 ont périés en mer ou sont portés disparus depuis 2014. Aucun chiffre ne permet aujourd'hui d'estimer ceux qui ont perdu la vie dans le désert ou se sont retrouvés kidnappés, vendus, prostitués, assassinés sur les routes de l'Europe. Ainsi, de Calais à Lesbos, des centaines de campements, de CAO et de hot spots fleurissent aux abords des frontières de l'Europe, et investissent jusqu'aux centres de nos villes afin d'accueillir ce flux continu de déracinés.

*« 1 personne est déracinée toutes les 2 secondes. »*  
UNHCR

Ainsi, la politique migratoire européenne se retrouve en difficulté face à l'augmentation des demandes d'asile qui tend à freiner la prise en charge administrative et l'accompagnement de ces personnes. Au quatre coins de l'Europe, il existe des campements et des zones d'attente. Certains, comme Sara Prestianni<sup>5</sup>, tentent de montrer par des séries de photographies ce qui s'y passe, de quelle manière on y vit, comment l'on reconstruit un « chez-soi ».

4 Portail UNHCR sur la situation des réfugiés en Méditerranée - <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean?id=1510>

5 Sara Prestianni est chercheuse au sein de l'Association récréative et culturelle italienne (Arci) et de Migreuop. Elle a écrit une partie de l'ouvrage « *Un monde de camps* » sous la direction de Michel Agier, oct 2014. C'est aussi à travers son œil affûté de photographe qu'elle cherche à mettre en avant toute l'ambivalence des camps, entre prison, bidonville et ghetto.

**B | LES CAMPS AU CŒUR DU  
DISPOSITIF D'EXTERNALISATION DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SUJETS AU DROIT D'AUTEUR

Des centaines de campements naissent partout en Europe. Sara Prestianni en évoque plusieurs<sup>1</sup> dont celui très connu de Patras en Grèce, que les habitants ont surnommé le « Calais de Grèce »<sup>2</sup> et où des milliers d'Afghans se regroupent afin de passer en Italie. Il y a aussi la forêt de Igoumenitsa plus au nord, surnommée « la porte de l'Europe », Puis, Melilla, cette enclave espagnole à la frontière marocaine où les migrants, dans le but d'éviter l'expulsion, s'entassent dans des bidonvilles juxtaposés à un centre d'immigration appelé « Centre de séjour temporaire pour immigrants clandestins » (CETI). A Rome, on trouve plusieurs squats comme ceux de Casilina et Anagnina ainsi qu'un campement afghan près de la gare Ostiense qui permettent de palier au manque de prise en charge du gouvernement italien. De nombreux campements dans la Jungle de Subotica en Serbie ont aussi fleuri suite à l'ouverture puis la fermeture du passage dans les Balkans. Enfin, c'est aussi sur les bords du canal St Martin de « la banlieue de Calais »<sup>3</sup> comme l'appelle Michel Agier en faisant référence à notre capitale française, que les migrants cherchent refuge.

1 Sara PRESTIANNI, «*Un monde de camps*», éd. La Découverte, 2014, p.336

2 Article web Euronews « Patras, le « Calais » grec » du 09 mars 2018

3 Michel AGIER et al. «*La Jungle de Calais* », Paris, éd. Puf, 2018, p.26



VISUEL 6 - Camp informel des afghans à Patras, Grèce.  
Le 13 février 2009

Sara Prestianni travaille également sur l'externalisation des politiques migratoires. Elle pense par exemple que la politique entreprise par l'UE notamment à travers cette logique de partenariat avec les pays d'origine comme celui avec la Turquie est une « *logique perverse* »<sup>4</sup>. D'autres accords sont signés avec l'Afghanistan ou le Mali simplement car les routes migratoires transitent par ces pays. Ainsi, cette politique serait à la fois dangereuse pour les migrants qui devront emprunter d'autres routes (souvent plus dangereuses que celles déjà existantes) mais en plus de cela, les mafias profiteraient de ces occasions afin d'augmenter les prix des passages. Enfin, elle affirme que ces politiques relèvent d'un « *détournement de fonds* »<sup>5</sup> provenant de l'Europe, capital européen normalement utilisé afin d'aider au développement. Ainsi, elle explique qu'il pourrait être très risqué de monnayer ce type de dispositif, l'Europe risquant de faire face à certains types de chantages notamment financiers comme avec le Kenya qui menaçait de fermer le plus grand camp de réfugiés du monde, celui de Dadaab hébergeant 500 000 personnes.

Depuis plusieurs années, on assiste à des parcours migratoires sans fin lié premièrement aux accords de Dublin II, puis III, qui prévoient de renvoyer les migrants dans le pays qui leur a donné une protection internationale. Puis dans un second temps, lié à l'obligation de rester dans le pays d'accueil. Ainsi, les camps deviennent le symbole du refuge -auto-construit- mais aussi de l'incapacité d'une hospitalité européenne décente. La Grèce et l'Italie submergés, croulant sous les demandeurs d'asile, ne fait pas face à la crise et ne parvient pas à proposer de solutions décentes aux migrants, qui eux, sont forcés de rester dans ces pays à cause des accords de Dublin.

Ainsi, certains réfugiés se trouvant sur le littoral de la Manche ont déjà obtenu le statut de réfugiés, en Italie par exemple. Après avoir traversé la Méditerranée, ils passent des mois entiers dans des squats car l'Italie, bien qu'ayant un taux élevé de reconnaissance du statut de réfugiés, ne les prend peu ou pas en charge. Il n'existe ainsi aucune

4 Article web L'Humanité « Sara Prestianni : « L'externalisation, une logique perverse et inefficace » du 03 janvier 2017 par Emilien URBACH

5 Même article

structure d'accueil, aucune allocation ou formation pour permettre aux exilés de trouver un logement ou un travail. Malgré les papiers alloués, ils décident donc de fuir l'Italie afin de rejoindre, pour beaucoup, l'Angleterre. C'est ainsi qu'une grande majorité d'entre eux parlent italien mais n'oseront jamais le montrer de peur d'y être renvoyé.

Tous ces camps, campements, bidonvilles ou squats présents en Europe diffèrent par leur forme mais se ressemblent par leur précarité et leur caractère éphémère. Ils sont auto-construits, fabriqués grâce à des matériaux de récupération, et laissés abandonnés une fois le passage vers un autre pays réalisé ou un statut accordé. Puis, ils reprennent vie ou se transforment avec de nouveaux arrivants dans la mesure où ils ne sont pas rasés par les nombreuses opérations des gouvernements européens. Dans cette volonté d'éradication des camps, on cherche à « criminaliser » les migrants et à rassurer son électorat. Cette fermeté s'est produite lors du démantèlement de la jungle de Calais, mais aussi lors de la destruction du camp de Patras. Sara Prestianni et Michel Agier analysent ces événements en catégorisant deux sortes de « camp cité » correspondant à deux temps spécifiques du parcours migratoire : « le transit et l'installation »<sup>6</sup> :

- Le transit : création de campements au niveau des frontières sur des périodes de temps déterminées. On assiste à la formation d'un habitat qui n'est pas voué à durer. Les migrants peuvent s'y fixer par simple impossibilité de se déplacer et d'atteindre le pays ou la ville voulue.
- L'installation : quasi absence de système d'accueil des migrants dans la zone concernée. On assiste à la cristallisation de la précarité et à l'installation d'un l'habitat qui tend à durer. Cette installation n'est généralement pas ressentie comme définitive.

Ces deux types de « *camp cité* » se différencient par plusieurs critères dont le contexte du pays dans lequel on se trouve et le moment du parcours migratoire dans lequel s'établit le camp. Cependant, les conditions matérielles précaires et inhumaines les caractérisent tous les deux.

6 Michel AGIER et Sara PRESTIANNI « *Un monde de camps* », éd. La Découverte, 2014, p.337

Ainsi, on repère plusieurs types de refuges sur les routes migratoires en Europe. Au gré des destructions ou des interventions médiatiques des États européens, ces chemins et ces habitats tendent à disparaître ou à se déplacer. On découvre des passages plus rapides et plus surs, ou au contraire on choisit des routes plus longues et plus dangereuses afin d'éviter l'immobilisme et l'expulsion. C'est pourquoi la destruction et le renforcement des points frontaliers n'a pour conséquence que le déplacement des routes migratoires sur lesquelles les migrants risquent jour après jour leur vie afin de détourner le système.

Par exemple, le démantèlement du camp de Patras et le renforcement des mesures de sécurité dans le port n'a fait que déplacer le problème plus au nord, dans le port d'Igoumenitsa où les conditions sont encore plus affligeantes. Une fois en Italie, les réfugiés sont renvoyés par la police italienne sur les mêmes ferries que ceux avec lesquels ils sont arrivés. Parfois, ils sont même enfermés dans des petites cellules à bord des bateaux en direction de la Grèce, l'Italie viole donc quotidiennement la Convention de Genève de 1951 ainsi que d'autres traités internationaux comme ceux concernant les droits de l'enfant par exemple. L'utilisation intensive du couloir balkanique découle donc directement de ces événements en permettant au plus grand nombre de sortir de la Grèce par voie terrestre et non plus maritime.

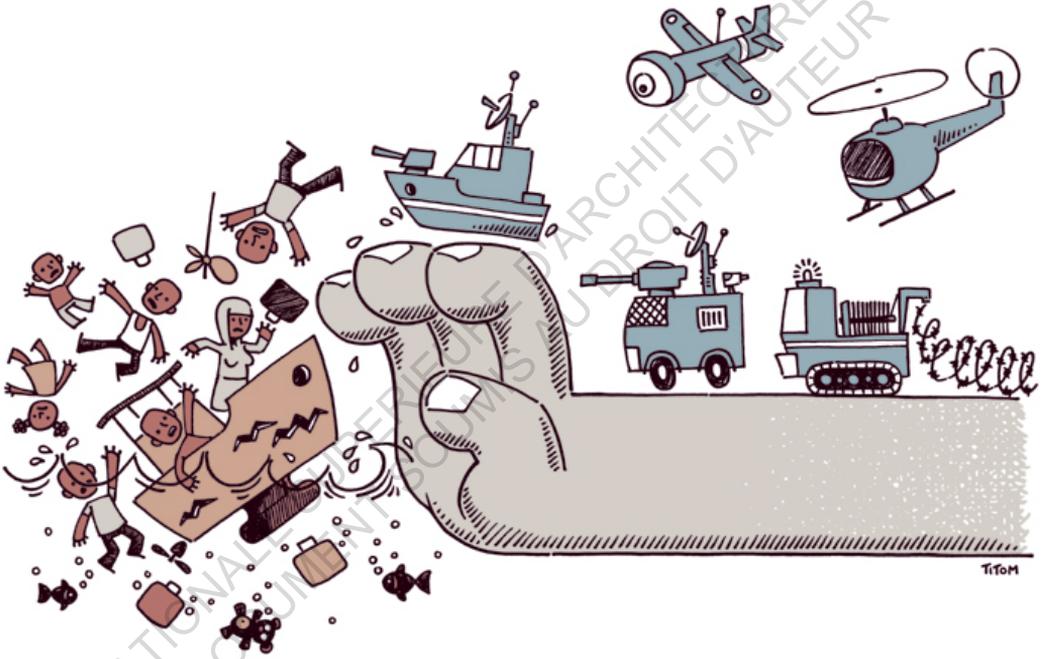
Si l'on continue ce parcours du combattant, on arrive donc à Subotica, en Serbie. Cette jungle s'est formée dans une décharge, entre plusieurs immeubles collectifs et le cimetière communal. C'est un point de transit entre la Serbie et la Hongrie. C'est l'un des derniers points de passage frontalier avant de rejoindre l'Europe de Schengen et donc limiter les contrôles de Frontex, gardes-côtes et frontaliers de l'Europe. On retrouve des réfugiés venant de Palestine, d'Inde, d'Afghanistan, du Pakistan ou du Bangladesh arrivant de Macédoine ou du Kosovo. On trouve plusieurs points de passage au niveau de la frontière entre la Serbie et la Hongrie. Mais depuis 2013, un point de passage a été repéré plus à l'est entre la Serbie et la Roumanie, à Kikinda<sup>7</sup>, qui pourrait

7 Michel AGIER et Sara PRESTIANNI «*Un monde de camps*», éd. La Découverte, 2014, p.339

être lié au renforcement des politiques anti-immigration hongroises.

Ainsi, entre les destructions des camps, les renforts demandés par Frontex afin d'assurer la sécurité des frontières de l'espace Schengen et les conditions désolantes dans lesquelles vivent quotidiennement les réfugiés, l'Europe espère faire diminuer le nombre de migrants se trouvant sur les routes. A travers l'invisibilisation du phénomène, le détournement des routes, l'éloignement des villes, et la multiplication des amalgames migrants/délinquants, ce ne sont plus seulement les exilés qui sont pénalisés. On vient aussi aujourd'hui pénaliser ceux qui apporteraient de l'aide à ces exilés comme en Hongrie. Nier la présence des migrants sur notre territoire ne permet pas de mettre un terme à l'errance perpétuelle de ces indésirables à la recherche d'un abri décent. Nier la présence des migrants n'est vouée qu'à invisibiliser l'absence de prise en charge de ces populations ainsi que les constantes violations des droits de l'Homme et de la Convention de Genève de 1951.

On peut d'ors et déjà affirmer que le retard lié à la prise en charge des exilés est une conséquence directe de ces politiques migratoires destinées à éradiquer les signes de leur présence en Europe et non pas attachées à améliorer les conditions de prise en charge et d'accueil. Le pacte de Marrakech est un premier pas dans la reconnaissance du manque de prise en charge qui pourrait pousser certains États à prendre leurs responsabilités.



VISUEL 7

**C | DES ESPACES  
D'EXTRATERRITORIALITÉ, D'EXCEPTION,  
ET D'EXCLUSION**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT NUMÉRIQUE AU DROIT D'AUTEUR

Mis à part leur diversité et leur précarité, les camps qui naissent partout en Europe présentent d'autres caractéristiques communes.

Le premier élément, et sans doute celui dont découle les deux autres, repose sur le principe d'**extraterritorialité**. L'adjectif « extraterritorial »<sup>1</sup> qualifie ce qui a lieu en dehors d'un territoire ou qui est en rapport avec quelque chose en dehors d'un territoire. C'est un principe de droit international selon lequel un État abandonne sa compétence juridique sur une partie de son territoire au profit soit d'un autre État, soit d'une institution internationale. Inversement, et seulement dans certaines conditions, il peut appliquer le droit national sur des territoires étrangers.

Ces bouts de territoires, n'apparaissant sur aucune carte, qu'on pourrait aussi appeler « hors-lieux » pour reprendre les termes de Michel Agier, sont même définis dans deux lois françaises votées en 2003 et 2010. Elles déclarent « *hors du territoire* » tout endroit que traverserait un étranger « en situation irrégulière ». Michel Agier donne l'exemple d'un exilé devant circuler pour des raisons sanitaires ou administratives, ou allant d'une zone d'attente de l'aéroport à un camp de rétention administratif. « *L'exil intérieur* » dont il parle est un

1 Michel AGIER, « L'encampement du monde » dans la revue n°90 Plein Droit, 2011/3, p.21 à 24

phénomène actuel qui découle directement des politiques de rejet et de destruction de camps, de « procédures de réadmission » dans les pays d'origine dont on tente d'échapper, des vas-et-viens constants entre jungles et centre temporaires de réadmission.

Par conséquent, et malgré sa présence physique sur le territoire, le migrant est maintenu exclu du territoire de façon administrative et géographique et il semble difficile voir impossible pour lui de trouver sa place dans une société ou une ville d'accueil.

*« L'extraterritorialité, c'est le lieu exact de l'étranger :  
s'il est présent physiquement, il est administrativement  
maintenu hors du territoire national. »*

Michel Agier

C'est aussi aux portes de l'Europe, par la création de hot-spots, que nous créons ces extraterritorialités, bafouant à nouveau le principe de non-refoulement de la Convention de Genève de 1951. Ces zones de transit ne sont pas considérées comme une réelle entrée sur le territoire mais plutôt comme des salles d'attente stratégiques disséminées sur le continent. On se réserve alors le droit de renvoyer ou « réadmettre » certains exilés dans leur pays d'origine.

Ce sont des espaces d'**exception** à l'extérieur de l'Europe, à l'extérieur du territoire, à l'extérieur des frontières car ils relèvent d'une autre loi que celle du pays dans lequel ils sont établis. Qu'ils aient un degré plus ou moins ouvert ou fermé, ils permettent ainsi d'écarter ces personnes déplacées du reste de la population et de suspendre une quelconque reconnaissance politique, juridique, administrative et sociale.

Ce sont des espaces d'**exclusion**, en dehors de tout ce qui se rapprocherait un tant soit peu du concept d'hospitalité et d'accueil. Ainsi, en plus de l'exclusion juridique et territoriale dont ils font l'objet,

c'est bien d'exclusion sociale que nous parlons.

Par ailleurs, l'Union européenne n'est pas la seule à avoir des difficultés à gérer cet afflux de déracinés. Dans le centre-ville de Nantes, le square Daviais est l'exemple le plus frappant de la déprise, de l'ingestion de la crise et de l'exclusion spatiale à notre échelle locale. L'évacuation de presque 700 personnes fin septembre 2018 laisse derrière lui un parc fermé par des barrières, surveillé jour et nuit par des vigiles et où le sol a été retourné pour empêcher toute nouvelle occupation. Malgré la réorientation des migrants vers des gymnases ou des logements, bon nombre d'entre eux sont encore dans la rue et cherchent un endroit où se poser. Le jardin des Fonderies sur l'île de Nantes a lui aussi été évacué et fermé, Puis, fin octobre, c'est au tour du square Vertais d'être évacué après que la mairie ait annoncé que, dorénavant, plus aucune occupation de l'espace public ne serait tolérée.

Ainsi, pour Agier, ce qui fait l'étranger dans nos sociétés contemporaines, n'est pas l'identité, la nationalité, la culture, la langue ou la couleur de peau, mais bien « *le lieu de la mise à l'écart* »<sup>2</sup>. Dans des sociétés dites développées comme celles où vous et moi vivez, il est donc quelque peu dissonant de prôner les mérites de la mondialisation et de la mixité culturelle alors que la gestion que nous avons de la crise des migrants et de la crise du logement qui en découle n'impose qu'insécurité, méfiance et appréhension. Pourtant, certains continuent de se battre et se mobiliser en faveur des migrants.

2 Michel AGIER, « L'encampement du monde » dans la revue n°90 Plein Droit, 2011/3, p.21 à 24

**D | UNE MOBILISATION CROISSANTE DE  
L'AIDE HUMANITAIRE ET ASSOCIATIVE EN  
FAVEUR DES MIGRANTS**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT NUMÉRIQUE AU DROIT D'AUTEUR

Malgré l'extrémisme et la montée du nationalisme en Europe et en France, diverses formes de soutien aux migrants émergent de part et d'autres.

### **LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)**

Elles viennent en partie des ONG qui prouvent leur investissement au-delà de nos frontières. On peut en énumérer de nombreuses en France avec la Croix-Rouge, Médecins sans Frontières, France Terre d'Asile (FTA), Le Secours Catholique, Médecins du monde (MDM), la Cimade, et Emmaüs pour les plus connues.

En mer, elles sont représentées par des navires humanitaires de Migrant Offshore Aid Station (MOAS), SOS Méditerranée, Lifeline ou Jugend Rettet (Allemagne), Boat Refugee (Pays-Bas), ou encore Proactiva Open Arms (Espagne). Elles reçoivent de nombreuses critiques et font face, elles aussi, au mur européen. Depuis la fin de l'été, bon nombre d'entre elles se sont retirées de Méditerranée faute de ports où débarquer les repêchés. Les politiques anti-migration qui émergent dans toute l'Europe entraînent la diminution voir la disparition des autorisations délivrées par les États. Les navires restent donc bloqués à quai et sont dans l'impossibilité de continuer les recherches dans les zones de responsabilité Search and Rescue (SAR) afin d'organiser les

opérations de recherche et de sauvetage<sup>1</sup>.

En plus de cela, on vient pointer du doigt les ONG pour complicité involontaire. Mis à part les accusations de liens directs voire financiers avec les passeurs ainsi que l'insuffisance de coopération avec les gardes-côtes, elles sont également accusées de créer un « *appel d'air* »<sup>2</sup>. En effet, le simple fait de venir en aide aux migrants au plus près des côtes libyennes faciliterait le travail des passeurs selon Fabrice Leggeri, directeur de Frontex<sup>3</sup>. Cela les inciteraient à surcharger les bateaux et à donner des rations d'eau potable et d'essence insuffisantes pour effectuer l'intégralité de la traversée, mettant ainsi encore davantage en danger les personnes se trouvant à bord. Les ONG, consternées, se défendent en évoquant les différents accords internationaux de droit maritime, de non-refoulement et d'asile qui les poussent à intervenir là où l'efficacité des États et de Frontex à réduire le nombre de morts en mer a souvent été contestée.

Ainsi, le 27 novembre 2018, l'OIM dénombrait 106 269 migrants arrivés en Europe par voie maritime<sup>4</sup>. Bien que ces chiffres soient à la baisse depuis les dernières années sur la même période (159 996 en 2017 et 348 591 en 2016), le nombre de migrants tentant la traversée est toujours considérable.

1 Article web Le Monde « Migrants : les ONG ne patrouillent plus en Méditerranée depuis le 26 août » du 12 septembre 2018

2 Article web Le Journal du Dimanche « Migrants : pourquoi les ONG sont-elles accusées de faire le « jeu des passeurs » ? » du 28 juin 2018 par Iris OUEDRAOGO

3 Frontex, forme abrégée de « frontières extérieures », est une agence européenne de gestion et de coopération opérant au niveau des frontières terrestres et maritimes extérieures de l'Europe. Créée en 2004 et remplacée en 2016 par l'agence européenne de garde-frontières et garde-côtes, un de ses rôles majeurs est de participer au contrôle et à l'identification des migrants, ainsi que démanteler les réseaux de passeurs afin de réduire l'immigration illégale. Ainsi, contrairement aux ONG, sa présence en mer n'est pas vouée à sauver des vies

4 Site web OIM, « Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée en 2018 : 106 269 ; décès en mer : 2 119 » du 27 novembre 2018



VISUEL 8 - Migrants sur un canot pneumatique sauvés par l'organisation SOS Méditerranée et Médecins sans frontières au cours d'une opération de recherche et de sauvetage en Méditerranée, le 31 mai 2018.



VISUEL 9 - Migrants priant après avoir été transférés du navire de la marine italienne San Giusto sur le MV Aquarius, au centre de la Méditerranée, au large des côtes libyennes  
Le 24 mai 2018.

Sur terre, c'est bien à l'instar de Matteo Salvini que le premier ministre populiste hongrois Viktor Orbán fait adopter au Parlement de Budapest une loi anti-immigration. Dorénavant, porter assistance aux migrants sera passible d'un an de prison et les responsables d'ONG pourront également être notifiés d'une interdiction d'approcher à moins de huit kilomètres des frontières hongroises. Le 8 juin 2018, il s'affiche publiquement à la radio hongroise Kossuth affirmant clairement sa position à l'encontre de l'accueil des migrants sur son territoire « *Nous, nous ne voulons pas nous mélanger à d'autres.* »<sup>5</sup> et prônant également sa théorie du complot concernant le « *remplacement des populations, organisé par les élites financières et économiques* ». Le HCR, quant à lui, se désole de cette loi allant à l'encontre des droits de l'Homme qui apparaît en Europe.

Les ONG font donc partie des acteurs-moteurs de la crise en ne cessant de remettre en cause et en questionnant l'efficacité des politiques européennes quant au respect des droits des migrants. Elles s'attirent souvent les foudres de certains partis politiques d'extrême droite comme en Hongrie, mais leurs actions permettent de remettre sans cesse l'humain et sa dignité au cœur des débats.

## LES ASSOCIATIONS, LES COLLECTIFS

A une échelle plus locale, les associations et les collectifs se comptent par centaines et cherchent tous, avec des moyens financiers qui leur sont propres et surtout grâce à l'appui de leurs bénévoles, à subvenir aux besoins vitaux des migrants, à les loger, à faciliter leur insertion, à les accompagner dans leurs démarches, ou bien à créer des activités pour faire de cette attente interminable un moment plus facilement surmontable. Il est pourtant souvent difficile de faire entendre sa voix ou de donner plus de visibilité à son combat lorsque l'on est une petite structure. C'est pourquoi certains, à la manière de la DUDH ou bien de la Convention de 1951 relative au statut des

5 Article web Le Monde « La Hongrie adopte une loi interdisant aux ONG de venir en aide aux migrants » du 21 juin 2018 par Blaise GAUQUELIN

réfugiés, tentent d'interpeller l'opinion publique. C'est le cas du Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines<sup>6</sup> (PEROU), structure associative créée en 2012 et cogérée par Sébastien Thiéry, politologue et Gilles Clément, jardinier.

Force est de constater que les documents et textes fondamentaux qui ont fait l'objet des parties précédentes sont des droits dont les États reconnaissent la légitimité et s'engagent à respecter et à défendre. Si vous avez lu en totalité ou en partie un de ces textes, vous aurez sûrement constaté que le terme « *Considérant...* » s'y retrouve de façon assez répétitive. Ce mot est utilisé en droit à chacun des alinéas d'un arrêt ou d'une motion impliquant une décision judiciaire administrative et sert à poser le contexte général lié à l'écriture dudit document afin, par la suite, d'annoncer les différents points qui le compose et qui sont soumis à signature.

Dans la DUDH, texte fondateur en faveur des droits humains, on la retrouve à sept reprises dès le préambule avant l'énonciation des trente articles qui la compose. Voici sa première utilisation :

« **Considérant** que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »<sup>7</sup>

Dans la Convention de Genève de 1951, cette formule est aussi utilisée à de nombreuses reprises tout au long du texte, tout particulièrement dans son préambule :

« LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,  
**CONSIDÉRANT** que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée le 10 décembre 1948 par

<sup>6</sup> Le PEROU est une association fondée en 2012 qui développe des projets de recherche-action sur la « ville hostile » dans les hors-champs des villes afin d'explorer d'autres réponses que celles envisagées par l'État dans les camps, les bidonvilles ou les refuges et ainsi palier de manière pacifique à la crise des migrants. Son but est de lier actions sociales et architecturale afin de favoriser l'accès à la ville pour tous.

<sup>7</sup> Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948

*l'Assemblée générale ont affirmé ce principe que les êtres humains, sans distinction, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »<sup>8</sup>*

Enfin, c'est ainsi que ce format très conventionnel est réutilisé pour dénoncer le sort des réfugiés en France et plus particulièrement dans ce qu'on a appelé la Jungle de Calais. Ce texte appelé « *Considérant Calais* », écrit par Sébastien Thiéry le 14 février 2016, se veut comme un cri d'alarme face aux destructions des campements de migrants, un appel à la construction et à l'entraide ainsi qu'un acte de résistance face à la criminalisation des gestes d'hospitalité dont voici un extrait :

*« **Considérant** que Calais est, de fait, une ville-monde, avant-garde d'une urbanité du 21e Siècle dont le déni, à la force de politiques publiques aveugles et brutales, témoigne d'un mépris criminel de ce qui s'affirme, d'une insulte crachée à la figure des calaisiens et des exilés cultivant au quotidien ce qui nous rapproche. »<sup>9</sup>*

La forme même de l'écriture qu'utilise Sébastien Thiéry est sans aucun doute une volonté d'élever ce texte non pas à une simple constatation de la situation mais bien à une réelle revendication de droit à la ville qu'estime légitime de nombreux acteurs associatifs et humanitaires entourant le phénomène depuis des années dans le nord de la France. La réutilisation du modèle de la DUDH et de la Convention de Genève de 1951 donne une forte connotation solennelle et frappe par sa simplicité et sa clarté. La structure du texte permet un état des lieux de ce qui se produit et se construit dans la jungle. Ce manifeste est donc un hommage aux acteurs et habitants de la jungle qui se battent au quotidien afin de lutter contre les politiques de destructions menées par le gouvernement. Enfin, en faisant appel à notre République dans les premiers et derniers mots de ce texte, c'est à nos valeurs communes de liberté, égalité et fraternité qu'il nous renvoie.

8 Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951

9 Article web publié sur Médiapart «Considérant Calais» du 14 février 2016 par Sébastien Thiéry

On retrouvera ce message dans le projet « *Réinventer Calais* » ou chaque petits articles du site sont écrits par différents acteurs comme des journalistes, des sociologues, ou des photographes commencent par ce mot, comme celui qui porte le titre de « BACHAR »<sup>10</sup>.

### LES PERSONNALITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES CITOYENS ANONYMES

D'autres formes de soutien apparaissent notamment chez les personnalités publiques. Peut-être avez-vous déjà entendu parler de « *l'appel des 800* »<sup>11</sup> du 20 octobre 2015 ? Cette pétition a été signée par une ribambelle de personnalités : philosophes, poètes, écrivains, cinéastes, humoristes, artistes, réalisateurs, comédiens, professeurs, journalistes, acteurs, sociologues, intellectuels, musiciens, et bien d'autres encore. Le but de cet appel est d'alerter l'opinion publique de façon percutante sur les conditions misérables dans lesquelles vivent les cinq à six mille hommes, femmes et enfants de la Jungle de Calais. Les associations présentes sur le terrain ne bénéficiant pas forcément de la même visibilité dans les médias, c'est donc les personnalités qui deviennent les portes-parole du combat mené dans le Calais. Agir en groupe permet de palier à la perte d'influence des intellectuels dans les débats politiques actuels. Ils se mobilisent contre le « *désengagement* » du gouvernement qui, selon eux, est incapable de lutter contre le « *mal logement ou la misère alimentaire* ». Ainsi, c'est en publiant les 800 premières signatures de la pétition que ces personnes influentes cherchent à gagner en visibilité et lance à l'État français leur requête, celle de créer un « *large plan d'urgence pour sortir la jungle de Calais de l'indignité dans laquelle elle se trouve* ».

La pétition lancée sur le site [www.change.org](http://www.change.org) regroupe également les signatures de différentes associations comme la Cimade, Emmaüs France et International, MDM, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ainsi qu'UNICEF France. Aujourd'hui fermée, elle a regroupé pas

10 Projet « Réinventer Calais » accessible sur le site : <https://reinventercalais.org/>

11 Article web Libération « Jungle de Calais : l'appel des 800 » du 20 octobre 2015

# BACHAR

**CONSIDÉRANT** la vitesse avec laquelle la population se renouvelle, allez savoir qui habitera là la prochaine fois que vous frapperez à cette porte.

Collectif Sans Plus Attendre (Nicolas Genest, Anita Pouchard-Serra, Antoine Segurel), Giulia Buffoli, Arthur François, Marie Menant, Valeria Russi, architectes, Clémentine Fouquet, journaliste & Claraluz Kaiser, géographe-urbaniste, 1e 21 février 2016.



La première fois, il y avait Bachar, Ahmad et Walid. Trois Kurdes syriens. Ahmad venait de se faire tabasser. Pommette fracturée, yeux pochés, incapable de marcher. Et pourtant nous avons chanté. Chanté et chanté, à huit dans 6 m<sup>2</sup>. En arabe, en kurde, en anglais. En espagnol et en français.

moins de 49 169 signataires ce qui montre l'importance du mouvement et l'impact qu'elle a pu avoir dans le débat public.

Par ailleurs, un autre mouvement s'est distingué plus récemment. Le 25 octobre 2018, c'est à Paris que s'est tenu un rassemblement contre les politiques de rejet des étrangers. Les rédactions de trois sites d'informations, Mediapart, Regards et Politis, s'associent afin de lancer à leur tour un Manifeste pour l'accueil des migrants à l'intention des élus locaux, nationaux et européens. A l'occasion, les 150 militants associatifs, intellectuels, syndicalistes, personnalités civiles ou politiques et même architectes signataires sont invités au Centquatre pour un grand débat. Ce lieu artistique et culturel parisien situé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement présente alors publiquement « Le serment du Centquatre ».

Choix inconscient ou volontaire, le nom du manifeste me renvoie directement au Serment du Jeu de Paume. Rassemblant les trois ordres que sont la noblesse, le clergé et le tiers état, cet événement décisif dans l'élaboration de la Constitution et précédant la Révolution française fut un moment crucial dans le transfert de la souveraineté du roi à la Nation. Aujourd'hui, cela pourrait se retranscrire par la prise de conscience massive du peuple envers ce qui ne lui semble pas juste et envers ceux que le gouvernement continue de faire taire par la violence et la précarité.

Par ailleurs, le « Serment du Centquatre » s'inscrit à son tour dans la lignée des textes évoqués précédemment en utilisant la forme répétitive « *Considérant que..* » afin d'exposer les idées principales et fondatrices du texte qui suit.

*« Le serment de faire en sorte que le pays où furent proclamés sans frontières les droits de l'homme et du citoyen ne soit pas celui de sa seule déclaration, mais celui qui leur donne vie et réalité, par une politique volontaire et exemplaire. »*

*Serment du Centquatre*

A l'heure où j'écris ces lignes, la pétition du manifeste atteint presque les 60 000 signataires<sup>12</sup>. L'idée qu'il est possible de contrôler ces migrations ou de renvoyer chez eux ces exilés est fantaisiste et de plus en plus de nos concitoyens s'en aperçoivent. Après des mois ou des années d'errance, il est toujours aussi inacceptable de fermer les yeux sur la réalité de la situation : les migrants fuyant catastrophes naturelles, épidémies ou guerres ne cesseront pas d'affluer sur nos rives et il est plus que temps d'en prendre conscience et de prendre le problème à bras-le-corps. Rappelons-nous que ce n'est pas la première fois que ce phénomène se produit et que déjà en 1979 face à l'arrivée des boat people en France, de nombreux politiques et intellectuels comme Jean-Paul Sartre s'unissaient afin d'accueillir les migrants venus du Vietnam et du Cambodge<sup>13</sup>. Dans un contexte-certes différent- de guerre froide, c'est contre le communisme que l'on se dressait et que l'on accueillit 128 531 ressortissants de l'ancienne Indochine en un temps record. On pourrait alors se demander pourquoi face à l'islam radical, la mobilisation n'est pas plus importante et pourquoi en 2016, on ne fait état que de 35 170 demandes d'asile acceptées<sup>14</sup>, alors que notre voisin allemand accueillait plus de 445 000 réfugiés la même année.

« La migration n'est un mal que dans les sociétés qui tournent le dos au partage. »

Manifeste pour l'accueil des migrants

12 La pétition, le texte « Le serment du Centquatre » ainsi que des informations sur le débat réalisé au 104 sont disponibles sur le site web : <http://www.104.fr/fiche-evenement/manifeste-pour-l-accueil-des-migrants.html>

13 Article web L'obs « Quand la France ouvrait les bras à 120 000 réfugiés sauvés en mer » du 24 avril 2015 par Pierre HASKI

14 Article web Le Point « Crise migratoire en Europe: des chiffres pour comprendre » du 16 juin 2017 par AFP

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## CONCLUSION

Avec la multiplication des interventions d'hospitalité en faveur des migrants et la montée de l'extrémisme et du nationalisme, la France, terre de déclaration des Droits de l'Homme, serait-elle en train de vivre une nouvelle révolution politique, sociale et morale ? C'est à travers une étude de cas ciblée sur le phénomène migratoire dans le Calaisis que je souhaite attirer l'attention afin de montrer de la façon la plus exhaustive possible ce qui s'est déroulé depuis les trente dernières années. Ville d'entraide, de pauvreté et d'échanges, la ville de Calais a finalement accueilli une ville informelle aussi grande que celle de Fontainebleau.



3

**LES JUNGLES DE  
CALAIS**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOURCE AVEC DROIT D'AUTEUR

*« Souvenons-nous qu'une ville est, à quelques rares exceptions près, un bidonville qui a réussi. »*

Sébastien Thiéry, « *Considérant ce qui s'affirme* »,  
Multitudes 64, automne 2016  
<http://www.multitudes.net/considerant-ce-qui-saffirme/>

## FOCUS SUR 30 ANS DE TENSIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Le phénomène migratoire est depuis des dizaines d'année présent et visible dans le nord de la France. A travers cette étude de cas ciblée sur Calais, j'aimerais montrer de façon plus précise et chronologique comment s'est formé le bidonville le plus grand d'Europe. Sa médiatisation, ainsi que les élans tant d'hospitalité que d'exclusion, ont fait de lui un point central du débat sur les migrations en France et en Europe pendant de longues années. Il me paraît important de le développer afin d'avoir toutes les cartes en main pour comprendre comment s'est créé et développé le campement de la Lande jusqu'au démantèlement de ce qu'on a appelé la « Jungle de Calais ».

Cette partie est essentiellement basée sur l'ouvrage<sup>1</sup> de Michel Agier (anthropologue), Yasmine Bouagga (sociologue), Maël Galisson (militant associatif), Cyrille Hanappe (architecte), Mathilde Pette sociologue) et Philippe Wannesson (blogueur et militant associatif) qui croise les disciplines et les analyses de ce phénomène de grande ampleur entamé déjà il y a trente ans.

1 Michel AGIER et al. «La Jungle de Calais », Paris, éd. Puf, 2018, p.7 à 107

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

# 1 | CALAIS : UNE ÉTAPE DANS LES PARCOURS MIGRATOIRES

Une fois arrivés en Europe, les migrants suivent des chemins différents. Calais n'est qu'une étape d'un parcours de plusieurs mois ou années, comme le sont également d'autres villes comme Paris, Idomeni et Patras en Grèce, Subotica en Serbie ou Rome et Vintimille en Italie. Ces exilés sont contraints de trouver sur leurs chemins un refuge ou un peu d'hospitalité dans la mesure du possible. La plupart du temps, l'absence de politique d'accueil se fait ressentir et très souvent les violences rythment le quotidien. On pense notamment à la Libye où l'attente dans les ghettos de Gao, d'Algadez ou de Khartoum aboutit souvent sur une pénible traversée du désert en camion. Une fois sur place, les survivants finissent pour certains kidnappés à Koufra ou Sebha. Les hommes sont éparpillés dans des centres de rétention administrative (CRA) où ils seront exploités pour leur main d'œuvre. Les femmes, elles, sont aussi victimes de violence de la part des autorités locales et des militaires, elles sont violées et parfois contraintes à la prostitution.

Pour beaucoup, s'en suit une périlleuse traversée de la mer Méditerranée et l'arrivée dans les hot spots où ils seront fichés, enregistrés, identifiés. Pour la plupart d'entre eux, le voyage ne s'arrêtera pas en Italie ou en Grèce, mais dans d'autres pays européens. Les plus convoités restent les pays scandinaves et l'Allemagne (deuxième terre d'accueil au monde après les États-Unis).

La « ville-frontière » de Calais, quant à elle, représente à la fois une frontière géographique et politique. Du point de vue géographique, trente kilomètres la sépare de la Grande-Bretagne par un bras de mer

: la Manche. Du point de vue politique, la Grande-Bretagne ne fait pas partie de l'espace Schengen et a renforcé au fil des ans la sécurité de ses frontières notamment au cours de l'année 2015, avec l'établissement de clôtures barbelées sur les lieux de passage.



Elle est donc depuis longtemps un lieu de transit pour des milliers de migrants cherchant à traverser la Manche. Ils ont tous vécu un parcours migratoire difficile depuis leur pays d'origine et Calais n'est qu'une étape supplémentaire. Des milliers de kilomètres semés d'embûches, de violence et de pauvreté. Beaucoup se retrouvent ici dans le but de rejoindre la Grande-Bretagne. Ils sont bloqués à la frontière franco-britannique avant de pouvoir retrouver de la famille ou une communauté déjà établie sur place. D'autres pensent simplement pouvoir s'y établir plus facilement et cherchent sécurité, protection, droits, et avenir.

VISUEL 11 - Manifestations devant ce que les militants et associations appellent le «mur de la honte», barrière érigée pour bloquer l'accès du port aux migrants.  
Le 18 décembre 2014



## 2 | LES CONSÉQUENCES DE LA CHUTE DU MUR DE BERLIN SUR LA PRÉSENCE DES MIGRANTS DANS LE CALAISIS (1986-1994)

Dès 1986, Amnesty International intervient à Calais concernant les personnes refoulées d'Angleterre. Certains migrants semblent relever de la Convention de Genève de 1951 et peuvent demander l'asile. Les habitants se mobilisent d'ors et déjà autour de la Belle Étoile, qui se constituera en association en 1994. Elle va bientôt travailler avec d'autres associations, comme la Cimade, France Terre d'Asile, ou bien avec des services publics comme les Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), et entretient également des contacts avec une association britannique appelée Migrant HelpLine.

Avec l'effondrement du bloc communiste en 1990, de nombreuses personnes quittent le bloc de l'Est en profitant de l'ouverture des frontières européennes qui leur permet de voyager sans avoir besoin de visa. Les premières vagues de migrants arrivèrent dans le nord de la France entre 1998 et 1999, ils fuient la guerre du Kosovo et ne sont alors qu'environ 200. Cependant, l'entrée reste difficile sur le sol anglais et nombreux sont ceux qui restent bloqués à la frontière. La situation n'est alors ni prise en charge par l'État, ni par les municipalités. C'est ainsi que la politique de fermeture des frontières à l'intérieur même de l'UE liée à la création de l'espace Schengen mène progressivement à la création de camps informels et/ou provisoires où les réfugiés attendent l'aide d'un passeur.

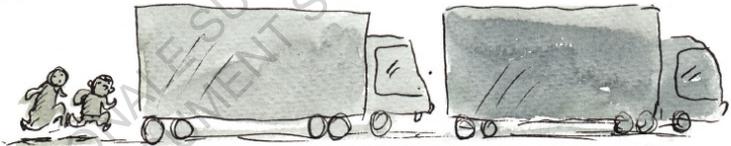
Face à l'affluence, c'est aidés par la population locale, qu'un hangar désaffecté de l'Euro-tunnel est investi par la Croix Rouge et permet de les loger pendant une période de trois ans. En 2002, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, Nicolas Sarkozy décide de fermer ce centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire plus communément appelé Sangatte. L'UNHCR sera consulté pour examiner les dossiers des 1500 personnes présentes

**1994** : ouverture du tunnel sous la Manche

**98-99** : la guerre du Kosovo provoque l'exil de milliers de gens...



Entre 100 et 200 Kosovars débarquent à Calais... la nuit, ils tentent de passer en Angleterre en se glissant dans des camions ou dans le tunnel...



Et la journée, ils sont à la rue...



sur le site afin de départager ceux à qui on accorderait le statut de réfugié, et ceux qui devraient être reconduits dans leurs pays respectifs. C'est ainsi que deux tiers des migrants partiront en Angleterre grâce à un accord passé entre la France et le Royaume-Uni, l'autre tiers restera en France et demandera le droit d'asile.

Malheureusement, la population immigrée-notamment kurde et afghane- continue d'arriver et n'a d'autre choix que de s'installer dans de vieux blockhaus de la Seconde Guerre mondiale. Une fois de plus chassés, ils s'installent alors dans les forêts alentours. Des milliers de migrants d'origine kosovare, kurde, afghane, érythréenne, soudanaise, irakienne, ou bien syrienne se pressent sur ce territoire où l'on voit naître des centaines de campements et centre d'accueils et d'hébergement. Ce sont des lieux de confinement et de rétention présents à la fois dans les périphéries mais aussi à l'intérieur même de nombreuses villes européennes.

Pour certains, ce phénomène est lié au durcissement des règles d'entrée sur le territoire anglais. Le nombre d'exilés augmentent et le phénomène est donc de plus en plus visible. Le regard est souvent attiré par les regroupements de personnes. A l'époque pourtant, quand le tunnel sous la Manche n'existait pas, les règles d'entrée sur le territoire des pays européens étaient beaucoup plus souples et il était donc plus facile d'y entrer de façon légale.

En mai 1994, après l'ouverture du tunnel sous la Manche, une nouvelle frontière se dessine. On met en place un nouveau protocole, -celui de Sangatte- qui prévoit des contrôles frontaliers sur le sol français et anglais par les forces de police françaises. Il prévoit le renvoi immédiat des migrants qui se verraient refuser l'entrée sur le territoire anglais vers le pays de départ, c'est-à-dire la France. Ces accords bilatéraux (puis tripartites avec l'intégration de la Belgique) sont dénoncés par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) en 2015. En effet, l'externalisation des contrôles par le gouvernement anglais « empêchent le dépôt des demandes d'asile dans ce pays »<sup>2</sup> et y voit donc une atteinte directe au droit d'asile.

2 « Avis sur la situation des migrants à Calais et dans le Calaisis », Journal officiel de la République française, n° 0157, 9 juillet 2015

### 3 | ENTRE VISIBILITÉ MÉDIATIQUE ET INDIFFÉRENCE GOUVERNEMENTALE (1997- 1999)

Les moments de forte visibilité pousseront souvent les pouvoirs publics à intervenir. Sous les feux des projecteurs et de l'actualité, ils prendront des mesures qui tendent à attirer le regard ou bien à passer inaperçues.

Plusieurs événements viendront concentrer l'attention des gouvernements français et anglais sur la situation tragique du logement des personnes déplacées entre 1997 et 1999. Des centaines de personnes se retrouvent bloquées dans le Calais dont la plupart sont des Roms de République Tchèque et de Slovaquie ainsi que de nombreuses personnes fuyant la guerre au Kosovo. Les structures d'accueil à Calais sont petites, et ne permettent pas de recevoir toutes ces personnes déplacées. C'est donc généralement dans le terminal ferry qu'ils s'abritent, jusqu'à ce qu'un arrêté préfectoral l'interdise. De plus en plus réticents, ni les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ni les hôtels ne peuvent faire face à l'ampleur de la situation. Les associations somment les autorités de trouver une solution à propos de l'hébergement des migrants. Un hangar est donc alloué et mis à la disposition seulement la nuit sous la gestion de la Belle Étoile. 80 personnes doivent y coucher avec accès à des sanitaires et une distribution de repas. Mais les demandes sont nettement supérieures et l'on oscille rapidement entre 120 et 200 personnes chaque nuit. Après seulement six semaines, les autorités annoncent que le hangar fermera et que toute aide des associations sera punissable de poursuites judiciaires.

Le combat des associations ne s'arrête pas là et une victoire s'annonce. Le ministre de l'Intérieur décide d'ouvrir trois lieux d'accueil. Le premier est un bâtiment dépendant de l'hôpital et recevra les

familles. Le second est un centre de vacances et accueillera les migrants en situation irrégulière en attente d'expulsion. Le dernier est un hangar désaffecté à Sangatte ayant servi quelques années plus tôt à la construction de l'Euro Tunnel et logera les femmes et hommes seuls. Cependant, c'est un nouvel échec et les trois nouveaux centres d'accueil fermeront après à peine un mois. Des centaines de personnes se retrouvent une fois encore jetées à la rue, squattant les espaces publics, les parcs, les blockhaus du littoral, les terrains ou bâtiments abandonnés.

Mais un facteur viendra pourtant animer le débat et faire céder l'État : l'annonce de la venue de l'Abbé Pierre à Calais. Fondateur du mouvement Emmaüs, figure célèbre et populaire menant un combat acharné contre l'exclusion, l'annonce de sa venue permettra de faire pencher la balance dans le camp des plus démunis en un temps record : le hangar de Sangatte rouvrit ses portes une semaine après cette annonce et sera géré par la Croix-Rouge. Selon cette dernière, pas moins de 67 000 exilés transiteront par ce centre qui se voulait excentré de Calais. Le but est bien des les éloigner de la ville, et ainsi de rendre peu à peu ce phénomène invisible. C'est pourtant l'effet inverse qui se produit. La médiatisation du camp par les journalistes et les ONG permit de dénoncer le traitement réservé aux migrants.

## 4 | DE LA FIN DU CAMP DE SANGATTE AU RENFORCEMENT DES CONTRÔLES FRONTALIERS ET POLICIERS (1999-2002)

Il est facile d'expliquer pourquoi le nombre de migrants augmentent peu à peu dans le Calais. D'une part, les conflits internationaux se développent et poussent peu à peu des centaines et des milliers de personnes sur les routes. D'autre part, la vigilance accrue du gouvernement anglais provoque une sorte de « bouchon » car il est de plus en plus difficile de traverser la Manche. Suite à l'Immigration and Asylum Act de 1999, le renforcement des contrôles du côté britannique engendre de nombreux changements, dont la fouille de tous les véhicules accompagné d'une amende de 2000 £ par migrant trouvé caché à bord. L'année suivante un système de détection thermiques couplé d'un grillage de 2,80m de hauteur et d'un système de vidéosurveillance est installé, ce qui a pour conséquence d'isoler totalement le port du reste de la ville de Calais. Puis, on double la hauteur du grillage, on l'agrémente de barbelés à lame de rasoir, on coupe toute végétation pouvant nuire à la visibilité, et enfin on scanne les camions à l'aide d'un radar haute technologie prêté par l'armée britannique.

Le port de Calais est considéré comme un modèle dont il faut s'inspirer. Une véritable forteresse où il est devenu presque impossible de passer sans se faire attraper dans les mailles du filet. Ainsi, beaucoup de migrants favorisent d'autres points de passage moins contrôlés. Le littoral voit alors sa sécurité renforcée dans d'autres ports comme celui de Cherbourg et de Dieppe en France, puis de Ostende et Zeebrugge en Belgique avant d'atteindre finalement les Pays-Bas.

Sangatte ferme de nouveau ses portes en 2002 sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur français Nicolas Sarkozy. Le gouvernement



VISUEL 13 - L'utilisation des scanners et de rayons X se fait dans toute l'Europe. Ici, image de scanner de migrants interceptés à la frontière entre la Turquie et la Bulgarie en mai 2011.

souhaite « *envoyer un signal au monde entier, pour dire que ce n'est plus la peine de venir dans ce hangar du bout du monde parce qu'il n'y a pas d'avenir pour [les migrants] dans ces conditions* »<sup>3</sup>.

Le HCR assiste donc les gouvernements français et britannique dans la fermeture du camp. 1268 exilés bénéficièrent d'une aide. 11 acceptèrent de retourner en Afghanistan contre une compensation financière française (moyennant 500€/ enfant et 2000€/adulte), 200 furent admis dans des centres d'hébergement répartis en France, 1032 furent transférés en Angleterre et le reste d'entre eux furent reconduits dans d'autres pays européens. Ceux n'ayant pas eu de badges afin d'accéder au camp se voient refuser l'accès au camp. Sous la pression des associations et des militants occupants plusieurs bâtiments publics et privés, le camp rouvre ses portes aux migrants n'ayant pu s'enregistrer ou venant tout juste d'arriver. Le 31 décembre 2002, le gouvernement met un terme à la mission d'hébergement du camp de Sangatte en fermant définitivement le hangar et en le détruisant intégralement la semaine suivante.

Les opérations de police appelées Concorde et Ulysse mobilisent six compagnies de CRS et deux escadrons et visent principalement à gérer la phase post-Sangatte. Les interpellations visent à disperser les migrants afin d'éviter tout nouveau regroupement massif mais aussi à les envoyer hors de la région dans des centres d'accueil et d'hébergement.

La volonté de dissuasion des CRS poussent les migrants à se déplacer. La fermeture du camp ne fit que déplacer le problème le long du littoral. Les migrants continuèrent d'affluer pour plusieurs raisons. Parmi elles, le durcissement des politiques d'asile au sud de l'Europe, ainsi que la multiplication des conflits dans les pays d'origine des déplacés. Face à la pénurie de structure d'accueil, les conditions de vie deviennent de plus en plus précaires. On s'installe dans les « jungles »,

3 Propos du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, en marge des Assises des libertés locales de la région Poitou-Charentes au Futuroscope, près de Poitiers (Reuters, samedi 9 novembre 2002)

c'est-à-dire des petits campements improvisés dans les forêts autour de Calais, ou bien dans des squats à proximité des ports de départ pour l'Angleterre, ou encore sur les stations service et autoroutes où il est possible de trouver un camion allant jusque sur le sol anglais.

Les blockhaus sont peu à peu murés, c'est pourquoi ils se rapprochent de Calais et investissent la zone industrielle des Dunes ainsi que le bois Dubrulle et le bois des Garennes. On s'y abrite sous des bâches et on dort sur des palettes de bois. D'autres villes accueillent peu à peu d'autres camps éphémères comme Norrent-Fontes, Angres ou Steenvoorde. On se replie même jusqu'à Paris, la fameuse « *banlieue de Calais* », afin de fuir le harcèlement policier.

La multiplication des campements sur le long du littoral est donc une conséquence directe de la fermeture de Sangatte. Les conditions de vie sont pour la plupart du temps affligeantes et les contrôles de police constants. Ainsi, la dispersion et l'« invisibilisation » des clandestins permet au gouvernement français d'affirmer que le problème migratoire de Calais est résolu. Cela lui permet de nier sa responsabilité dans le traitement des migrants et de ne pas à avoir à s'expliquer sur l'absence de réelles solutions pour remédier au « problème des clandestins ». La mise en place d'une politique de harcèlement envers ces personnes déplacées s'intensifie après la fermeture de Sangatte. Les CRS se rendent constamment dans les refuges que créent les migrants afin de les arrêter et détruire les campements. Cette dissuasion ne permet pas de les renvoyer dans leur pays, mais la destruction continue des tentes et des squats tend à fuir et à mesure à éloigner les migrants de Calais en faveur de villes plus petites comme Cherbourg, Dunkerque, Angres ou Norrent-Fontes. Cela contribue également à une précarisation des installations qui sont reconstruites perpétuellement, et pour des durées de plus en plus réduites.



## 5 | L'ANNÉE 2009 : QUAND LA JUNGLE PACHTOUNE SE DÉMANTÈLE

La plupart du temps, les campements détruits n'accueillaient que de petits groupes de migrants. Mais en 2009, commence une organisation plus structurée, majoritairement réalisée par des migrants d'origine afghane pachtoun. Cette auto-organisation se forme dans une forêt à quelques kilomètres de Calais, non loin du port d'où partent les ferries en direction de l'Angleterre qu'on appellera « jungle pachtoun ». Le terme occidentalisé « Jungle » reprend donc le terme original perse et pashtoun djangal qui signifie « coin de forêt ». Son utilisation sera de plus en plus reprise et déformée jusqu'à avoir une connotation négative. Une autre ethnie afghane, les Hazaras, vit aussi dans la jungle de l'autre côté de la rue. En août, cette « jungle » abrite entre 500 et 700 migrants répartis dans une soixantaine de cabanes. Face à une installation de cette envergure, les raids de la police diminuent.

C'est donc peu à peu que les installations-autrefois réalisées avec de simples bâches- se consolident. Directement à l'entrée du camp, on trouve la mosquée, dont un soin particulier lui est réservée. Généralement, les cabanes qui servent d'habitat ne sont composées que d'une seule pièce où se regroupent une dizaine de personnes. L'intérieur des cabanes sert la plupart du temps à se reposer le matin car la nuit est vouée à tenter la traversée vers l'Angleterre. C'est donc pendant la journée que l'on peut rencontrer la majorité des habitants du camp. Les jours sont remplis de tâches quotidiennes : laver les habits, aller prendre de l'eau au puits pour cuisiner ou se raser par exemple. On discute aussi beaucoup de son pays d'origine, son parcours jusqu'à Calais, les épreuves endurées, les violences, les anecdotes et conseils. On parle des campements où l'on s'est abrité ou de son séjour au commissariat. Pour la plupart, ce sont des hommes entre vingt et trente ans. Ils ne tentent la traversée que la nuit, de peur d'être repérés à la lumière du jour. La jungle est donc un lieu d'attente et de repos ainsi qu'une nouvelle maison favorisant le regroupement communautaire. On y reconstruit un quotidien à l'aide de d'objets récupérés en ville ou

donnés par les associations. Un feu se trouve constamment à l'extérieur des cabanes. On s'y regroupe pour prendre le thé, faire bouillir de l'eau ou bien se réchauffer. Parfois, certains tentent même de se brûler le bout des doigts afin de faire disparaître leurs empreintes digitales. En effet, le règlement Dublin II prévoit le renvoi des migrants dans le pays par lequel ils sont arrivés en Europe. Pour beaucoup il s'agit de la Grèce ou de l'Italie, et craignent donc un renvoi forcé vers ces destinations.

Malgré la précarité des conditions de vie, le quotidien reste très codé. La jungle appartient aux afghans et, depuis 2007 environ, les squats sont généralement investis par les ressortissants africains comme « l'African House », ancienne scierie désaffectée et insalubre, sans portes et où la plupart des vitres sont cassées. Malgré les évacuations, les regroupements communautaires sont respectés. Ils vivent donc à des endroits différents, utilisent des passages différents et ne partagent pas le même quotidien. Les lieux de repas font partie des rares moments où toutes les nationalités se croisent.

Cependant, le problème reste le même qu'à Sangatte. La visibilité du camp liée à sa taille grandissante représente une menace pour le gouvernement français. En 2009, l'aggravation du conflit en Afghanistan mène de plus en plus d'exilés dans le nord de la France. Leur présence devient plus visible sur le littoral. Des expulsions sont prévues mais sont alors bloquées par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Plusieurs événements amènent progressivement à la fermeture de la jungle de Calais :

- 27 janvier : Éric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire se rend dans le nord pour « prendre connaissance de la situation »
- 21 avril : 200 personnes sont arrêtées dans le campement des Afghans, cette action est considérée comme une « répétition » du démantèlement de la jungle pachtoune.
- 23 avril : Eric Besson présente un plan en deux phases. La première fait appel à la fermeté du gouvernement. Il veut fermer tous les squats et campements avant la fin de l'année 2009. La deuxième est l'humanité. Il veut aménager un lieu de distribution pour les

repas, un accueil de jour, et un espace de sanitaires et douches décent. Le financement doit venir des collectivités locales et la gestion sera faite par les associations. Le HCR ouvre un bureau de renseignement sur l'asile et d'autres associations comme France Terre d'Asile accompagnent progressivement les réfugiés dans leurs démarches administratives.

- Juillet : On trouve jusqu'à 1200 ou 1400 migrants à Calais. Les mois qui suivent montrent une diminution de la présence des migrants dans le Calais lié dans un premier temps à plus de facilité pour passer la frontière, dans un second temps à l'accord entre la Turquie et l'Italie qui dévie les routes migratoires pour les personnes venant de la corne de l'Afrique et enfin à une réorientation conséquente d'une partie des Afghans vers les pays scandinaves (Norvège, Danemark, Suède).
- 22 septembre au 07 octobre : La destruction du camp pachtoune, annoncée en avril 2009 par Eric Besson, est mise à exécution et son démantèlement sera médiatisé internationalement. On évacue également le camp des Soudanais et on rase le squat des Érythréens le même jour. Les médias font de cet événement le symbole de la protection du territoire en éradiquant les mafias, les passeurs ainsi que la misère qui l'entoure. Ce n'est en réalité qu'un écran de fumée.

La volonté d'Eric Besson pour lutter contre l'immigration illégale se traduit directement par une augmentation de 20% du budget du ministère<sup>4</sup>. La mobilisation est donc sans précédent en France : trois bulldozers, une dizaine de camions, 500 CRS, police de l'air et des frontières ainsi que des gendarmes et une entreprise de bûcheronnage employée afin de rendre le terrain impraticable pour de nouvelles installations. Cette opération dite « vitrine » permet au gouvernement de montrer publiquement la résolution du problème des migrants dans un objectif centré sur les prochaines élections électorales. Aucune mention n'est faite sur la volonté de réduire les flux migratoires à la

4 « Discours d'Eric BESSON lors de la conférence de presse du lundi 13 septembre 2010 : bilan des 8 premiers mois de l'année 2010 & programme pour les 4 prochains mois » disponible sur <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-Cabinet-de-M.-Eric-Besson-2009-2010/>



VISUEL 15 - Un migrant dans le campement de Calais derrière une bannière «La jungle est notre maison. S'il vous plait, ne la détruisez pas. Si vous le faites, alors à quel endroit aller ?»

Le 21 septembre 2009

frontière franco-britannique ou bien de détruire les filiales clandestines de passeurs. Sur les 276 personnes arrêtées, la très grande majorité fut placée temporairement dans des centres de rétention dont ils furent libérés quelques jours après faute d'avoir respecté le droit des migrants interpellés.

Ainsi, après le démantèlement du camp en septembre 2009, c'est un nouveau retour à la précarité et aux continuelles descentes de CRS dans la jungle que doivent affronter ces exilés. Une fois encore des centaines de personnes se retrouvent à errer autour de Calais. C'est donc de plus en plus loin des villes que les campements se créent le soir et disparaissent au matin. En 2010, le lieu de distribution des repas a été déplacé du centre-ville vers la zone industrielle, près du port, afin, encore une fois, de déplacer cette misère loin des yeux des habitants de Calais pourtant habitués à ces perpétuels passages.

La seconde partie de l'année 2009 est donc marquée par de nombreux bouleversements. On assiste également à la destruction du camp de Patras début juillet, qui existait depuis douze ans, mais aussi à l'évacuation des campements de la gare de l'Est à Paris en août.

## 6 | MISE EN PLACE PROGRESSIVE D'UN RÉSEAU D'ACTEURS ASSOCIATIFS ET POLITIQUES AUTOUR DE LA CRISE DE L'ACCUEIL

Comme expliqué précédemment, l'augmentation du nombre de migrants dans le nord provoqua des élans de solidarités sur toute la côte. La Belle Étoile fut la première association à voir le jour en 1994 et ne tarda pas à être suivie par de nombreuses autres. En 1997, est créé le Collectif de Soutien d'Urgence aux Refoulés (C'Sur) qui se compose de La Belle Étoile, de l'Armée du Salut, du Comité catholique contre la Faim et pour le développement (CCFD), de la section calaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ou encore de l'Association d'Entraide du Calais. Le nom du collectif changera en Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés quand seront intégrés les Scouts et Guides de France, le Secours catholique, Salam<sup>5</sup> ainsi que la section locale du parti Les Verts. Au fil des ans, des tensions très fortes apparaissent entre les différentes associations et l'État. Certains membres décident par exemple d'arrêter la distribution de repas aux migrants afin de faire pression sur l'État. Ils jugent leurs propres actions inefficaces et souhaitent que l'État prenne ses responsabilités dans cette crise qui dure depuis des années.

Le tissu associatif s'étoffe également sur le littoral. C'est pour cela que la Coordination française pour le Droit d'Asile va en 2008 à la rencontre de nombreux acteurs afin d'établir un rapport appelé « La loi des Jungles ». Il met en relation le travail déjà mené par les différentes associations, collectifs, municipalités, et groupes de militants afin de pouvoir échanger et se réunir. En 2011, ce réseau prend la forme d'une association appelée Plateforme de Service aux Migrants (PSM). La

<sup>5</sup> Salam « Soutenons, aidons, luttons, agissons pour les migrants et les pays en difficulté » est une association créée en 2002 suite à la fermeture du camp de Sangatte dans le nord de la France. Des bénévoles se rassemblent alors pour organiser des distributions de nourriture et de vêtements et décident après quelque temps de se donner une existence juridique en fondant l'association.



mutualisation des données, des informations et des compétences de ce réseau doit pouvoir venir en aide aux migrants de la manière la plus complète.

Il est vrai que l'on parle beaucoup du tissu associatif et des actions d'entraide « isolées » du voisinage comme aider à recharger un téléphone portable ou bien donner quelques vêtements chauds. Pourtant, d'autres acteurs vont entrer en jeu et changer considérablement la donne, en partie sur le plan médiatique. C'est un événement situé à 75 km de Calais, qui attirera l'attention en 2008. Membre d'Europe-Écologie/Les Verts (EE/LV), Marc Boulnois est élu maire de Norrent-Fontes. C'est une première, un élu se dresse contre la logique d'expulsion et de harcèlement pendant son mandat. Il accepte que des migrants s'installent près d'un chemin municipal entre deux parcelles agricoles sans menace d'expulsion. Ce n'est pas encore le luxe, mais il offre un peu de repos à ces exilés. Évidemment, l'État ne le voit pas d'un très bon œil et demande à deux reprises, fin 2010 et fin 2011, de détruire le camp. Le maire refuse. C'est un coup médiatique qui retentira au delà de la commune. Ainsi, un groupe de soutien aux élus se développe en 2012 : Le Réseau des Élus Hospitaliers (REH). S'y trouve donc Marc Boulnois, maire de Norrent-Fontes ; Damien Carême, maire de Grande-Synthe qui à ce moment là est membre du Parti Socialiste mais rejoindra par la suite EE/LV ; Maryse Roger-Coupin, maire d'Angres du Parti Communiste français, et Hélène Flautre députée européenne d'EE/LV.

Ce réseau d'élus souhaite promouvoir proposer une politique d'accueil non plus basée sur l'expulsion mais sur l'hospitalité en promulguant dans la mesure de leurs moyens le soutien nécessaire afin que chacun ait accès aux services basiques que sont l'accès à l'eau potable, un repas, une couchette, de l'électricité, parfois même du chauffage et une aide législative adéquate pour faire avancer leurs démarches administratives. L'objectif affiché est également de mettre en commun leurs expériences et de mettre plus de pression à l'État dans le but de l'orienter vers une réponse plus efficace en terme de moyens.

Ainsi, la mise en place d'un réseau d'acteurs associatifs mais aussi de politiciens permet de créer un lien direct avec le gouvernement. En allant à l'encontre de certaines directives notamment sur le fait de tolérer l'installation de petits camps, les maires jouent un rôle déterminant dans la cause des migrants.

## 7 | L'ÉPARPILLEMENT : LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FACE À L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DE CALAIS (2012-2013)

On remarque que l'action de l'État est très limitée et que ce sont donc les associations, collectifs ou même directement les élus qui prennent les mesures nécessaires. Aucun hébergement d'urgence n'est mis en place, aucune solution durable envisagée. Pour quelle(s) raison(s) ? Une des premières thèses plausibles serait que l'État se complairait dans l'idée qu'à force d'expulsions, de grillages et de contrôles frontaliers, le nombre de migrants se trouvant dans le nord diminuerait de lui-même. Ainsi, aucune dépense étatique liée à l'hospitalité n'est vraiment envisagée sur le long terme. Que ce soit sur l'immigration ou sur d'autres sujets, il a très souvent été reproché aux gouvernements en place leur manque de vision à long terme, favorisant la popularité momentanée lors de la prise de pouvoir à la prise de risques.

En 2012, le Préfet du Pas de Calais, Denis Robin, invite les associations à venir discuter et analyser collectivement les solutions qui pourraient être apportées afin d'améliorer la situation des migrants. L'efficacité de ces entrevues n'est pas avérée mais elles ont le mérite de renouer le dialogue entre les associations et le représentant de l'État.

Fin 2013, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, annonce lors d'une de ces réunions sa volonté d'expérimenter une « Maison de migrants » dont plusieurs associations souhaitaient la mise en place. Le but est d'accueillir, loger, nourrir et accompagner les migrants dans leurs démarches afin de rester en France, partir en Angleterre ou bien rentrer dans leur pays.

Pourtant, à la suite des élections européennes et municipales de 2014, on assiste à un revirement politique plutôt axé sur la gauche. Non seulement le projet avorte, mais des expulsions sont annoncées à la fin du mois de mai 2014 pour cause d'« opération sanitaire contre la

gale ». Ce sont alors trois campements qui sont évacués, sans solution de relogement. Environ 500 d'entre eux rejoignent alors un terrain libre utilisé pour la distribution de repas. Cet espace se transforme en lieu de vie, de convivialité et de revendication politique. Environ vingt personnes entament une grève de la faim pour voir leur droits évoluer. Le 2 juillet, c'est à nouveau l'expulsion qui met fin à cette nouvelle installation. On envoie les femmes et les enfants dans ces centres d'accueil déjà saturés. Les hommes quant à eux sont emmenés en bus à 10 km de Calais et relâchés en pleine nature. C'est ce qu'on appelle une opération d'« éparpillement ».

Les opérations d'éparpillement auront pour conséquence un étalement des campements sur la côte, allant de la Bretagne à la Belgique. La gestion de la « crise des migrants » est donc gérée au cas par cas. Tout en continuant la destruction des plus petits campements, le gouvernement implante parallèlement plusieurs Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) sur le territoire français. Ces actions d'expulsion sont généralement soutenues par des mouvements xénophobes et d'extrême droite réfractaires à l'idée d'accueillir des étrangers sur nos territoires.

#Calais

L'ÉTAT À CALAIS

PRÉFECTURE

OFII\*

**CAO**  
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Financé par l'État

Installés dans des hébergements en dur

Géré par des associations

Hébergement à taille humaine

Hébergement provisoire en attendant une orientation vers un hébergement adapté à la situation

Des conditions de vie dignes et rassurantes

Un accompagnement administratif

Un suivi sanitaire et social

Une stabilité pour évaluer plus sereinement la situation et reconsidérer leur projet migratoire

Office français de l'immigration et de l'intégration

@Place\_Beauvau

ministère de l'intérieur

/ministere.interieur

VISUEL 17 - Affiche du ministère de l'Intérieur du 18 octobre 2016

## 8 | LA MONTÉE DE L'EXTRÉMISME ET DES PROTESTATIONS XÉNOPHOBES

Le problème majeur actuel dans la gestion, la planification et l'organisation de ladite « crise des migrants », est un problème d'avis divergents. Les politiques actuelles sont freinées par la montée de l'extrême droite. Les installations de camps et de bidonvilles aux abords de nos villes créent des problèmes d'ordre sécuritaires ou sanitaires. Certains ont peur de certaines violences qui peuvent accompagner des centaines voire des milliers de personnes déplacées, sans abris, ni travail, et dans l'attente de papiers pendant plusieurs semaines, mois ou années. Quelques uns ont peur des maladies et épidémies -notamment de gale- liées aux conditions de vie insalubres. D'autres ont aussi peur du regroupement communautaire ou des mafias qui peuvent s'installer au sein des camps. On a peur de l'autre, de l'étranger sur notre territoire. Car il est vrai qu'une sorte de psychose collective s'est installée doucement en France, depuis les attentats de Charlie Hebdo en janvier 2015, suivis de ceux de Paris en novembre de la même année. L'étranger est craint, observé, et le sentiment nationaliste n'a jamais été aussi fort dit-on qu'en temps de guerre.

Les acteurs associatifs sont nombreux et ont au fil des années mis un place un réseau d'aide et d'entraide très important autant pour les nouveaux arrivants que pour les exilés bloqués depuis plusieurs semaines ou plusieurs mois. Malheureusement, la présence des migrants n'est pas du goût de tout le monde. Dès 2001 avec l'ouverture du hangar de l'Euro-Tunnel à Sangatte, des prémices de xénophobie apparaissent peu à peu sous des formes diverses. Certains se jouent de la population immigrée en distribuant des tracts amers et moqueurs intitulés « Bienvenue à Croix-Rouge Center Parcs » [voir annexe 2]. Cette hostilité à leur encontre est renforcée par des violences policières ou bien par des violences provenant de groupes d'extrême droite.

Contrairement au mouvement de soutien aux élus hospitaliers évoqué précédemment, c'est la maire de Calais Natacha Bouchart

(membre du parti Les Républicains) qui instaure en 2013 un climat de méfiance dans les débats politiques en invitant les riverains à dénoncer la présence de squats ouverts par les No Border, ce mouvement européen militant pour la régularisation des sans-papiers et pour une Europe sans frontières. Une page Facebook proclamée apolitique « Sauvons Calais » est créée fin 2013 afin de revendiquer ses idées anti-migration et pro-arrestations. Après plusieurs manifestations et actions contre des migrants ainsi que contre des militants pour le droit au logement, « Sauvons Calais » gagne en visibilité et en adhérents. Bientôt le groupe se radicalise, ses liens avec l'extrême droite sont mis à jour (notamment avec le Parti de la France fondé par les membres du Front National), et le leader s'affiche fièrement pro-nazis. Leurs revendications sont simples. Ils souhaitent la dissolution des groupes militants comme Salam ou bien No Border mais aussi l'expulsion des migrants du Calais dont la présence entraînerait selon eux une crise dans l'économie locale.

Ce message couplé à celui de la maire Natacha Bouchart mobilise de plus en plus de personnes dont des policiers, des commerçants ainsi que des syndicalistes du port. Le message de « ras-le-bol » prend de l'ampleur. D'autres groupes xénophobes d'extrême droite voient peu à peu le jour comme le Mouvement d'Action sociale (MAS), Calais Libre ou bien Reprenons Calais. L'apologie de la haine qu'ils portent et leur extrémisme desservent pourtant ce mouvement et les pages Facebook associées seront supprimées. Cela n'empêchera pourtant pas de nombreuses violences dont beaucoup ne donneront pas suite faute de preuves tangibles ou simplement car les migrants agressés n'osent pas porter plainte.

Pourtant, ces attaques incessantes envers les migrants ne les pousseront pas à quitter Calais, sauf bien sûr en cas d'une traversée fructueuse de la Manche. Au contraire, elles pousseront plutôt les migrants à chercher à se regrouper, notamment par communauté. Les jungles continuent d'exister malgré tout et les années qui suivirent furent celles qui verront naître le plus grand bidonville d'Europe : le campement de la Lande, surnommé « Jungle de Calais » ou « New Jungle ».

## 9 | URBANISME ET ARCHITECTURE DU « CAMPEMENT DE LA LANDE » (2015-2016)

Calais représente l'espace de transit le plus important en France, catalysant à la fois la mise à l'écart de la population immigrée de la population locale mais aussi le renforcement des contrôles de sécurité aux frontières. La volonté de contrôle frontalier de la part des différents pays européens a en quelque sorte créé ce phénomène de grande ampleur : en fermant les frontières, c'est la stagnation des migrants qui en a résulté et qui a mis en exergue les problèmes de sécurité et de gestion de cette population. Et c'est à travers cela qu'est née une ville-monde, celle de la Jungle de Calais.

Perçu pour beaucoup comme provisoire, les camps-bidonvilles de Calais tendent pourtant à se pérenniser, voire s'urbaniser entre 2015 et 2016. Calais est une impasse dans laquelle il faut être patient. Une fois de plus, une ville commence peu à peu à sortir de terre et à s'organiser. Beaucoup y trouvent un refuge temporaire dans l'attente du droit d'asile, d'un logement d'accueil en France ou d'une traversée vers la Grande-Bretagne. C'est aussi un lieu d'expérimentations pour les politiques internationales, européennes et nationales, en terme d'hospitalité ou d'expulsion.

La création du camp en avril 2015 fut en premier lieu une stratégie publique vouée à gérer la population immigrée stagnant autour de Calais afin de la rassembler dans un seul camp à l'écart de la ville. Initialement, il se compose du centre Jules Ferry assurant un accueil de jour, la distribution de repas et la mise à disposition de sanitaires. Financé par l'État et géré par une association dénommée Vie Active, ce centre de 400 places s'insère dans un ancien bâtiment ayant servi de centre aéré par le passé<sup>6</sup>. Collé à ce centre d'accueil, on trouve un terrain de 18 hectares voué à regrouper les migrants

6 Article web Le Parisien «Jungle» de Calais : l'évacuation de la zone est terminée » du 03 novembre 2016



VISUEL 18 - Le 22 octobre 2016 dans la Jungle de Calais, ville informelle

de Calais. L'initiative a été prise par les associations et les bénévoles qui demandèrent à la municipalité un terrain où les migrants seraient libres de s'installer sans qu'ils y soient délogés quelques jours plus tard et permettant d'améliorer les conditions de vie. La municipalité, elle, souhaite pouvoir contrôler et éloigner les migrants du centre-ville. C'est donc d'un commun accord qu'un terrain épineux, sableux et marécageux est mis à la disposition des associations et des exilés où ils seront « tolérés » par la municipalité.

Ce grand mouvement contracta à la fois des élans de solidarité locales, une forte médiatisation mais aussi des mouvements de violence et de tensions sociales. On assiste ainsi à la fois à la montée des solidarités de toutes sortes mais aussi à la montée de l'extrême droite en France. Natacha Bouchart mène donc encore habilement sa politique de mise à l'écart des migrants de l'espace public. Plusieurs événements s'ajoutent déjà à l'appel qu'elle avait lancé pour dénoncer la mise en place de squats : interdiction d'accès aux migrants aux terrains de football et à la piscine municipale, changement du règlement intérieur de la médiathèque, impossibilité de réservation de salles municipales en faveur des migrants, interdiction de l'organisation d'un festival multiculturel, etc. L'ambiance à Calais est donc à son paroxysme.

La ségrégation spatiale mise en place par la municipalité vient donc s'ajouter à l'extrémisme des militants de droite « anti-migrants ». En effet, le magasin le plus proche se situe à 45 minutes à pieds du camp. Le conseil d'État impose la présence de points d'eau, d'électricité et de sanitaires sur le terrain. En l'espace de quelques jours, on comptait déjà presque 1500 personnes. La large médiatisation du camp va permettre de faire face à l'afflux de migrants dans le camp. Les associations sont vites débordées mais l'aide humanitaire est en route. Bon nombre de bénévoles et d'ONG internationales s'activent et s'organisent dans le bidonville afin de coordonner des projets facilitant la vie de tous et d'améliorer les conditions de vie de ces centaines de personnes. La multiplication rapide de la population du camp entraîne l'émergence de magasins, écoles, commerces, églises ou mosquées, restaurants et discothèque. Des bibliothèques s'ouvrent, ainsi que des théâtres. Rapidement, la municipalité veut reprendre le contrôle de ce bidonville en construisant une butte de terre à l'est du camp pour protéger les

riverains, et l'État quant à lui met en place des barbelés à l'ouest, le long de la rocade qui mène au port afin d'éviter les accidents.

Implantée en périphérie de la ville, toujours dans cette volonté « d'invisibiliser » le phénomène migratoire ou du moins de ne pas l'intégrer à la ville déjà construite et ordonnée, la New Jungle occupe une place dans la périphérie de Calais qu'elle partage avec d'autres quartiers, appartenant plutôt au type lotissements pavillonnaires. La Jungle, comme ses voisins, pâti de plusieurs contraintes que sont la dépendance au réseau de voiries ainsi que le manque de proximité aux équipements publics et autres pôles éducatifs et d'animation. Mais contrairement au reste de la ville, la Jungle a elle-même résolu ces problèmes en créant de façon assez spontanée de nouveaux espaces de cheminements et de parcours à travers le site, et en y incorporant commerces, écoles, bâtiments culturels et religieux. Ainsi, c'est assez rapidement que la Jungle s'est transformée à une vitesse incroyable, en pleine mutation, regroupant elle aussi toutes les qualités d'une ville classique, s'articulant autour de réseaux viaires efficaces.

*« Cinq boîtes de nuit, une quarantaine de restaurants, une trentaine d'épiceries, sept boulangeries, un théâtre, deux centres juridiques, trois écoles, quatre mosquées, deux églises. »<sup>7</sup>*

A côté de cette ville informelle en pleine mutation, le gouvernement souhaite agir dans l'intérêt du sens commun. Il ne peut pas être inactif. C'est pourquoi il vient proposer, comme dans la Jungle de Calais, des habitats salubres et modulaires en containers pouvant accueillir jusqu'à 1500 personnes. Ce centre d'accueil provisoire (CAP) est, comme le centre Jules Ferry, financé par l'État et géré par une association. Mais cette action a-t-elle été pensée par des urbanistes ? Des architectes ? Car le plan du gouvernement se rapprochait plus du

<sup>7</sup> Sébastien THIERY, « Considérant ce qui s'affirme », *Multitudes* 64, automne 2016  
<http://www.multitudes.net/considerant-ce-qui-saffirme/>

camp de prisonnier que du camp de réfugiés<sup>8</sup>. Pas de soleil en hiver, dans le sens des vents dominants, entourés d'une clôture, ce camp se rapproche plus de baraquements de prisonniers que d'un lieu d'accueil amical d'après Cyrille Hanappe<sup>9</sup>.

L'appropriation des containers est interdite, il est impossible d'occuper les lieux de quelques manières que ce soit. Il est simplement inconcevable de laisser le gouvernement installer des dizaines de containers dans la Jungle de Calais sans réfléchir à aucune qualité en fonction de l'orientation du campement ou bien de son utilisation quotidienne. Quand l'on regarde la partie informelle de la jungle, on y voit de la spontanéité, de la vie et de l'intelligence de construction venant des quatre coins du monde. On y trouve également des zones de rencontre, des lieux communs, des zones de regroupements. Maintenant, regardons le CAP. Il est aseptisé, rigide, inappropriable. On n'y trouve aucun lieu de vie ou de rencontre favorisant l'intégration et les échanges entre migrants ou avec les bénévoles. Les barrières tout autour le font ressembler à un camp d'internement. Cette vision de l'accueil refléterait-elle la vision de l'État ? La présence temporaire des migrants doit-elle engendrer une réponse qui soit moins qualitative ou moins bien pensée que pour des concitoyens ?

Si l'on regarde la politique menée à Calais, on se rend rapidement compte que les interventions se rapprochent plus d'une politique de non-accueil que d'accueil. En commençant par exclure le camp de la ville et en contraignant tous les migrants de Calais à s'y rendre, la population du camp devient vite considérable. C'est par un

8 Article web Libération, Tribune « A Calais, un camp des années 30 » du 21 octobre 2015 par Cyrille HANAPPE

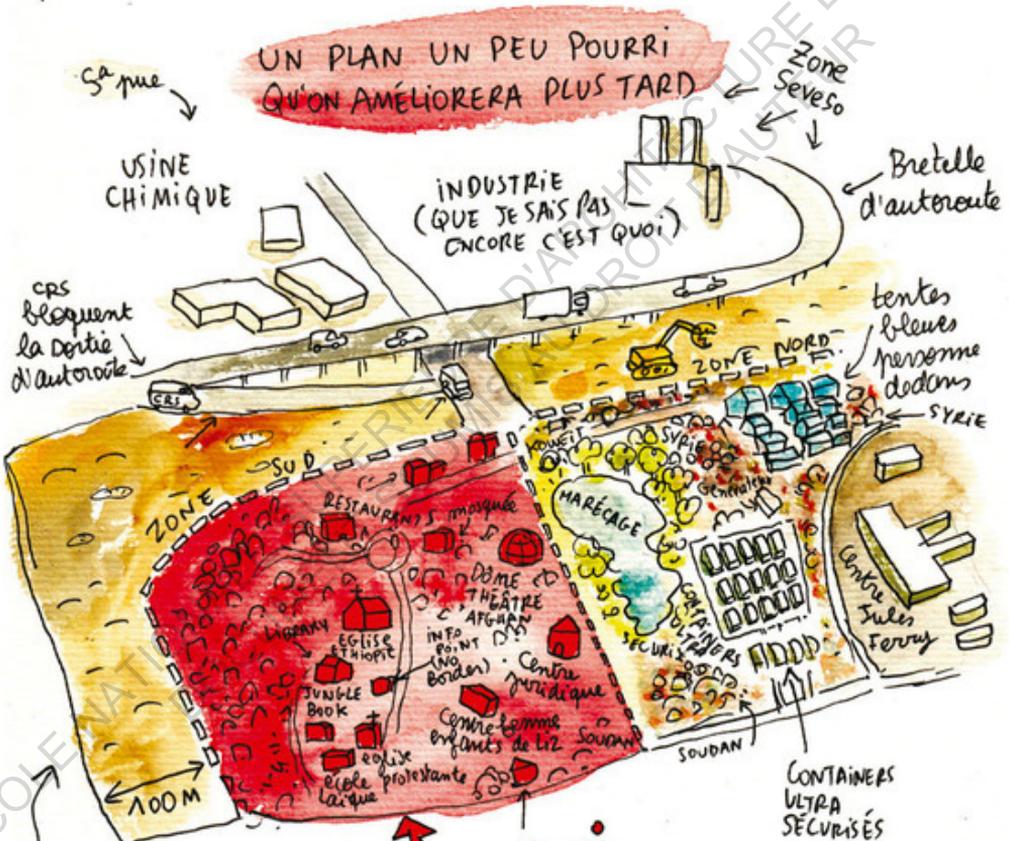
9 Cyrille HANAPPE est architecte-ingénieur, enseignant à l'École Nationale d'Architecture Paris-Belleville, directeur pédagogique du Diplôme Supérieur d'Architecture « Architecture des Risques Majeurs ». Il a fondé, avec Olivier Leclercq, l'association Actes & Cités et est aussi associé de l'agence Architecture Ingénieries Recherches (AIR Architecture). Ils se placent dans un mouvement de pensée contestataire face à la politique du gouvernement en lien avec l'accueil des étrangers. A travers leur vision libérale et utopique, ces architectes revendiquent la ville informelle comme une forme d'urbanité légitime, qui ne doit pas être forcément vouée à être détruite.



VISUEL 19 - Le 22 octobre 2016 dans la Jungle de Calais, hébergements d'urgence en containers mis en place par le gouvernement

Chère France,

Je t'écris de la Jungle de Calais où je commence mon séjour. Déjà, ça sent l'arnaque : il n'y a pas vue sur la mer ...



Zone déjà rasée il n'y a quelques semaines...

**ZONE QUI VA ÊTRE RASÉE**

soucis sécuritaire que les autorités évacuent une bande de 100 mètres de large à l'ouest et au sud du camp en janvier 2016 afin de créer une zone « tampon » entre la jungle et la rocade. C'est donc une partie des cabanes et des constructions présentes sur le site qui sont détruites. Fin février 2016, ce sont 7,5 hectares de la zone sud qui sont évacués à leur tour et qui poussent les migrants à se déplacer à l'intérieur même du camp. La densité dans la zone nord de cette ville informelle augmente malgré la faible empreinte que représente la jungle à présent. On détruit la jungle morceau par morceau afin de contenir et expulser les migrants. Ce bidonville d'État intrigue par son organisation urbaine, sociale et culturelle et il est donc plus tranquilisant pour les autorités de venir restreindre le phénomène en diminuant sa taille. En juin 2015, ils étaient environ 3000 sur le site. En septembre 2016, ce sont environ 10 100 migrants qui vivent, construisent, et habitent le campement.

Le lundi 24 octobre 2016, l'administration du ministère de l'Intérieur français, la police et plusieurs associations lancent le début de l'évacuation de la Jungle de Calais. En trois jours, ce sont environ 3000 occupants du camp-bidonville qui sont conduits vers des centres d'hébergement. Le 3ème jour vient le temps des destructions des habitations et des équipements collectifs construits durant les 18 mois précédents. A la fin de la semaine, les autorités administratives annoncent la fin du « démantèlement ». Seuls les containers mis en place par le gouvernement seront enlevés plus tard.

Mis à part sa densité, quelle a pu être la véritable cause de ce démantèlement express ? De toute évidence, la cause fut politique : c'est le début d'une campagne électorale nationale majeure en France, celle des élections présidentielles d'avril et mai 2017, où le gouvernement en place-celui de François Hollande- tentait de reconquérir un électorat perdu en faisant preuve de « fermeté » et d'« humanité ». L'État veut faire passer un message fort en faisant disparaître du paysage les migrants ainsi que la trace de leur passage afin de ne pas donner plus de poids et d'importance aux partis d'extrême droite.

Pourtant, la presse et le monde associatif montrent dès le mois de janvier 2017 que ces « étrangers indésirables » sont toujours à Calais. Ceux qui n'avaient pas été évacués en car lors du démantèlement se sont dispersés autour de Calais et se rapprochent doucement de la ville, et ceux qui avaient été accueillis dans les CAO, n'avaient toujours aucune réponse à leur demande d'asile ou n'ont toujours pas abandonné leur rêve de traverser la Manche à n'importe quel prix.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



VISUEL 21 - Le 26 octobre 2016, suite au démantèlement de la Jungle de Calais

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## CONCLUSION

Comment faire pour éviter que notre gouvernement n'emploie la force et la destruction afin de déloger des milliers de personnes cherchant refuge sur notre territoire ? Comment concilier lois, droits et hospitalité ? Est-il possible de penser à une « politique de l'hospitalité » plutôt qu'une politique du non-accueil ? Gérer cette urgence est un constant aller-retour entre les différents acteurs politiques, associatifs et administratifs. Mais dans ce cas précis, où se cache donc l'architecte ? Est-il prévu dans quelques planifications ? Est-il présent dans les débats ? Son rôle n'est-il pas indéniable dans cette nouvelle crise du logement que nous traversons actuellement ? Construire vaut-il mieux que détruire ? Comment articuler action politique et architecturale afin de mettre un terme à cette vision de la « ville hostile » afin de se diriger vers une vision de « ville accueillante » ?



4

**VERS DES  
VILLES PLUS  
ACCUEILLANTES**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

*« Penser l'accueil, c'est penser la forme de la ville de demain dans une approche qui intègre accompagnement de la mobilité, dignité, respect, émancipation humaine mais également écologie, rapidité d'installation, transformation et recyclage de l'acte constructif.*

*Le droit à la mobilité est adossé au droit à la ville.»*

*Cyrille Hanappe, « L'accueil des réfugiés et la ville de demain », Libération (web), 24 août 2017*

## LE RÔLE DE L'ARCHITECTE DANS LES PROBLÉMATIQUES MIGRATOIRES ACTUELLES

Nous avons vu qu'il existe une certaine complexité d'imbrication entre les différents acteurs que sont l'État, les communes, les associations nationales et internationales etc. Il est difficile de trouver un terrain d'entente entre l'accueil et l'exclusion des migrants. Calais, ou bien nous allons le voir avec le cas de Grande-Synthe, représentent des cas d'étude très intéressants sur les démarches entreprises par ces différents acteurs de part ses multiples marqueurs d'urbanité et de sociabilité ainsi que par les injonctions de destruction des camps entreprises par le gouvernement. Il y a eu une véritable progression dans la pensée et dans les actions mises en œuvre par ces acteurs qui montre l'ambiguïté du débat et les difficultés surmontées quant à la volonté de gestion plus ou moins rapide de cette situation de crise. Ainsi, certains penseurs de la ville imaginent d'autres alternatives à celles qui sont actuellement proposées par nos gouvernements et qui ne répondent pas souvent à des logiques d'accueil inscrites dans le temps, ni qui seraient bien adaptées à la situation de « crise du logement » que nous subissons plus que nous ne contrôlons.

Quelles solutions est-il possible d'apporter afin d'utiliser pleinement les ressources matérielles et financières de la ville ? Car comme l'a souligné l'architecte Cyrille Hanappe lors d'un ciné-débat<sup>1</sup> réalisé à l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes, les expulsions comme celles effectuées à Calais ou Grande-Synthe ne sont pas gratuites. Chacune d'entre elle coûte environ 300 000 €. Ces milliers voire millions d'euros cumulés- non pas perdus dans l'expulsion, mais à l'inverse, investis dans l'hospitalité - seraient un pas énorme vers l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement dans les villes concernées. Petit tour d'horizon sur les différentes actions et mouvements de pensées actuels ...

1 Ciné-débat prenant place à l'ensa Nantes le 18 octobre 2018, Diffusion du documentaire « La ville monde » (1h44) réalisé par Antarès Bassis qui a suivi pendant un an et demi la construction du premier camp UNHCR de France, à Grande-Synthe, voué à remédier à l'arrivée massive de réfugiés. Projection suivie d'un débat animé par Cyrille Hanappe, architecte engagé, ingénieur, enseignant à l'ensa Belleville, Catherine Bassani-Pillot, d'Europe Écologie Les Verts, conseillère municipale de la ville de Nantes, déléguée à la santé environnementale, et Julien Long en thèse en sociologie sur les mobilisations autour des étrangers.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

# A | L'ARCHITECTE ET L'URGENCE HUMANITAIRE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Comme nous l'avons vu précédemment, l'organisation de la gestion des migrations en Europe et en France s'est souvent faite dans la précipitation, dans l'urgence et donc bien souvent dans des conditions assez précaires. Cependant, comme dans toute crise, cette phase est généralement incontournable car il faut d'abord passer par une mise en place de structures d'accueil d'urgence pour les nouveaux arrivants avant de pouvoir les envoyer vers des structures plus adaptées à leur situation. Afin d'étayer mon propos, je voudrai parler en particulier de deux projets assez marquants qui constituent de façon temporaire des zones de repli et d'attente pour les migrants.

### **LA « BULLE » : UN CENTRE DE PREMIER ACCUEIL A PARIS**

Le premier projet est celui de la « bulle », une structure modulaire jaune et blanche de 900m<sup>2</sup> installée à l'automne 2016 porte de la Chapelle à Paris, dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement. Ce projet d'un budget de 6,5 millions d'euros a été financé par la ville de Paris et fut géré par Emmaüs Solidarité. On estime que ce centre de premier accueil (CPA) aura pris en charge pas moins de 25 000 migrants et enregistré environ 60 000 passages. Cet objet constitue l'entrée du

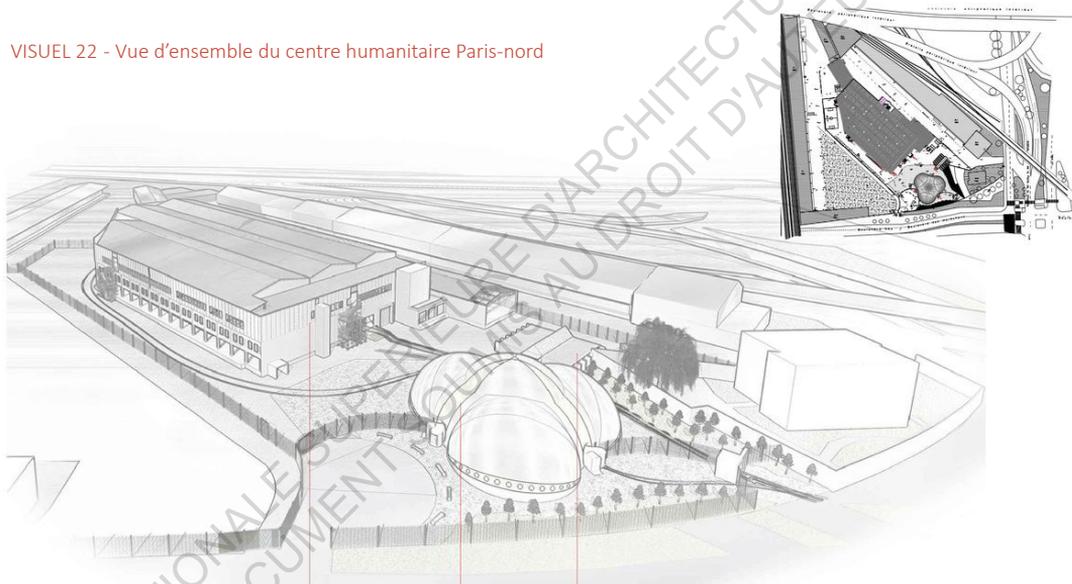
Centre d'accueil humanitaire pour les migrants, mais son obsolescence est programmée dès sa conception et ferma donc 18 mois après son ouverture, comme prévu, fin mars 2018. En effet, situé sur le site du futur campus universitaire Condorcet, la « bulle », comme elle fut surnommée de part sa forme très atypique, a dû quitter le nord de Paris pour trouver un autre endroit où s'échouer.

L'architecte en chef de ce projet s'appelle Julien Beller. Il organise le projet sur un site de 10 000 m<sup>2</sup> de halle et un espace extérieur de 4000 m<sup>2</sup>. Le projet se divise alors en trois parties. La première est évidemment la structure gonflable réalisée par l'architecte-ingénieur allemand de 86 ans Hans-Walter Müller qui fonctionne comme une sorte de guichet d'accueil. Le second espace est un pôle de santé occupé par Médecin du Monde et le Samu social qui se situe juste devant le bâtiment. Ils sont là pour s'occuper des soins des migrants, qui souffrent pour la plupart de la gale, ou de blessures non guéries qui s'infectent par exemple. On trouve également un magasin où les migrants peuvent venir récupérer des vêtements ainsi que de la nourriture. Enfin, le troisième espace est un centre de mise à l'abri temporaire réservé à l'hébergement, d'une capacité de 400 à 600 lits maximum.

Étant donné la taille du lieu, l'architecte a souhaité proposer une organisation en « quartiers » et en « rues » codifiés par des couleurs pour faciliter l'orientation des migrants et des bénévoles. Ce travail a été agrémenté d'une signalétique très forte et de nombreux pictogrammes réalisés par la dessinatrice Laure du Faÿ et Gonzague Lacombe de l'atelier parisien de design graphique Surface Totale. Sachant que le site n'était disponible que pour un an et demi, il fallait penser le projet de façon à être totalement démontable. Ainsi, on y retrouve de nombreux matériaux réutilisables comme les échafaudages, ou des éléments de bois<sup>1</sup>. Un autre point important a été respecté, celui de créer des espaces communs autonomes d'un quartier à l'autre, mais également implanter des banquettes dans la halle pour pouvoir discuter et se retrouver à plusieurs.

1 Article web Streetpress « Visite guidée du camp de réfugiés de la Chapelle avec son architecte Julien Beller » le 22 septembre 2016 par Tomas STATIUS

VISUEL 22 - Vue d'ensemble du centre humanitaire Paris-nord



Centre de mise à l'abri temporaire

Pôle accueil

Pôle santé



VISUEL 23 - La « bulle » ou pôle d'accueil



VISUEL 24 - Le pôle santé



VISUEL 25- Hébergements en structures démontables et matériaux recyclables

Le site appartenant à la SNCF étant aujourd'hui fermé, c'est sous l'impulsion de la maire de Paris, Anne Hidalgo, que cette « bulle » reste un lieu partagé, modulable et ouvert aux associations, ONG ou citoyens parisiens qui souhaitent soutenir les sans-abris. Non plus tourné vers l'accueil et l'orientation des migrants, cette bulle solidaire s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement concernant à la fois des demandes de formations professionnelles et de financements de projets mais aussi devient une plate-forme pour les dons alimentaires ou de vêtements en proposant un lieu de rencontre entre les acteurs engagés dans ce combat.

L'avenir de la « bulle » est assuré mais que vont devenir les migrants qui s'y trouvaient ? A la suite du dégonflement de la structure, trois camps à Paris n'ont cessé de grossir : le camp du Millénaire dans le XIX<sup>ème</sup>, sur les bord du périphérique à proximité de la porte de la Chapelle et enfin au bord du canal St Martin dans le X<sup>ème</sup>. Dès le mois d'avril 2018 on estimait déjà à 2000 le nombre d'exilés réunis sur ces trois sites. Le projet d'Anne Hidalgo est d'ouvrir cinq centres d'accueil et d'examen de situation (CAES) de 750 places au total (contre 450 dans la « bulle ») disséminés dans l'île de France : boulevard Ney à Paris dans le XVIII<sup>ème</sup>, à Ris-Orangis en Essonne, à Cergy dans le Val d'Oise et les deux autres seraient en Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne mais les noms des communes ne sont pas encore communiqués<sup>2</sup>.

Ce système est basé sur le volontariat, c'est-à-dire qu'aucun migrant n'est obligé de s'y rendre s'il n'en a pas envie. Une fois pris en charge, ils ne restent que quelques jours dans le CAES, comme c'était le cas avec la « bulle ». Ils sont ensuite répartis sur tout le territoire français en fonction de leur profil, leur situation administrative et familiale. Rappelons rapidement les principaux centres qui existent aujourd'hui vers lesquels ils sont susceptibles d'être dirigés :

- centre d'accueil et d'orientation (CAO)
- centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada)
- programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda).

<sup>2</sup> Article web Infomigrants « France : que va-t-il se passer après la fermeture du centre humanitaire La Chapelle ? » le 06 avril 2018 par Leslie CARRETERO

Selon certaines associations, ce système pensé par la municipalité est « voué à l'échec » car la majorité des migrants se trouvant à Paris sont des dublinés. Gaël Manzi, de l'association Utopia 56, explique que s'ils se présentent dans les CAES, ils seront directement renvoyé dans le premier pays européens où ils ont été enregistré, c'est-à-dire l'Italie pour la majorité d'entre eux<sup>3</sup>. Étant donné qu'ils ne souhaitent pas y retourner, il y a peu de chances qu'ils se présentent dans ces centres. Cette politique d'accueil s'apparente donc plutôt à une politique de tri et de renvoi ce qui pourrait être un très gros frein au développement et au succès de ces structures. Ainsi, pour faire face à cela, la mairie de Paris aurait d'ores et déjà annoncé la mise en place d'une « maison des migrants » où tous les profils pourraient être orientés (demandeurs d'asile, déboutés, dublinés, réfugiés, etc).

C'est maintenant une autre forme de projet d'architecture d'urgence que je voudrai aborder. L'activisme de l'architecte est toujours aussi présent dans ce second projet mais il prend une forme totalement différente, dans un contexte, lui-aussi, totalement distinct.

### **GRANDE-SYNTHE : LE CAMP HUMANITAIRE DE LA LINIÈRE**

Il paraît assez évident que la gestion des migrations n'est pas homogénéisée en France car chaque ville porte des problématiques différentes liées à sa situation économique et géographique. Les problématiques parisiennes ne ressemblent en rien aux problématiques calaisiennes. On ne se rend pas forcément à Paris pour les mêmes raisons qu'on se rend à Calais et l'architecte doit donc s'adapter à ces facteurs. C'est donc à Grande-Synthe que je souhaite vous emmener pour développer le projet de camp humanitaire sur lequel a travaillé l'architecte Cyrille Hanappe. C'est notamment à travers un documentaire prenant pour titre « La ville-monde » réalisé par Antarès Bassis, que j'ai pris conscience de l'imbrication des différents acteurs décisionnaires, gestionnaires et partenaires du camp. En intervenant, l'architecte a

<sup>3</sup> Article web Infomigrants « France : que va-t-il se passer après la fermeture du centre humanitaire La Chapelle ? » le 06 avril 2018 par Leslie CARRETERO

parfois été rappelé à la réalité du terrain et du contexte qu'il avait sans doute perdu de vue. Il s'engage donc envers le bidonville de Grande-Synthe à l'aide de ses élèves de l'école d'architecture de Paris-Belleville afin de proposer la construction de bâtiments en bois qui s'inscrivent dans une temporalité allant au-delà de l'urgence, sur un temps long.

De décembre 2015 à juillet 2017, ce sont environ 3000 réfugiés qui se retrouvent à Grande-Synthe. Suite au démantèlement de la Jungle de Calais, de nombreux migrants sont jetés sur les routes et cherchent à s'abriter dans d'autres villes de la côte. Le maire de la ville, Damien Carême, va contre l'avis de l'État en décidant d'implanter un camp humanitaire afin de répondre à l'afflux continu de déracinés s'abritant sous des bâches ou sur des palettes de bois. 1300 d'entre eux seront donc logés dans 375 shelters. Ces petites cabanes en bois coûtent 1200 euros pièce et permettent d'accueillir en moyenne 3 à 4 personnes. Dès le mois de mars 2017, on dénombre 1700 personnes sur le camp.

En mai 2016, un soutien financier est enfin accordé par l'État. Il prévoit que l'association Utopia 56 soit remplacée par l'Afeji, association initialement gestionnaire de foyers pour personnes âgées et personnes handicapées. La convention mise en place est tripartite : État – mairie – Afeji. Ensemble, ils couvrent le fonctionnement général du camp à hauteur de 3,9 millions d'euros. Ce financement ne prend pas en compte l'investissement utilisé à la mise en place du camp par les services de la mairie : gestion de l'eau et des déchets, service de nettoyage et entretien, sécurisation de la zone et distribution de repas, etc.

En octobre 2016, le camp est saturé et toutes les entrées sont stoppées. L'État s'engage alors à trouver une solution immédiate d'hébergement pour les femmes et les enfants mais pas pour les hommes qui sont donc condamnés à l'errance. Les entrées en CAO se font au compte goutte. Par ailleurs, les tensions au sein du camp augmentent. En effet, on remarque généralement que les camps construits de manière informelles se font par nationalités. Or, en France, par soucis de non-discrimination et de mixité, on regroupe toutes les communautés ce qui posent certains problèmes au quotidien,

notamment entre kurdes et afghans. La mafia est également très présente ce qui ne fait qu'augmenter les conflits aux armes blanches ou armes à feu. L'architecte humanitaire Amalle Gualleze avait pourtant visité le camp au début du mois de mars de la même année et avait effectivement dénoncé un camp loin des standards qu'elle avait pu voir dans d'autres pays du monde, particulièrement en Afrique Centrale. « La séparation des groupes ethniques dans les camps de réfugiés est une des règles de base. »<sup>4</sup>.

C'est donc tragiquement, suite à des violences entre migrants d'origine afghane et kurde, que le campement humanitaire de la Linière s'éteint dans les flammes le 10 avril 2017. Un feu aurait été démarré dans les cuisines, puis en représailles, on aurait mis le feu à certaines des cabanes identifiées comme étant celles des incendiaires. L'incendie se généralise et s'étend à tout le camp. On ne compte aucun mort ni blessé. Au total, seulement 400 habitants du camps seront mis à l'abri dans des gymnases de la ville alors que les 1100 autres se volatilisent. Suite à l'annonce de la fermeture définitive du camp, ce sont les associations qui s'inquiètent du retour à la situation de grande précarité des migrants qu'ils avaient connu en 2006.

Ainsi, l'implication de l'architecte Cyrille Hanappe dans ce camp a créé beaucoup de désillusions. Dans le documentaire retraçant les différentes étapes de l'aménagement du camp, on peut voir certains migrants prendre le bois du bâtiment qu'il avait construit avec ses étudiants. La raison de ce pillage est assez révélatrice de ce qui peut être proposé sur une base de coopération mais qui ne fonctionne pas une fois implanté dans le camp. L'« Information Center » était voué à accueillir des associations afin de renseigner les nouveaux migrants sur le camp mais aussi sur les différentes démarches qui peuvent être mise en place pour chacun. Or, ce bâtiment une fois construit n'a pas été utilisé ou approprié, les permanences n'ont pas été faites par les associations présentes et donc les migrants n'y voient qu'un stock de matériaux à utiliser pour améliorer leurs habitations. L'architecte parle de 14 000 euros investis qui partent en morceaux et ajoute qu'« un

4 Cyrille HANAPPE et al, « La ville accueillante », éd. Actes et Cités, 2018, p.93

bâtiment qui vit c'est un bâtiment occupé ». L'emplacement du bâtiment a aussi été remis en cause. Il fut déplacé par la suite à l'entrée du camp et non plus à l'intérieur du camp afin de gagner en visibilité dans le but de servir de pôle d'entrée.

Que ce soit Damien Carême ou bien Cyrille Hanappe, la vie de ce camp les pousse à envisager d'autres solutions afin de pouvoir proposer une architecture qui favorise l'émancipation des gens et leur autonomie. Le maire a toujours souhaité faire de ce camp humanitaire une solution temporaire car il fallait gérer la situation dans l'urgence. Mais pour lui, en France, on devrait pouvoir être capable de proposer quelque chose de plus durable<sup>5</sup>. Il propose même que l'État mette en place un pourcentage de logements diffus dans la ville comme il en est question avec le logement social et qui permettrait de proposer une offre plus large de logements décents. Car l'évacuation et la mise à l'abri sont des logistiques qui masquent les politiques de déguerpissement. Le seul problème est que le corps du migrant n'est pas « soluble »<sup>6</sup>, et donc il sera toujours impossible de se débarrasser de cette crise du logement de cette façon.

Cyrille Hanappe, quant à lui, rejoint Damien Carême sur cette volonté de changer les stratégies de l'État : « L'État rejoue toujours les mêmes stratégies. Il va falloir qu'on invente autre chose. »<sup>7</sup>. De son côté, il voudrait une sorte de participation des migrants dans la gestion du camp notamment par rapport aux ordures. Une fois encore la désillusion est présente car beaucoup ne s'imaginent pas dans le camp demain, mais plutôt en Angleterre. S'investir dans un lieu où l'on ne souhaite pas rester est assez illogique. C'est pourquoi ils ne veulent pas s'engager. L'architecte voudrait aussi des représentants de communautés pour avoir des paroles habitantes mais il se confronte

5 Référence à des propos de Damien Carême dans le documentaire « La ville monde » (1h44) réalisé par Antares Bassis en 2018

6 Mot employé par Julien Long, sociologue, lors du débat à l'ensa Nantes suivant la projection du film « La ville monde » (1h44) réalisé par Antares Bassis en 2018

7 Propos de Cyrille Hanappe dans le film « La ville monde » (1h44) réalisé par Antares Bassis en 2018



ECOLE

UPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



VISUEL 27 - Camp de la Linière à Grande-Synthe

aux mêmes problématiques. Enfin, il souhaiterait un quartier intégré à la ville, comme une sorte de continuité de la ville, une sorte de nouveau quartier.

Mais comment est-il possible de faire ville quand la population présente n'est pas à même de s'investir dans sa construction ? Contrairement à ce qui a pu se passer de façon très spontanée dans la jungle de Calais, imposer un modèle de quartier à des populations qui ne souhaitent pas rester semble impensable. Les sentiments de Cyrille Hanappe quant à l'amélioration constante des conditions de vie des migrants est totalement louable mais il y a comme une dissonance dans l'utopie qu'il voudrait mettre en place et le projet des migrants du camp humanitaire. L'un voudrait qu'ils restent et les autres ne pensent qu'à partir. Ainsi, cet exemple m'amène à penser que la vision sur le long terme qu'il souhaite doit être vue dans la fonction du camp et non pas à travers ses habitants. Ici, il est presque aveuglé par sa vision d'extension de la ville et ne se rend plus compte qu'avant de penser à installer un quartier durable, il faudrait d'abord que des gens veuillent s'installer et vivre à Grande-Synthe, ce qui n'est majoritairement pas le cas des populations se trouvant dans les camps dans le Calais. Un projet tel que celui qu'il projetait serait plus à même de fonctionner dans d'autres villes de France dans lesquelles les populations immigrées souhaitent s'installer, mais certainement pas dans le nord de la France comme à Grande-Synthe où la population n'est que de passage.

Par conséquent, la grande précarité des migrants dans cette région des Hauts-de-France se joue surtout à cause de l'entrave à la mobilité qu'ils subissent. Les villes ne sont pas adaptées à l'arrivée en nombre de ces populations (SDF, Roms ou migrants) comme ce fut le cas à Grande-Synthe. Les financements de l'État existent, évidemment, comme nous avons pu le voir dans ces deux derniers exemples. Cependant, dans l'attente de financements, d'autres alternatives continuent d'exister comme la mise en place de camps humanitaires. Par ailleurs, reconnaître le squat comme un élément de recyclage, ou alors comme le pense Cyrille Hanappe, se donner les moyens que les quartiers spontanés comme la Jungle de Calais deviennent des quartiers en devenir, des quartiers à améliorer et à connecter à nos

viles pourraient être des solutions temporaires ou qui tendraient à se pérenniser dans le but de permettre à d'autres migrants d'être mis à l'écart de la rue. Pourtant, ce ne sont pas encore des solutions envisagées par l'État car elles sont difficilement contrôlables et donc généralement soumises à évacuations, expulsions, démantèlements et destructions pour toujours garder la main mise sur la fabrique de la ville.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



VISUELS 28 et 29 - Arrivée des réfugiés au camp de la Linière à Grande Synthe, le lundi 7 mars 2016



EC

**B | OBSTACLES ET RÉUSSITES DES  
PROPOSITIONS D'ARCHITECTURE  
D'ACCUEIL EN FRANCE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

D'autres projets portés par des architectes viennent proposer des solutions adaptées à leur environnement et toujours soucieuses du bien-être des populations accueillies et environnantes. Pourtant les mentalités sont aussi un frein à l'implantation de projet pensés pour l'accueil. La preuve en est avec le projet porté par AIR Architecture (Architectures Ingénieries Recherches), l'agence de Cyrille Hanappe et d'Olivier Leclercq, tous deux fondateurs de l'association Actes et Cités.

### **LA PROMESSE DE L'AUBE : UN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE CONTESTÉ**

En 2016, c'est lors de leur participation au projet d'un centre d'hébergement provisoire dans le XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris que leur proposition se heurte à un mur. Entre peur de la menace que représentent les migrants et volonté de protéger l'espace boisé du Bois de Boulogne, les opposants au projet retardent la mise en place du centre.

C'est en respectant la masse que représente la forêt, en effectuant un inventaire des arbres situés sur le terrain et en venant implanter un projet respectueux de son environnement que les architectes d'AIR et Guillaume Hannoun (agence Moon architecture) pensent l'organisation du projet. Afin de sortir de la vision technique normalement associée à l'hébergement d'urgence, ils pensent le projet comme quelque chose de fonctionnel et d'appropriable, contrairement



VISUEL 30

à ce qui avait pu être mis en place avec les containers de la Jungle de Calais. Un point très important pour eux était d'envisager ce projet comme quelque chose de donné à la ville, d'ouvert, comme une interface entre la partie bâtie existante et résidentielle et la partie boisée, afin d'offrir aux habitants du quartier un lieu qui ne soit pas centré sur lui-même et qui soit vu de l'extérieur comme un intrus dans le paysage.

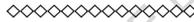
Mais implanter ce type de projet dans le XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est comme un pari fou. La ville avait elle-même repoussé la concertation à une étape où les esquisses du futur bâtiment étaient inattaquables. Malgré tout le permis de construire ne pouvait pas être déposé sans consultation des riverains. Une réunion publique prenait donc place à l'université Paris-Dauphine le 14 mars de la même année. Au bout d'à peine une demi heure, le débat a du être interrompu face à la colère du public présent. Aucune démarches des architectes n'avaient pu être expliquées, et aucune explications sur l'organisation de l'association Aurore en charge de la gestion des cinq petits immeubles n'ont été faites. Il aurait pourtant été possible d'intégrer les riverains dans la réflexion du projet, voire même de créer un espace dédié à des rencontres avec les migrants pour faciliter les échanges entre eux.

De nombreuses pétitions ont été lancées afin de détruire le projet avant même son apparition. Ce quartier très riche de Paris est connu pour être assez recentré sur lui et ne pas voir d'un bon œil l'apparition d'étrangers chez eux. Olivier Leclercq explique dans une interview pour la revue Urbanités<sup>1</sup> qu'une opération de logements sociaux située dans le même quartier a pris 10 ans de retard non pas à cause de la qualité architecturale du bâtiment, mais seulement car les habitants ne sont pas prêts à accueillir « des gens différents », c'est-à-dire qui n'ont pas la même catégorie sociale qu'eux. L'argument mis en place par les riverains serait de ne pas vouloir faire de ce site un 'nouveau Sangatte' et que la transformation du bois en campement

1 Article web revue Urbanités « Entretien : le centre d'hébergement provisoire du 16ème : comment les architectes défendent leur projet ? » le 24 juin 2016 par Clara PIOLATTO

sauvage mettrait la vie de leurs enfants en danger<sup>2</sup>.

Ainsi, en 2016, alors que Paris propose une offre d'environ 10 000 places en hébergement d'urgence répartis de manière assez uniforme dans la capitale, seul deux quartiers chics, le VII<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> arrondissements, échappent à ces installations. (voir carte de Paris 2009). Tout comme la « bulle » de la porte de la Chapelle, c'est dès la conception qu'il était prévu que le projet soit au terme des trois ans démonté. Ce projet en bois modulable et transportable fut vivement rejeté par la population locale qui n'y voyait rien de bon. Le projet hébergeant 300 personnes sera quand même construit et sera ainsi géré par l'association Aurore.



En 2018, un autre projet d'utilisation du bois de Boulogne se dessine près de l'hippodrome ParisLongchamp et est validé par le Conseil de Paris. La maire de Paris, Anne Hidalgo, soutient elle aussi l'initiative qui permettrait un « rééquilibrage territorial » des différents camps déjà installés dans la capitale et ainsi la contribution de tous à l'effort mis en place. Originellement prévu pour l'accueil de Roms, le site a l'avantage d'être déjà viabilisé et dispose de sanitaires et d'électricité. C'est notamment la fermeture du centre d'accueil de la porte de la Chapelle, la « bulle » qui pousse le groupe communiste français et le Front de Gauche à vouloir investir ces lieux pour le moment inutilisés. Encore une fois le projet semble être accueilli de façon mitigée. Quand certains riverains pensent que c'est une excellente idée, d'autres s'offusquent et estiment que la présence des prostituées est déjà un fléau. En mai dernier, Ian Brossat (PCF), adjoint à la mairie de Paris en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence estime que Paris doit pourtant montrer l'exemple en terme d'accueil<sup>3</sup> et

2 Cyrille HANAPPE et al, « La ville accueillante », éd. Actes et Cités, 2018, p.445/446

3 Article web Le Parisien « Face à l'urgence, un centre pour migrants dans le bois de Boulogne à Paris? » le 01 mai 2018 par Julien DUFFE

affirme qu'aucune associations de riverains ne s'y oppose. Pourtant une pétition du parti Les Républicains réunissant 50 000 signataires existe bel et bien.

Ainsi, il peut être difficile de faire changer les mentalités dans certaines villes ou certains quartiers, et l'implantation de projets voués à l'accueil peuvent prendre du retard ou être abandonnés à cause, non pas de l'inaction de l'État mais des contestations des habitants. La peur de l'étranger sévit toujours c'est pourquoi la communication sur les projets mis en place peut constituer un levier de compréhension très important face aux avis mitigés des riverains mais aussi gagner de précieuses années dans la mise en place des projets d'accueil. Dans le XVI<sup>ème</sup> arrondissement, le dialogue a été directement interrompu ce qui n'a pas joué en la faveur des architectes et de la ville de Paris. Des signes de dégradations envers le centre d'accueil des SDF situé en lisière du bois de Boulogne avait lui fait l'objet d'incendies volontaires en 2016, ce qui montre l'extrémisme de ce qui se passe dans le quartier.

Un autre projet conçu par des architectes engagés dans la cause du logement d'urgence a vu le jour dans le Val-de-Marne, à Ivry-sur-Seine. Contrairement au XVI<sup>ème</sup> arrondissement, le projet semble afficher une grande réussite dans l'accueil et l'accompagnement des migrants dans leurs démarches.

### **IVRY-SUR-SEINE : UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE QUI FAVORISE L'ÉMANCIPATION**

L'Atelier Rita architecte propose un centre d'hébergement d'urgence pour migrants et roms à Ivry-sur-Seine<sup>4</sup> d'une surface de 5000 m<sup>2</sup>. L'architecte, Valentine Guichardaz-Versini aménage un village de 400 personnes en moins de cinq mois de chantier sur un site on ne peut plus remarquable : l'ancien site de traitement des eaux appartenant à la Ville de Paris. Le projet livré en mars 2017 a gagné le prix de l'Équerre

4 Site de l'atelier Rita - <https://www.atelierrita.org/architecture>



VISUEL 31- Centre d'hébergement d'urgence sur les bassins filtrants de l'ancienne usine des Eaux de Paris à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)



VISUEL 32- Construction du centre d'hébergement d'urgence sur les bassins filtrants de l'ancienne usine des Eaux de Paris à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)

d'Argent en 2017 qui récompense la réalisation d'un bâtiment sur le sol français. Il est décerné par des architectes, des critiques d'architecture et des promoteurs.

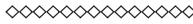
Construit par Ossabois pour le compte de l'association Emmaüs Solidarité et en partenariat avec la ville de Paris, le projet est entièrement démontable, et donc réutilisable ailleurs. Il permet de répondre aux besoins urgents de mise à l'abri des populations immigrées. Les lieux sont facilement appropriables par leurs habitants. Sont proposés des logements individuels ou pour des familles, des salles de bain communes, des réfectoires et une école de quatre classes animées par des professeurs volontaires du rectorat du Val-de-Marne. On trouve également un centre d'animation et un pôle de santé.

Les résidents du centre d'accueil sont répartis dans six quartiers qui fonctionnent exactement de la même façon. Selon le principe d'organisation mis en place, les habitations sont distribuées par des rues comme dans le projet de la « bulle ». Ce principe permet de redonner une échelle humaine aux grands projets. Les logements sont de plain-pied au rez-de-chaussée, et on accède aux logements à l'étage grâce à des coursives métalliques extérieures qui forment des balcons et desservent les différents logements. Chaque quartier dispose également d'une yourte où se situe l'espace de restauration. Une fois de plus, les migrants sont répartis en fonction de leur situation et de leur profil (petites ou grandes familles, couples avec ou sans enfants, femmes ou hommes seuls, etc.) et non pas en fonction de leurs origines. Mais dans ce camp cela ne semble pas poser de problèmes contrairement à ce qui a été vécu dans le camp de la Linière à Grande-Synthe.

Ainsi, ce sont 120 personnes qui travaillent pour faire fonctionner le camp en continu, dont 80 salariés et 200 bénévoles<sup>5</sup>. La réussite du camp est sans aucun doute liée au fait que l'accès est soumis à un contrôle plutôt strict qui empêche la présence et les vas-et- viens de troubles-fêtes. Cependant, un point reste toujours difficile à mettre en place : les interactions avec la ville. Dans ce centre d'accueil d'Ivry-sur-

5 Cyrille HANAPPE et al, « La ville accueillante », éd. Actes et Cités, 2018, p.442/443

Seine, le temps de séjour est compris entre deux et trois mois. On vient y accomplir ses démarches administratives en tout genre : demande de logement social, demande de formation, demande de contrat d'insertion par formation professionnelle ou demande de contrat aidé par exemple. Les résidents sont accompagnés de la meilleure façon qui soit afin d'accélérer les démarches et libérer des places rapidement pour d'autres personnes dans le besoin. En l'espace de un an, 1200 personnes ont trouvé une solution d'hébergement grâce à ce dispositif.



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



VISUEL 33 - Centre d'hébergement d'urgence  
Atelier Rita (architectes), Emmaüs Solidarité (maître d'ouvrage) 2017

Ainsi, certains projets naissent dans une hostilité affichée qui empêchent les démarches d'urbanisme participatif et tendent à retarder ou compromettre certains projets. Pour d'autres, en plus d'être qualitatifs, ils proposent un accompagnement qui permet aux migrants de ne pas s'éterniser dans ces structures sans entrevoir le bout du tunnel. Car le principe de ces centres d'hébergement d'urgence ne repose pas seulement sur le simple fait de trouver un toit. Il permet, dans la mesure du possible, d'aider les demandeurs d'asile et les réfugiés à passer à l'étape suivante et à sortir de la précarité. Comme évoqué précédemment, c'est généralement la dimension urbaine et de connexion avec la ville qui manque à ces structures afin de commencer l'intégration de ces personnes avec les riverains et non plus seulement avec les bénévoles présents sur le site. Il est vrai que ce genre de structure peut parfois être très mal perçue par les habitants car ils entraînent la présence résiduelle des migrants n'ayant pas accès au centre et donc s'installant à proximité. C'était notamment le cas à la porte de la Chapelle.

L'avenir de l'architecture d'urgence réside peut être aussi dans cette problématique liée aux liens trop faibles qui existent entre les centres d'accueil ou les camps humanitaires et la ville. Ainsi, au fil des projets et des problématiques rencontrées, on tend à avoir des réponses de mieux en mieux adaptées aux problèmes et aux contraintes de chaque territoire et de chaque migrant. Cependant, le rôle de l'architecte pourrait être plus fort et plus dominant dans les débats contemporains.

**C | LA RESPONSABILITÉ DE  
L'ARCHITECTE DANS LA RÉOLUTION  
DE LA CRISE DE L'ACCUEIL : ENTRE  
ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

On pourrait se demander pourquoi tant de personnes étudient le phénomène migratoire depuis des années si ce n'est pour tirer des conclusions de ce qui s'est déjà produit et trouver des solutions adéquates à la crise de l'accueil que nous traversons ?

### **LA PART DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE DEMAIN**

Sébastien Thiéry évoque souvent le fait de se coordonner, c'est-à-dire de mettre à profit nos diverses connaissances relevant de plusieurs champs d'action afin de gérer au plus près cette crise. Il parle notamment des écoles d'architectures qui ne travaillent selon lui pas suffisamment ou bien très peu dans l'intérêt commun. Sortir de cette crise passe donc aussi par l'enseignement en mettant par exemple en place des programmes d'expérimentations et de formations qui partent de ces situations de crises majeures afin d'être capable de mobiliser ces compétences dans diverses formations comme en écoles de sciences politiques, de paysages ou bien de géologie. C'est une idée qui avait piqué ma curiosité, la première fois que j'avais assisté à une de ses conférences. Le 15 septembre 2015, Sébastien Thiéry était venu à l'école d'architecture de Nantes lors d'un événement célébrant « l'Alliance » afin de mettre en avant notre rôle futur face au surpeuplement, à la destruction de bidonvilles sans cesse reconstruits et à l'exclusion urbaine. Il explique alors la nécessité d'une nouvelle réponse à la crise

de l'accueil et d'un nouvel urbanisme<sup>1</sup>.

C'est aussi avec des étudiants qu'Olivier Leclercq et Cyrille Hanappe sont allés repérer des parcelles dans le V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris afin d'envisager une autre appropriation des lieux, des dents creuses, des friches urbaines, des pignons. Ainsi, dans un bâtiment en recul par rapport à la rue, ils imaginaient pouvoir installer quatre ou cinq logements. L'idée de l'exercice était non pas de venir rediviser les parcelles mais simplement de les occuper, d'adapter l'architecture à ce qui existe déjà dans un bâti dense. Le travail urbain vient ensuite se compléter par un travail de construction d'un module regroupant salle d'eau, cuisine, toilette et tableau électrique de 16m<sup>2</sup> qui pourrait être le point central, le noyau de chaque petit projet qui pourraient se développer dans la ville. Cet exercice a permis aux étudiants de participer à l'appel à projets de « Le Paris de l'hospitalité » en 2014. Avec l'option de projet « Architecture et Risques Majeurs », Cyrille Hanappe se déplace également à Grande-Synthe pour construire le bâtiment « Information Center » avec ses étudiants. Même si les réponses n'aboutissent pas forcément à des constructions concrètes ou adaptées, la démarche d'analyse et de propositions faites sont un début pour construire un imaginaire autour de la notion d'habitats qui ne s'inscrive pas que dans un contexte d'urgence. Le besoin est réellement à ce niveau là car aujourd'hui, il est clair que les lacunes de nos villes résident dans l'inscription de ces habitats dans les villes, et non pas en dehors des villes pour limiter l'exclusion, tout comme il réside dans la pérennité et non plus dans l'urgence.

Sensibiliser les étudiants à de telles problématiques est pour moi essentiel. Tout comme l'on nous sensibilise à l'écologie, à l'économie d'énergie, à la réutilisation des matériaux, au recyclage, il est pour moi primordial de voir éclore dans les écoles d'architecture d'autres options de projets comme celles que mène Cyrille Hanappe dans « Architecture et Risques Majeurs » à l'ensa Paris Belleville. Lors de mon année d'échange international en master 1, j'ai eu l'occasion de partir au Chili. Les risques majeurs reflètent davantage des risques naturels auxquels le

1 Conférence de Sébastien Thiéry « Les migrations contemporaines et leur gestion dans l'espace urbain » le 15 septembre 2015

pays est confronté, majoritairement des tremblements de terre assez réguliers et les tsunamis qui les accompagnent. Dans de nombreuses matières et de nombreuses options de projets, ces risques sont présents et enseignés. On adapte les cours de structure à des choses plus techniques, on pense les bâtiments toujours dans une optique de résistance des matériaux, etc. En Europe, les risques sismiques sont moindres, mais nous sommes touchés par d'autres problématiques toutes aussi importantes et il est aussi du devoir de nos professeurs et de nos administrations d'être en capacité à s'adapter au contexte dans lequel nous vivons afin qu'eux aussi remplissent leur devoir en nous permettant d'accéder à des connaissances accrues sur les problématiques de logement et d'accueil qui accompagnent les vagues migratoires en Europe. Pour cela, les mots « risques majeurs » ne sont pas forcément les plus adaptés mais les problématiques abordées sont les bonnes.

Très récemment, lors d'un rendez-vous avec ma directrice de mémoire Maëlle Tessier, j'ai appris qu'une option de projet allait ouvrir à l'ensa Nantes pour le semestre 6 (troisième année de licence). Sous la direction de Sylvain Guittard, Camille Sablé et Maëlle Tessier elle-même, l'option « L'ailleurs commence ici / Architecture et hospitalité » ouvrira donc dès 2019. Liant problématiques actuelles, récits d'habiter de migrants et projections imaginaires de lieux luttant contre la précarité et favorisant l'intégration, cette option ouvre grand les portes à des questionnements sur les notions d'accueil, d'hospitalité, d'insertion urbaine et de réinsertion sociale. Un rapport particulier sera proposé sur la question des modes de vie et des différentes cultures de celui qui habite.

Par ailleurs, d'autres acteurs questionnent nos villes et proposent des solutions à mettre en place. C'est notamment le cas de Sébastien Thiéry.

### ENTRE RECHERCHE ET ACTIONS : DU CONCEPT A LA RÉALITÉ

Je pense que le concept de recherche-action de Sébastien Thiéry est très intéressant. L'analyse qu'il fait des différents camps de Roms et de migrants sont très instructives sur les façons d'habiter les campements. Les paroles habitantes recueillies donnent elles, un pouvoir très empathique au phénomène et permet de se rapprocher et de s'identifier parfois à la souffrance et aux épreuves qu'ont pu traverser les migrants avant d'arriver sur nos territoires. Comprendre que ce sont des personnes comme vous et moi peut paraître comme démarche étrange ou bien même inutile mais elle est essentielle pour ceux qui ne voient l'autre que comme un étranger et non plus comme une personne à part entière, avec des sentiments, des difficultés, des connaissances et souvent une volonté et un courage qui dépasse de loin ce qu'on a pu vivre dans notre propre existence.

J'ai pu remarquer qu'il en est de même avec les handicapés. En travaillant dans un foyer d'aide médicalisé (FAM) auprès d'adultes handicapés moteurs cérébraux, j'ai pu voir que le fait d'être handicapé passe au-dessus du fait d'être « quelqu'un ». Certaines personnes ont tendance à oublier cela et à les considérer comme des « quelque chose ». Ainsi, on ne voit et on ne parle plus que de cette différence qui nous sépare plutôt que de se considérer seulement comme des hommes et des femmes. Le mot « migrant » comme le mot « handicapé » deviennent des termes génériques afin de désigner un certain type de population qui se distingue de nous par certains aspects ou situations. C'est donc parfois nécessaire de remettre l'humain au centre de ces recherches comme a pu le faire Sébastien Thiéry ou bien comme a pu le faire Anna Arendt dans son texte de 1943 « Nous autres réfugiés » faisant référence à la fuite de nombreux juifs hors de l'Allemagne nazie.

*« Jusqu'à présent le terme de réfugié évoquait l'idée d'un individu qui avait été contraint à chercher refuge en raison d'un acte ou d'une opinion politique.*

*Or, s'il est vrai que nous avons dû chercher refuge, nous n'avons cependant commis aucun acte répréhensible, et la plupart d'entre nous n'ont même jamais songé à professer une opinion politique extrémiste.*

*Avec nous, ce mot « réfugié » a changé de sens. On appelle de nos jours « réfugiés » ceux qui ont eu le malheur de débarquer dans un nouveau pays complètement démunis et qui ont dû recourir à l'aide de comités de réfugiés. »*

Anna Arendt, *Nous autres réfugiés*, 1943

Mais concrètement, je trouve de manière générale que la recherche-action de Sébastien Thiéry est parfois trop théorique, trop au-dessus de la réalité. Analyser, décrire, comprendre sont des étapes nécessaires. Je le compare un peu au travail du mémoire. Je cherche des informations, j'analyse ce qui en ressort, je décris des phénomènes, je mets évidence des liens entre les différents acteurs, mais la notion concrète qui en découle est pour moi manquante. J'ai cette envie d'aller plus loin que cela, de me confronter à la réalité du terrain. Qu'est-ce qu'on peut faire concrètement avec tous ces éléments de réponse, et de questionnements ? C'est cette question que j'ai envie de poser à Sébastien Thiéry car je trouve sa réflexion assez juste sur ce qu'il est possible de faire et de créer dans nos villes.

Le PEROU dont Sébastien Thiéry est le co-fondateur, cite dans son manifeste un extrait que je trouve très intéressant de l'ouvrage « Les villes invisibles » du philosophe et écrivain italien du XX<sup>ème</sup> siècle, Italo Calvino.

« L'enfer des vivants n'est pas chose à venir ; s'il y en a un, c'est celui qui est déjà là, l'enfer que nous habitons tous les jours, que nous formons d'être ensemble. Il y a deux façons de ne pas en souffrir.

La première réussit aisément à la plupart : accepter l'enfer, en devenir une part au point de ne plus le voir.

La seconde est risquée et elle demande une attention, un apprentissage, continuel : chercher et savoir reconnaître qui et quoi, au milieu de l'enfer, n'est pas l'enfer, et le faire durer, et lui faire de la place. »

Italo Calvino, « Les villes invisibles », 1974

Cet extrait pourrait être comparé à la situation que nous traversons aujourd'hui. « L'enfer » dont il parle pourrait aisément être associé à la société dans laquelle nous vivons et à la crise que nous traversons. Il vient ensuite proposer deux solutions afin de ne pas subir cette situation. La première serait ce que la majorité d'entre nous faisons : accepter le monde dans lequel nous vivons sans chercher à sortir du système qui favorise certains pour en opprimer d'autres, et ce de façon si naturelle que nous ne remettons pas en cause nos comportements et notre façon de vivre. La seconde solution serait, à la manière du collectif PEROU, ou bien d'autres acteurs comme Cyrille Hanappe, de ne pas se laisser aveugler par la douce chaleur de l'enfer, de ne pas considérer que ce qui ne ressemble pas à l'enfer est malsain et doit être annihilé. Ainsi, je vois dans cet extrait une sorte de métaphore de la situation de crise que nous vivons aujourd'hui. Les bidonvilles, camps, et jungles ne sont pas l'enfer malgré le fait qu'ils ne ressemblent pas aux formes urbaines et architecturales dans lesquelles nous autres évoluons. Il est certes difficile et empirique de trouver des solutions adéquates mais c'est la mission que se sont donnés divers acteurs

afin de faire perdurer ce qui leur semble avoir le potentiel d'être une nouvelle ville, une « ville-monde » qualitative, vectrice d'hospitalité et d'entraide, une ville qui dépasse la simple idée de vivre-à-côté pour se projeter vers un vivre-ensemble.

Je ne sais pas si Sébastien Thiéry serait d'accord avec mon analyse, mais les projets de recherche-action qu'il mène dans le hors-champ des villes ont pour but d'explorer d'autres réponses que celles des destructions répétitives des camps ou des bidonvilles. Pour lui, tout le travail réside dans la compréhension. Il est important de comprendre que les migrants sont des personnes intégrées, c'est-à-dire inscrites sur le territoire et dans les pratiques des métropolitains dits « intégrés ». S'il y a des centre-ville à inventer ou réinventer, ce sont des centre-ville à inventer avec ces personnes qui sont elles aussi éveillées à toutes les ressources que peuvent proposer la ville. L'idée majeure de sa réflexion est donc d'inventer des lieux qui ne soient pas des lieux de réclusion pour ces exilés, mais des lieux qualitatifs pour la ville entière.

Il veut partir de l'idée que le territoire est plein de possibilités à condition qu'on définisse des manières de l'occuper « a-normales », c'est-à-dire en dehors de la normalité face à une situation extraordinaire. Alors, comment proposer l'occupation temporaire d'un territoire ? Comment le projeter, le penser, le programmer, le rendre qualitatif ? Comment lever de nouvelles ressources urbaines qui ne sont pas déjà repérées comme telles ? Comment mettre en place une « politique d'hospitalité » ? Proposer une cartographie des tissus urbains totalement inoccupés ou temporairement vacants permettrait pour lui de lever une seconde ville et constituer une base de travail sur chaque territoire. Car partir du constat que nos villes sont saturées seraient pour le PEROU une erreur.

Les dispositifs mis en œuvre aujourd'hui relèvent plutôt d'une mise à l'écart et d'éloignement à l'intérieur même de notre territoire. Hébergements d'urgence ou village d'insertion en sont la preuve. Aujourd'hui architectes, urbanistes, politologues, sociologues et anthropologues se demandent comment renverser la proposition faite par nos gouvernements et faire en sorte que la ville soit invitée au cœur de ces dispositifs. Bon nombre de choses peuvent venir éclore

dans nos villes si l'on répertorie correctement les désirs et besoins de la population qui y vit. Sébastien Thiéry parle de la notion d'« *habitat éclaté* »<sup>2</sup> afin de montrer ce mode diffus d'habiter le territoire qui n'est pas seulement concentré autour de l'habitat légal.

Ainsi, la création d'un bidonville n'a pas vocation à accabler une commune, mais doit plutôt être réfléchi dans une dynamique plus large. Proposer des projets plus justes et cohérents pour chaque situation permettrait d'articuler des intérêts contradictoires et différents acteurs que sont les politiciens, les habitants, les demandeurs d'asile, ou encore les associations et les concepteurs de la fabrique de la ville. Vu pour beaucoup comme une utopie, le rêve métropolitain où chacun pourrait trouver sa place dans notre société et nos villes n'est pas si irréel qu'on pourrait le croire pour le laboratoire de recherche PEROU\*. Dans un premier temps, il est question de se rendre compte de la richesse qui compose nos villes et que constitue cet « apport » humain que représentent ces personnes déracinées en quête d'un refuge. D'autre part, il faudrait ne pas tomber dans le pessimisme face à cette situation de grande précarité. Les médias continuent encore aujourd'hui de transmettre l'idée qu'il y aurait une crise phénoménale et que l'UE est loin d'en sortir. La vision du PEROU est donc effectivement optimiste. Nos capitales, nos villes et nos villages sont pleins de ressources mais il faudrait les cartographier, les mobiliser et se coordonner de façon à avoir une vision plus large que la vision quinquennale que nous propose nos gouvernements.



2 Paroles de Sébastien Thiéry dans la vidéo youtube, « Archi Conversation x ENSAPL: Le collectif P.E.R.O.U. #1 par Sébastien Thiéry » du 24 novembre 2015

Par ailleurs, dans le travail qu'il réalise dans « New-Jungle Delire », inspiré du célèbre « New-York Delire » de Rem Koolhaas de 1978, le PEROU envisage que la Jungle de Calais serait une nouvelle forme urbaine émergente qui vient bouleverser les carcans et automatismes de construction de la ville que nous connaissons aujourd'hui. Une conception nouvelle de notre territoire qui viendrait à l'encontre de ce que nous qualifions d'intelligence de construction. La jungle serait alors ce qui n'est pas « enfer » et qui mériterait de durer et d'être amélioré. Il serait nécessaire de prendre plus au sérieux ce qui s'invente « en marge de la fabrique officielle de la ville »<sup>3</sup> pour reprendre les mots de Sébastien Thiéry. Ainsi, les diverses formes d'habitats qui se créent aujourd'hui seraient en fait une annonce de ce qui se fabriquera demain. Face aux divers changements écologiques, économiques et politiques qui s'opèrent dans le monde, voir ces formations d'habitats comme une « pathologie » semble donc irréal.

On se complaît dans l'idée que la ville contemporaine serait orthonormée, encadrée par des règles d'urbanisme et d'architecture, planifiée. Détruire ce qui se construit dans les camps, les bidonvilles et les jungles serait alors un acte de refus du changement qui s'opère, et une perte d'énergie et d'argent dans le but de caresser l'idée que l'on vit dans un schéma juste et vrai. Tout ce qui est autour ne serait au final qu'une malformation, un cancer dont il faut se débarrasser pour guérir la conception de la ville que nous avons, une façon de se

3 Sébastien THIÉRY, « Considérant ce qui s'affirme », *Multitudes* 64, automne 2016  
<http://www.multitudes.net/considerant-ce-qui-saffirme/>

débarrasser de ces indésirables qui n'ont nulle place dans la croissance de nos villes. Les actions du PEROU sont donc un pari sur l'avenir, une façon d'accompagner au mieux ce qui se construit là où il n'y avait rien encore il y a si peu de temps.

*« Chacun le sait : nous détruisons les bidonvilles non pour le bien de leurs habitants, mais parce que leur organisation menace l'entendement de nous autres, habitants de la ville alentour. »*

Sébastien THIERY, « Considérant ce qui s'affirme », Multitudes 64, automne 2016

Par conséquent, ce sont aussi bien les architectes pratiquants ou enseignants, les concepteurs et les acteurs de la fabrique de la ville que sont aussi les paysagistes, les urbanistes, les designers, les collectifs et les étudiants qui doivent proposer et mettre en œuvre des projets novateurs ou bien différents de ce qui a déjà été produit afin de faire de la ville de demain un laboratoire d'expérimentation plus proche de l'humain et du 21<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, plusieurs scénarios d'occupation de la ville apparaissent dans la continuité de ces idées afin de faire basculer ce qui se joue non plus à côté des villes mais dans les villes demain.



VISUEL 34 - Migrants sur les toits pendant le démantèlement de la partie sud de la Jungle de Calais  
Évrier 2016.

## **D | LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE LA VILLE ACCUEILLANTE**

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUS AL DROIT D'AUTEUR

Il est possible d'identifier plusieurs scénarios qui faciliterait l'implantation de projets plus ou moins gros dans les villes. Ils doivent évidemment s'accompagner d'un réseau d'acteurs ouverts aux problématiques actuelles et de lois facilitant leur mise en place et leur planification.

### DES SCENARIOS DE LA VILLE ACCUEILLANTE QUI S'ADAPTENT AUX CONTEXTES URBAINS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Dans l'ouvrage « La ville accueillante », six possibilités de décliner la ville accueillante sont proposées et offrent des possibilités d'implantation de projets plus ou moins conséquents sur des délais plus ou moins courts<sup>1</sup>. Plusieurs projets évoqués précédemment montrent que ces différentes actions dans la ville sont possibles mais pourraient être appliquées de façon plus pérenne.

Le premier scénario consiste à « **sécuriser les quartiers précaires** » déjà existants. C'est le cas de la Jungle de Calais par exemple. On part d'un postulat où l'implantation d'habitats précaires est déjà existante et où la sécurisation du lieu pourrait se faire immédiatement.

1 Cyrille HANAPPE et al, « La ville accueillante », éd. Actes et Cités, 2018, p.412/413

Les pouvoirs publics en lien avec les associations et en partenariat avec les habitants seraient amenés à travailler sur l'humanisation des lieux en permettant la sécurisation du site, et en éradiquant la précarité en implantant des infrastructures sanitaires en nombre suffisant, des points d'eau, des centres de soin, des bornes incendie, un réseau viaire permettant l'accès des pompiers et la desserte du site. La connexion avec le reste de la ville doit aussi être pensée afin de le lier directement avec les autres quartiers et diminuer le sentiment d'exclusion qui peut parfois être présent.

La seconde option repose sur l'implantation de « **maisons du migrant** » en ville. Comme Manuel Valls avait prévu d'en implanter une à Calais en 2013, la maison du migrant aurait une capacité d'une trentaine de personnes et serait appropriable et modifiable par ses occupants. Elle offrirait différents services et permettrait un lien direct avec la population locale des quartiers dans lesquels elle s'implante. On estime à 6 mois le délai d'insertion de ce type de structure, pour un budget d'environ 2 millions d'euros par maison.

La troisième option a pour objectif de créer un « **quartier d'accueil de la ville** » de toute pièce qui se construirait de façon très rapide. Il serait à l'image du projet de La Promesse de l'Aube du bois de Boulogne ou bien du centre d'hébergement d'urgence de Ivry-sur-Seine, un ensemble de maisons ou de petits immeubles dont la déconstruction pourrait être pensée au préalable et s'inscrirait également dans une démarche de développement durable. On pourrait y accueillir environ 300 personnes pour un coût de 6 millions d'euros. Pour comparer, celui d'Ivry-sur-Seine a coûté 9,2 millions d'euros pour une capacité de 400 personnes.

La quatrième proposition invoque l'idée d'« **habiter les bâtiments tertiaires délaissés** ». On rejoint ici le projet de Julien Beller qui occupe un bâtiment de la SNCF voué à la destruction ou bien celui de Sangatte qui prenait place dans un hangar désaffecté de l'Eurotunnel. Des cellules familiales dites « légères » pourraient donc être implantées dans des bâtiments industriels abandonnés afin d'offrir des conditions



VISUEL 35 - Le 6b à Saint-Denis

décentes à ses occupants. Ces modules coûterait environ 15 000 euros par famille de quatre personnes et se mettrait en place sur un délai très court de deux mois. Tout comme la « bulle », la capacité totale pourrait atteindre environ 400 personnes.

Ce scénario présente de nombreux avantages comme sa mise en place très rapide, la possibilité d'avoir des financements progressifs ou bien le fait de ne pas avoir besoin d'une grande technicité. L'utilisation de matériaux simples et même recyclés est possible. Par exemple, le projet des Grands Voisins à Paris (14<sup>ème</sup>) s'est réalisé dans l'ancien hôpital Saint-Paul et reçoit aujourd'hui un accueil de jour pour les migrants tout en luttant contre l'exclusion. C'est ce genre de projet aux programmes mixtes d'artisanats, concerts, séminaires, ateliers d'expression, et bien d'autre encore qui donne un sens à la notion d'hospitalité et d'inclusion de l'autre, de l'étranger dans l'intérieur de nos villes. C'est la réutilisation du patrimoine et la volonté de coller avec son temps qui fait de ce genre de projet quelque chose qui fonctionne, quelque chose d'énergique, de positif. L'association Aurore, Plateau Urbain et Yes We Camp ont financés sur fonds propres l'investissement nécessaire à leurs activités sur le site.

Ensuite, la cinquième hypothèse de la ville accueillante serait de venir créer et construire « **un bâtiment neuf, évolutif et réversible** ». On parle ici d'une structure « lourde » qui serait pensée pour accueillir pour un temps donné des familles, des femmes et des enfants, mais qui demain serait voué à changer de fonction et de programme pour se transformer en bureaux, en commerces, en bibliothèques, etc. On ferait alors appel à la notion de recyclage et de réutilisation de la structure pour que le bâtiment s'adapte aux besoins. Ce type de bâtiment pourrait être une réponse adéquate à la frilosité de certaines communes à investir sur le long terme. Ainsi, il n'y aurait pas d'actes de construire inutiles. Les villes pourraient y voir une plus-value, une sorte de développement dans l'air de son temps justifié par des problématiques actuelles de gestion des migrants sur son territoire entraînant le développement d'infrastructures ou d'équipements publics qui généreraient de l'économie pour la ville. On estime à environ un an et demi la mise en place du projet et à un coût de 100 000 euros par famille.

Pour finir, le dernier scénario a pour intention d' « **investir des logements collectifs inoccupés** » ou bien des « **logements individuels en sous capacité** ». Dans le premier cas de figure, des grands ensembles de logements prévus à la destruction pourraient être repris et réinvestis par des familles ou bien des artistes pour en faire un lieu de partage, d'échange ou de culture. L'architecte Julien Beller a lui-même réinvesti un ancien immeuble de bureaux à Saint-Denis d'une capacité de 7000 m<sup>2</sup> et l'a transformé en lieu culturel, de rencontre et d'expérimentation. Il replace l'habitant au cœur de la construction en utilisant l'architecture comme ciment. L'autre hypothèse serait de venir densifier des zones pavillonnaires en construisant des modules habitables dans les jardins ou bien en adaptant des logements déjà existant. Ce phénomène pourrait donc limiter l'effet de l'étalement urbain en venant proposer une densification de certaines zones urbaines. Ce genre de projet directement en lien avec les mouvements IMBY (In My Backyard) qui promulguent l'insertion de « tiny-houses » (maisonnettes) favorisant une hospitalité dite constructive. Ce mouvement fait référence à NIMBY (Not In My Backyard) qui avait vu le jour il y a plusieurs années afin de montrer l'opposition des certains résidents à l'implantation de projets qui peuvent nuire à leur tranquillité comme par exemple la mise en place d'une usine chimique à proximité ou de lignes à hautes tensions.

Pour conclure sur ces différents scénarios, il est important de rappeler que la « ville accueillante » est tout d'abord une ville durable. Toutes ces propositions viennent s'inscrire dans des logiques de réutilisation des espaces, de recyclage, de développement durable, de densification, d'adaptabilité, d'insertion urbaine, de résilience et de réversibilité. Elle a une vision à la fois sociale, économique et écologique qui vient coller aux problématiques contemporaines afin de lier équité, viabilité, pérennité et convivialité. C'est en s'inspirant de ces modèles de développement que la ville de demain peut prendre un tournant très important dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. C'est pourquoi il est également nécessaire d'avoir un réseau d'acteur efficient pour mettre en place les projets et lever les financements nécessaires à leur mise en fonctionnement.





VISUEL 37 et 38

### UN RÉSEAU D'ACTEURS OUVERT AUX PROBLÉMATIQUES CONTEMPORAINES

Aujourd'hui, certaines villes comme Calais sont freinées dans leur développement par des politiques basées sur la méfiance et le rejet de l'Autre, de l'étranger. D'autres acteurs comme par exemple Damien Carême, maire de Grande-Synthe, ou bien nous l'avons vu Marc Boulnois, maire de Norrent-Fontes, se dressent contre l'inaction de l'État et mettent en place leur propres actions d'hospitalité et d'entraide.

Lors du ciné-débat de l'ensa projetant le documentaire « *La ville-monde* » d'Antarès Bassis, la conseillère municipale de la ville de Nantes Catherine Bassani a profité de ce moment pour présenter ce qu'est l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) créée le 27 septembre 2018 dont elle est elle-même signataire. Cette association est présidée par Damien Carême, maire de Grande-Synthe, et se compose d'élus et de collectivités souhaitant agir dans l'intérêt des personnes vulnérables et des indésirables dont font partie les migrants. Le communiqué de presse qui a résulté de la création de cette association appuie sur plusieurs points :

- la défaillance de l'État quant à une prise en charge plus qualitative de l'accueil des migrants,
- la nécessité de l'État à respecter ses engagements relatifs aux divers protocoles, pactes, conventions et codes qu'il a signé afin de respecter les droits humains fondamentaux,
- la responsabilité des élus et collectivités promouvant l'hospitalité envers leurs obligations réglementaires et législatives qui les poussent à agir aujourd'hui
- la volonté d'adapter les politiques d'hospitalité à chaque territoire tout en agissant collectivement car « Il n'y a pas UNE politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux. ».

Ainsi, ce sont déjà 14 élus ou représentants de collectivités qui se sont rejoints à Lyon afin de créer cette association. Sept autres villes sont concernées mis à part Grande-Synthe et Nantes : trois villes de la région parisienne avec Saint-Denis, Montreuil et Ivry-sur-Seine, trois villes du sud-est de la France avec Lyon, Grenoble et Briançon, ainsi que Strasbourg.

Le 17 décembre, la veille de la Journée internationale des migrants, c'est dans un article de Libération<sup>2</sup> que Anvita décrit son action qu'elle veut contagieuse en appelant d'autres élus et d'autres communes à la rejoindre. Elle insiste sur la permanence du combat mené par les militants et les associations qui depuis le début veillent au meilleur accompagnement des migrants. Ce que je trouve important, c'est la mise en relation directe qui est faite avec les politiques nationales qu'elle juge « complémentaires » à l'engagement des associations. Il y a une réelle volonté de dialogue et d'échange qui veut se mettre en place. Elle demande donc une loi sur l'asile et l'immigration qui soit adaptée à la situation et qui apporterait de « réelles solutions ». Mais lesquelles ? Car comme beaucoup d'associations demandant un changement, elle ne propose pour le moment que peu de pistes afin de mettre en place le renversement souhaité. Pleine de bonne volonté et encore jeune,

<sup>2</sup> Article web Libération, Tribune « Dans les communes et les territoires, accueillir les exilés », le 17 décembre 2018, par l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita)

l'Anvita voudrait donc participer à l'élaboration et la mise en place de réponses « concrètes » face aux difficultés que rencontre chaque territoire. Au-delà de l'hospitalité requise dans chaque ville en cette période hivernale, elle appelle à sécuriser les parcours migratoires et à respecter le droit des enfants mineurs isolés, Mais encore une fois, de quelle façon ? Si des prémices de solutions n'émergent pas encore, c'est en tout cas sur le faire-ensemble que l'association appuie fortement, consciente que sans l'aval de l'État et des promesses de financements, les démarches entreprises pourraient ne rester qu'embryonnaires.

Mais pour quelles raisons n'y aurait-il pas une seule politique de l'accueil en France ? Même si deux villes développent les mêmes problématiques concernant un accueil décent des migrants, cela ne signifie pas qu'elles ont les mêmes moyens financiers et encore moins le même territoire. Par exemple, entre Grande-Synthe et Nantes, la gestion est déjà aujourd'hui totalement différente. Dans le Pas-de-Calais, la population migrante tend à partir en Angleterre alors que celle présente à Nantes va majoritairement vouloir s'y installer. C'est aussi vrai au niveau financier : 30% de chômage à Grande-Synthe et très peu de moyens disponibles dans cette ville d'à peine 24 000 habitants. A Nantes, on se situe dans une situation très différente avec beaucoup plus de moyens et une population presque 40 fois supérieure à celle de Grande-Synthe. La présence de 700 migrants dans le dans le centre-ville nantais n'a ainsi pas autant d'impact sur la ville que les 1700 exilés que Damien Carême a accueilli à Grande-Synthe. La vision de l'Anvita serait donc plutôt basée sur l'exception que sur la banalité.

Par ailleurs, il me semble assez judicieux de placer Damien Carême à la présidence de l'Anvita. Ayant vécu et éprouvé le combat des migrants dans sa ville de Grande-Synthe depuis maintenant plus de 10 ans, c'est sans l'avis de l'État et sans financements qu'il ouvrait le camp d'urgence humanitaire de la Linière avec l'aide de MSF pour palier à l'arrivée massive de migrants arrivant brutalement suite au démantèlement de la Jungle de Calais en 2015. Il réussira finalement à faire céder Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur qui dira lors d'une visite du camp « On ne peut rien contre la volonté d'un homme. ». C'est cette même volonté qui, au côté d'autres acteurs comme l'architecte Cyrille Hanappe, a ouvert des portes à l'imagination pour offrir plus

de qualité au camp de la Linière et ainsi offrir un lieu se voulant plus hospitalier. C'est aussi en mettant en place un système de bus scolaire qu'il a permis aux enfants du camp de quitter cet enfer quotidien afin d'apprendre le français et jouer avec d'autres camarades de classe. C'est pour toutes ces raisons que Damien Carême est un acteur public considéré, admiré, parfois même détesté pour ses prises de position qui lui valent des relations politiques et associatives basées sur le respect, ce qui est un vrai avantage afin d'avoir plus de poids dans les débats. Et c'est sûrement ce qui lui a permis aujourd'hui d'être chef de file de l'Anvita, dans la continuité du mouvement engrangé il y a quelques années avec le Réseau des Élus Hospitaliers (REH). Sa notoriété est donc en hausse et son nom commence à être connu et retenu. C'est finalement peut être un leader comme lui, à cheval entre politique et action, dont à besoin aujourd'hui le mouvement associatif et militant, afin de se faire porte-parole des revendications liées au combat de « l'accueil inconditionnel » dans toute la France.

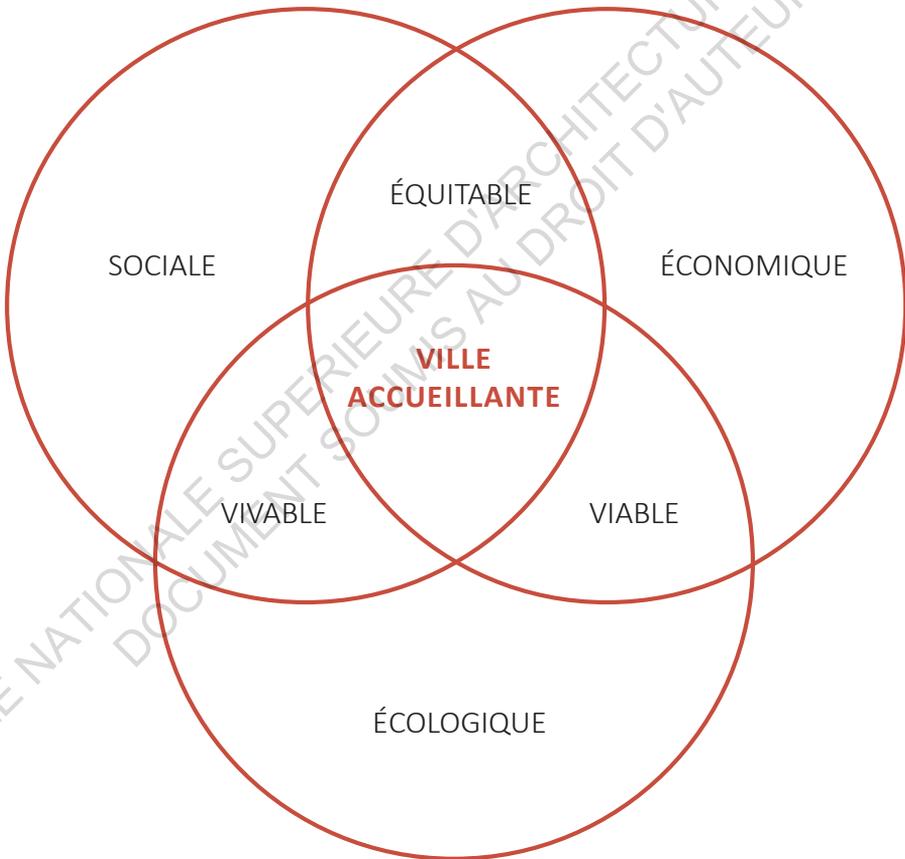


Alors ? Signer la Charte de la ville accueillante, qu'est-ce que ça change au final ? Signer cette charte ne semble pas être une simple dénonciation du phénomène migratoire. Ce qu'il en ressort est un véritable engagement de la part des élus et des communes afin de prendre leurs responsabilités quand l'État ne fait pas son boulot. Cela ne signifie pas forcément que Briançon ou Saint-Denis savent comment prendre en charge les migrants et savent comment résoudre la crise de l'accueil. Mais en tout cas, je la vois comme une sorte de pari sur demain afin de faire ce qui semble le mieux sur son territoire, une sorte de mise en place de plusieurs projets ou mouvements inscrits dans une dynamique globale afin de partager les expériences sur ce qui peut être porteur, ou ce qui n'a pas fonctionné à tel ou tel endroit. L'idée est de prouver qu'il est possible de changer notre vision de la crise en mettant un peu d'huile sur l'engrenage de l'hospitalité en France et ainsi faire dérailler le système répétitif d'urgence dans lequel nous nous inscrivons depuis maintenant trop longtemps.

Nous avons besoin d'une ville ouverte sur de telles problématiques et je pense que Nantes est particulièrement en phase avec le concept de ville accueillante. Toujours dans l'expérimentation, dans la recherche, la création, la visibilité, le bien-être de ses habitants, la volonté de ne pas primer sur l'architecture-star mais plutôt dans le diffus, la cohérence et la planification sur le long terme. C'est typiquement le substrat qu'il faut au développement de projets plus ancrés dans le territoire qui pourrait s'y développer. Les autres villes qui composent l'association Anvita seraient elle aussi vectrices de dynamismes afin de mettre en place des projets humanistes, meneuses d'un combat bienveillant au quatre coins de la France. La seule contrainte actuelle est bien évidemment les différents politiques entre PS et EE/LV qui comme souvent sont un frein au développement des politiques locales.

Avec de bonnes idées et des acteurs motivés, il ne manque plus qu'un soutien administratif pour consolider ce qui se construit. Les lois liées à l'intégration des personnes en difficultés évoluent elles aussi.

VISUEL 39 - Représentation schématique de la ville accueillante :  
un modèle qui s'inscrit à la croisée de trois cercles définis dans le rapport Brundtland sur le  
développement durable - le social, l'économique et l'écologique



## DES LOIS QUI SUIVENT LE PAS

Le postulat de départ est le même dans de nombreux pays européens : des milliers d'exilés sont entrés sur le continent ou s'apprêtent bientôt à le rejoindre. Il n'est aujourd'hui plus possible de revenir en arrière et il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que nous sortions de cette énorme difficulté dans laquelle nous sommes en proposant des solutions non plus seulement dans l'urgence mais des solutions durables qui s'appuient sur des documents écrits.

Ainsi, quand l'on voit que nous sommes capables de planifier la croissance de la métropole nantaise à l'horizon 2030 grâce à des documents comme le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) on pourrait se demander s'il n'est pas aussi possible de planifier la mise en place de projets facilitant l'intégration des populations immigrées dans nos villes. Pour quelle(s) raison(s) ne serions nous pas capables de créer des documents mettant en évidence les différents lieux ou bâtiments qu'il serait possible d'investir ou transformer ? Des lieux non plus utilisés dans l'urgence mais des lieux pensés pour l'accueil. Il est inconcevable après tant d'années de n'être encore qu'au stade embryonnaire de ce mouvement d'hospitalité.

Contrairement à des faux-semblants ce n'est pas à cause du fait que les villes sont déjà trop denses car l'on peut dégager énormément de possibilités d'aménagement. Je pense surtout que les acteurs de la construction de la ville ne se mouillent pas encore assez. Alors, où sont les architectes ? Où sont les urbanistes, les planificateurs de la fabrique de la ville ? Où sont les têtes pensantes de notre société ? Sommes nous tous en train de dormir, en laissant l'argent public s'envoler par les fenêtres à coup de bulldozers ? N'est-il pas de notre devoir de prouver qu'il est possible de faire autrement ? Beaucoup de municipalités et de

maires comme le Réseau des Élus Hospitaliers (REH) ont prouvé que l'aval du gouvernement n'était pas forcément un frein à toute action comme à Grande-Synthe. Il est nécessaire de renverser ce qui retarde le développement de la pensée hospitalière, notamment en étant peut être le premier maire, la première association, la première agence d'architecture et d'urbanisme ou bien le premier collectif étudiant à mettre en place des solutions pérennes.

Les compétences de l'État en matière de politique d'asile sont décisives. Depuis la fermeture de Sangatte en 1998 jusqu'à l'afflux massif de migrants en 2015, l'État français s'était plutôt mis en retrait d'une politique d'hospitalité en agissant essentiellement dans une politique de maintien de l'ordre public géré par le Ministère de l'Intérieur. Il veut pourtant montrer un certain engagement notamment par la mise en place de la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et des CAO. Les Prahda prévoient l'ouverture de 5 351 places et ont aussi pour objectif de soulager les CAO et les Cda qui n'avaient pour capacité que 40 000 places contre 86 000 demandes en juin 2017<sup>3</sup>. Ils restent très controversés notamment par la faible qualité proposée en matière d'insertion urbaine, économique, sociale et architecturale.

Ainsi, pour lutter contre le mal logement, deux dispositifs juridiques en matière d'urbanisme ont pour but de favoriser l'accueil des réfugiés et des personnes en grande précarité. Il est possible d'en distinguer deux types : ceux dont la compétence relève de la collectivité compétente en urbanisme, donc du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme (PLU), mais aussi ceux dont la compétence relève de l'État, notamment de la loi MOLLE de 2009 ayant pour but d'encadrer la location de locaux vacants à des résidents temporaires.

Tout d'abord, l'article R-421 du code de l'urbanisme a été modifié en mai 2017 et représente une opportunité juridique extrêmement intéressante pour les collectivités confrontées à l'afflux de réfugiés et devant agir dans les plus brefs délais. Cet article est donc véritablement simple et également ouvert à diverses interprétations :

3 Cyrille HANAPPE et al, « La ville accueillante », éd. Actes et Cités, 2018, p.199

*« Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte-tenu de l'usage auquel elles sont destinées, les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois. Toutefois, cette durée est portée à :*

*a) un an en ce qui concerne les constructions nécessaires :*

*au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologique*

*à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vu de leur demande d'asile. »*

Article R421-5 du Code de l'Urbanisme modifié par le Décret n°2017-933 du 10 mai 2017 – art. 4

A l'origine cet article ne valait que pour les personnes victimes d'un sinistre naturel ou technologique. Il a donc été étendu à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile.

D'autre part, la loi MOLLE prévoit de s'attaquer au droit du logement pour les personnes en situation très précaires et victimes de logements insalubres ou indignes. L'article 101 prévoit que les locaux vacants, que ce soit des bureaux ou des logements, puissent faire l'objet de conventions permettant l'occupation des lieux par des « résidents temporaires ». Ces conventions de trois ans ne sont pas exclusives au cas des migrants mais pourrait s'y adapter.

Par ailleurs, les collectivités qui souhaitent mettre en place des lieux dédiés à l'accueil des réfugiés comme par exemple les propositions précédentes type quartier d'accueil, centre d'hébergement ou régulation de bidonville, peuvent être confrontées à la non-compatibilité de l'affectation du sol concernant le lieu d'implantation et la nature du zonage prévue dans la réglementation urbaine de la collectivité. En général, l'implantation se fait sur des zones à très faible valeur foncière, des zones délaissées, naturelles ou inconstructibles. Venir pérenniser ces installations amène donc parfois à venir modifier le PLU comme cela a été le cas à Grande-Synthe où une révision a eu lieu afin de classer la zone en « *accueillant de l'activité* ». Le site est donc aujourd'hui compatible avec l'implantation du camp si l'on considère que le camp d'urgence humanitaire entrerait dans la case « hôtellerie ». Le PLU est alors modifié et révisé par délibération au conseil municipal après avoir été soumis à une enquête publique. La façon la plus simple de procéder reste cependant la mise en compatibilité du PLU. En effet, le PLU peut être mis en compatibilité pour cause d'utilité publique grâce au code de l'urbanisme. Si le projet présente la réalisation d'une construction ou d'une opération d'aménagement présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général alors la DUP (déclaration d'utilité publique) l'emporte sur le PLU.

Ainsi, l'évolution des lois joue aussi en la faveur de l'implantation de nouveaux projets. On va plutôt vers un adoucissement des règles d'urbanisme pour permettre l'implantation de projets temporaires dans les communes afin de répondre à la forte demande de logements. La ville de Paris a elle tenter de jouer un rôle de déclencheur auprès de l'État car elle est généralement soumise à de fortes pressions de la part des associations. Anne Hidalgo présentait donc le 6 juillet 2017 aux parlementaires et au gouvernement en place une proposition de loi sur l'accueil et l'intégration des migrants en France. Le texte évoque trois grands thèmes importants : l'accueil, la politique d'intégration ainsi que la refonte des structures de pilotage. La maire de Paris souhaitait donc faire une proposition de politique publique sur le plan national, qui pourrait s'expliquer par les faibles marges de manœuvre qui existent sur le plan local. La posture est surtout symbolique afin de répondre à la carence des politiques publiques en cette période de crise.

Aujourd'hui il est difficile d'affirmer si le local influe sur le national, si c'est le contraire, ou bien les deux. L'autonomie réelle du pouvoir local en matière de politique urbaine permet de modifier de façon assez simplifiée le PLU et favoriser l'implantation de projets qui n'étaient pas forcément planifiés. Le réseau d'acteurs se densifie également et permet de porter de plus en plus de projets novateurs qui vont dans le sens d'une politique d'hospitalité.





# CONCLUSION



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT À DROIT D'AUTEUR



Cela fait des dizaines d'années que l'on est confronté aux mêmes problématiques et il n'y a aujourd'hui encore peu de projets qui vont dans le sens de la ville accueillante. Pourquoi ? Car aujourd'hui on utilise généralement les fonds publics dans une volonté perpétuelle de détruire, annihiler les campements et les bidonvilles qui se construisent. Car les associations ont mis du temps à comprendre que leur voix ne se fera entendre que si elles ont du poids, c'est-à-dire une certaine organisation, une connaissance pleine de la législation et des relations avec les politiciens qui n'est pas seulement dans la contradiction mais dans le dialogue. Essayer de faire changer les choses aujourd'hui est une problématique d'avis divergents. Faire prendre conscience de la crise des migrants et de la crise du logement qui l'accompagne ce n'est pas seulement montrer des migrants les pieds dans la boue et distribuer des repas. Certaines associations ont pris le risque d'arrêter ce genre d'action dans le but de faire prendre conscience au gouvernement que ce n'est pas seulement à elles de prendre en charge cette crise, que les responsabilités ne reposent pas que sur elles.

Aujourd'hui, on assiste à un match de tennis où l'on renvoie constamment la balle dans l'autre camp. Les politiques accusent les ONG de jouer le jeu des passeurs en les repêchant dans la Méditerranée, Les ONG accusent les gouvernements de ne pas mettre en place les dispositifs nécessaires afin de ne pas transformer la mer en fosse

commune. Les pays d'entrée comme la Grèce et l'Italie accusent les autres pays membres de ne pas s'occuper de la part du gâteau de la crise des migrants qui leur revient. Les autres pays membres les accusent de ne pas faire correctement leur travail dans les hot spots. Les citoyens et les personnalités publiques forment des mouvements pour interpeller le gouvernement mais leur voix se perd dans la mêlée et ainsi semble inefficace. Les personnalités publiques se rassemblent par centaines et dénoncent le sort des migrants mais leur perte d'influence ne permet pas de réelles répercussions dans les débats publics. On est donc loin des prises de positions de Jean-Paul Sartre et de l'influence de l'abbé Pierre. A l'heure où Cyril Hanouna a plus d'impact et de visibilité sur notre société qu'à pu en avoir Jean d'Ormesson durant toute sa vie, j'ai peine à dire que c'est un match où le perdant est souvent le migrant.

C'est donc aussi le travail de l'architecte de proposer des solutions durables et non pas seulement basées sur une gestion en urgence. La spatialité est notre spécialité, Le logement est un des piliers de notre métier. Proposer à toutes et à tous un logement décent avec le plus de qualités possibles est un devoir. C'est un besoin qui vient après celui de boire, manger et dormir. Avoir un toit fait partie du second palier de la pyramide de Maslow, celui du besoin de sécurité et stabilité. C'est donc une nécessité de sortir de l'urgence afin d'aller vers une politique de l'accueil. L'imaginaire de l'architecte est une des clés qui doit aider à répondre à cette crise sociale qui ébranle le monde.

Partout dans le monde il est ainsi facile de constater que les initiatives d'accueil se soldent souvent par des échecs, qu'ils soient démographiques ou humanitaires. Face à l'évolution de nos modèles, comme celui des zones pavillonnaires, la nécessité de montrer les limites de notre système et ses possibilités de reconversion est aussi très important. Alors que la multiplication des « marchands de sommeil » est dénoncée, il pourrait être constructif de reconnaître les possibilités d'actions qui en découlent comme des évolutions raisonnées faisant partie de la solution de la situation de mal logement de certains.

Il devient donc primordial de mettre en corrélation la notion d'accueil avec la notion de ville. Le développement urbain doit également se faire avec la participation des habitants afin de favoriser la réussite des projets et leur insertion dans la ville. Vécu la plupart du temps comme un danger, les zones d'accueil doivent au contraire participer à l'élaboration de la ville, et être perçues comme une valeur ajoutée, un enrichissement. Certains projets montrent que les formes participatives sont possibles et ne répondent pas seulement à une nécessité forcée par le contexte actuel mais aussi à un désir de projeter la ville en collectivité. Ainsi, le concept de ville accueillante prend peu à peu de l'importance dans l'imaginaire des architectes et de la fabrique de la ville.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## DÉFINITIONS

### ÉTRANGER

INSEE OCT 2016

«Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Remarque :

A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.»

### IMMIGRÉ

INSEE OCT 2016

«Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.

À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant

étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.»

### **MIGRANT**

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), 2018

Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement à toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour.

### **RÉFUGIÉ**

CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REGUGIES, 1951, art.1 a, §2

Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

### **DEMANDEUR D'ASILE**

OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007

Personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes

statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'État considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement.

### **APATRIDE**

OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007

Individu sans nationalité, soit qu'il n'en ait jamais eu, soit qu'en ayant eu une, il l'ait perdue sans en acquérir une autre. L'état d'apatridie prive l'individu des droits – et supprime les devoirs – attachés à la nationalité à savoir, notamment, le droit à la protection diplomatique et le droit de revenir dans son pays d'origine. En droit international général, la Convention relative au statut des apatrides (1954) organise la condition juridique des apatrides et leur accorde un certain nombre de droits, notamment en matière économique et sociale.

### **MIGRATION**

OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007

Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

### **IMMIGRATION**

OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007

Action de se rendre dans un État dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

**HOSPITALITÉ**

LAROUSSE 2017

- 1, Action de recevoir et d'héberger chez soi gracieusement quelqu'un, par charité, libéralité, amitié : Offrir l'hospitalité à quelqu'un.
- 2, Générosité, bienveillance, cordialité dans la manière d'accueillir et de traiter ses hôtes : Un peuple connu pour son hospitalité.
- 3, Asile accordé à quelqu'un, à un groupe par un pays : Donner l'hospitalité à des réfugiés politiques.

**EXCLUSION**

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES (CNRTL)

- 1, Éviction de quelqu'un ou de quelque chose (d'un lieu où il avait primitivement accès, d'un groupe ou d'un ensemble auquel il appartenait).
- 2, Interdiction à quelqu'un d'accéder (en un lieu ou à une position), procédé qui vise à tenir à l'écart quelqu'un ou quelque chose.

## SIGLES ET ACRONYMES

**Anvita** : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

**Arci** : Association récréative et culturelle italienne

**C'Sur** : Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés, anciennement Collectif de Soutien d'Urgence aux Refoulés

**Cada** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

**CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen de Situation

**CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation

**CAP** : Centre d'Accueil Provisoire

**CCFD** : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

**CETI** : « Centro de Estancia Temporal de Inmigrantes », centre de séjour temporaire pour immigrants clandestins en Espagne

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CNCDH** : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**CNRTL** : Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales

**CPA** : Centre de Premier Accueil

**CRA** : Centre de Rétention Administrative

**DGEF** : Direction Générale des Étrangers en France

**DIHAL** : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au logement

**DLF** : Debout la France

**DUDH** : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**EI** : État Islamique

**FAM** : Foyer d'Aide Médicalisé

**FN** : Front National

**FTA** : France Terre d'Asile

**HCR** : Haut Commissariat aux Réfugiés, aussi appelé UNHCR

**IMBY** : In My Backyard (dans mon arrière-cour)

**LDH** : Ligue des Droits de l'Homme

**LR** : Les Républicains

**MAS** : Mouvement d'Action Sociale

**MDM** : Médecins du Monde

**MSF** : Médecins Sans Frontières

**NIMBY** : Not In My Backyard (pas dans mon arrière-cour)

**Ofpra** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

**OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations

**OIR** : Organisation Internationale pour les Réfugiés

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français

**PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

**PEROU** : Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PLUm** : Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

**Prahda** : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

**PSM** : Plate-forme de Service aux Migrants

**REH** : Réseau des Élus Hospitaliers

**RN** : Rassemblement National

**SAR** : Search And Rescue (Recherche et Sauvetage)

**SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale

**UE** : Union Européenne

**UMP** : Union pour un Mouvement Populaire

**UNHCR** : Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, aussi appelé HCR

**UNRWA** : Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (en anglais United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East)

## ACTEURS ET INSTITUTIONS ENTOURANT LA CAUSE DES MIGRANTS EN FRANCE ET DANS LE MONDE

### EN FRANCE

#### Niveau associatif :

**Anvita** : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants. Créée le 27 septembre 2018. Cette association est présidée par Damien Carême, maire de Grande-Synthe, et se compose d'élus et de collectivités souhaitant agir dans l'intérêt des personnes vulnérables et des indésirables dont font partie les migrants.

**Belle Etoile (La)** : Créée par des habitants de Calais en 1994, cette association travaille avec d'autres associations, comme la Cimade, France Terre d'Asile, ou bien avec des services publics comme les Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) afin de soutenir les personnes refoulées d'Angleterre ou se situant en grande précarité dans le nord de la France. Elle entretient également des contacts avec une association britannique appelée Migrant HelpLine.

**C'Sur** : Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés, anciennement Collectif de Soutien d'Urgence aux Refoulés, créé en 1997. Il se compose de La Belle Étoile, de l'Armée du Salut, du Comité catholique contre la Faim et pour le développement (CCFD), de la section calaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ou encore de l'Association

d'entraide du Calais. Le nom du collectif changera en Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés quand seront intégrés les Scouts et Guides de France, le Secours catholique, Salam ainsi que la section locale du parti Les Verts.

**Cimade (La)** : Association militante depuis 1939, elle s'implique depuis les années 70 en réaction aux projets de lois réduisant les droits des immigrés, pour l'égalité, contre le racisme.

**FTA** : France Terre d'Asile est créée en 1971. Cette association de solidarité française a pour objectif de soutenir les migrants demandeurs d'asile en défendant le droit d'asile en France. Elle s'est spécialisée dans la gestion des centres d'hébergement des demandeurs d'asile (les CADA). Elle milite « pour une Europe des migrations protectrice, solidaire, juste et citoyenne ».

**PEROU** : Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines est une association fondée en 2012 qui développe des projets de recherche-action sur la « ville hostile » dans les hors-champs des villes afin d'explorer d'autres réponses que celles envisagées par l'État dans les camps, les bidonvilles ou les refuges et ainsi palier de manière pacifique à la crise des migrants. Son but est de lier actions sociales et architecturale afin de favoriser l'accès à la ville pour tous.

**REH** : Réseau des Élus Hospitaliers est un groupe de soutien aux élus se développe en 2012. S'y trouve donc Marc Boulnois, maire de Norrent-Fontes ; Damien Carême, maire de Grande-Synthe qui à ce moment là est membre du Parti Socialiste mais rejoindra par la suite EE/LV ; Maryse Roger-Coupin, maire d'Angres du Parti Communiste français, et Hélène Flautre députée européenne d'EE/LV. Ce réseau d'élus souhaite promouvoir proposer une politique d'accueil non plus basée sur l'expulsion mais sur l'hospitalité en promulguant dans la mesure de leurs moyens le soutien nécessaire afin que chacun ait accès aux services basiques que sont l'accès à l'eau potable, un repas, une couchette, de l'électricité, parfois même du chauffage et une aide législative adéquate pour faire avancer leurs démarches administratives.

**Salam** : « Soutenons, aidons, luttons, agissons pour les migrants et

les pays en difficulté » est une association créée en 2002 suite à la fermeture du camp de Sangatte dans le nord de la France. Des bénévoles se rassemblent alors pour organiser des distributions de nourriture et de vêtements et décident après quelque temps de se donner une existence juridique en fondant l'association.

Niveau gouvernemental :

**CNCDH** : Commission nationale consultative des droits de l'homme, créée en 1947. C'est une institution assimilée à une autorité administrative indépendante, mais c'est une structure de l'Etat qui assure auprès du gouvernement et du parlement un rôle de conseil et de propositions dans le domaine des droits de l'homme, du droit de l'action humanitaire et du respect des garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques. Sa principale mission est de favoriser le dialogue entre le gouvernement, le parlement, les institutions et la société civile dans le domaine des droits de l'homme, la lutte contre le racisme, la traite et l'exploitation des être humains.

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile, anciennement Commission des recours des réfugiés, est une juridiction française de l'ordre administratif. Elle a été instituée en 1952 par un article du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Elle statue sur les recours formés contre les décisions qui sont rendues par l'Ofpra en matière d'asile.

**DGEF** : Direction générale des Étrangers en France

Elle est créée par décret le 12 août 2013 puis modifiée par le décret du 21 décembre 2015. Elle permet de mettre en application les orientations fixées par le ministère de l'Intérieur concernant les thèmes de l'immigration, de l'asile, de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers. Elle gère notamment ce qui concerne la réglementation des visas, l'accès à la nationalité française, elle lutte contre l'immigration irrégulière, le travail illégal ainsi que la fraude documentaire. C'est elle qui prépare et met à exécution le budget ministériel. Elle est régulièrement en lien avec d'autres ministères comme celui de la justice, des affaires étrangères, des affaires sociales, du travail et du logement.

**DIHAL**

Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement. Créée en 2010, rattachée au ministère de la cohésion des territoires. Instance de coordination, force de proposition et d'expertise chargée de la mise en œuvre des orientations de l'Etat en matière d'hébergement des personnes sans-abris, de lutte contre l'habitat indigne, de résorption des bidonvilles et de prise en charge de l'hébergement des réfugiés. Elle collecte des données sur le mal-logement à partir desquelles elle élabore des stratégies d'insertions pour les personnes sans abri en France ou en grande précarité

**LDH** : Ligue des Droits de l'Homme. Créée en 1898, elle défend les libertés, les droits civiques et politiques, des droits économiques sociaux et culturels contre le racisme et l'antisémitisme. Elle milite pour l'abolition des lois restrictives concernant les immigrés en France (ordonnance de 1945 sur les étrangers, loi Pasqua, loi Debré...), pour la régularisation de tous les étrangers sans-papiers qui en ont fait la demande dans le cadre de la procédure Chevènement, pour la reconnaissance des diplômes des médecins étrangers, et, depuis 1980, pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

**Ofpra** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides est un établissement public administratif indépendant créé par la loi du 25 juillet 1952. En charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la Convention de New York de 1954, il statue sur les demandes d'asile et d'apatridie qui lui sont soumises en France. Si la demande est acceptée, il établira des documents d'état civil et d'identité aux personnes reconnues comme réfugiées ou apatrides. Si la demande est rejetée, le débouté pourra faire recours devant la Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA) afin d'obtenir une autre chance d'accéder à sa demande. Elle a une mission d'instruction des demandes, de protection juridique et administrative à l'égard des réfugiés ainsi qu'une mission d'accueil.

## DANS LE MONDE

**Amnesty International** : c'est une ONG qui se donne comme mission de défendre les droits de l'Homme et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle milite notamment pour la liberté d'expression, l'abolition de la torture et le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

**HCR** ou **UNHCR** : Le Haut Commissariat pour les Réfugiés est basé à Genève. C'est un programme de l'ONU. Il a pour but de protéger les réfugiés déplacés après la seconde guerre mondiale et de trouver une solution durable à leurs problèmes.

**MDM** : Médecins du Monde est une organisation de solidarité internationale (OSI) basée principalement sur le volontariat de professionnels de la santé afin d'apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables. Elle a été fondée en 1979 après une fission de médecins sans frontières (MSF).

**MSF** : Médecins Sans Frontières est une organisation caritative privée à but humanitaire d'origine française. Elle a été fondée en 1971 et offre généralement une assistance médicale d'urgence dans des cas de conflits armés, catastrophes naturelles, épidémies, famines ou situations de grande précarité comme celle des migrants.

**OIM** : l'Organisation Internationale pour les Migrations est issue du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes et fut créé en 1951. Elle aide originellement à réinstaller les migrants de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, elle contribue à une gestion efficace concernant les questions migratoires.

**OIR** : Organisation Internationale pour les Réfugiés est une agence spécialisée des Nations Unies, créée en 1946 pour gérer les flux importants de réfugiés créés par la Seconde Guerre mondiale. Elle fut remplacée en 1952 par le HCR.

**ONU** : Organisation des Nations Unies est une organisation internationale regroupant 193 États qui fut fondée en 1945 pour remplacer la Société des Nations. Ses objectifs sont principalement de maintenir la paix dans le monde et la sécurité internationale. Elle promeut également la protection des droits de l'Homme et la garantie du droit international.

**UNRWA** : Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (en anglais United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) est un programme de l'ONU pour aider les réfugiés palestiniens de la bande de Gaza, en Jordanie, au Liban, en Syrie mais aussi en Cisjordanie. Elle fut créée en 1949.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948
- Convention de 1951 et Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés
- Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne de 2000

## OUVRAGES

- AGIER Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, 2008
- AGIER Michel, *Le couloir des exilés*, Éditions du Croquant, 2011
- AGIER Michel, *Un monde de camps*, La Découverte, 2014
- AGIER Michel avec BOUAGGA Yasmine, GALISSON Maël, HANAPPE Cyrille, PETTE Mathilde, WANNESON Philippe, *La jungle de Calais*, éd. puf, 2018
- CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps* 2004
- COUNIL Christel et VLASSOPOULOS Chloé, *Mobilité humaine et environnement - Du global au local*, éd. Quæ, 2015
- DE VILLANOVA Roselyne, *Immigration et espaces habités*, L'Harmattan, Paris, 1994
- HANAPPE Cyrille (sous la direction de), *La ville accueillante - Accueillir à Grande-Synthe - Questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville*, éd.
- LUSSAULT Michel, *Hyper-lieux*, 2017
- MEADOWS Sofia (sous la direction de), *Habiter le campement : nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exilés*, Actes Sud et Cité de l'architecture et du patrimoine, 2016
- RUDOFISKY Bernard, *«rchitecture without architects : A short introduction to non-pedigreed Architecture*, 1964

## REVUES

- Boundaries, International Architectural Magazine, *Architectures for emergencies*, oct-dec 2013
- ESPRIT n°446, *Le courage de l'hospitalité - Secourir, Accueillir, Appartenir*, Juillet-Août 2018

## MÉMOIRES

- TREMEGE Antoine, *Jungle finish, Chronique d'un urbidicide*, 2016-2017. Séminaire de mémoire : Du péri-urbain au péri-métropolitain dirigé par Eric Chauvier.

## DOCUMENTS AUDIOVISUELS

- BASSIS Antarès, *La ville-monde*, (1h44), diffusé à l'ensa Nantes le 18 octobre 2018
- MOREAU Yolande, *Nulle part en France*, émission diffusée sur Arte, collection Réfugiés d'Arte, 20 août 2016
- Vidéo de la conférence de presse mise à disposition sur la chaîne YouTube du Rassemblement National « *Le pacte de Marrakech : Conférence de presse de Marine Le Pen* » - <https://www.youtube.com/watch?v=Q0DuAb7sWY8>

## DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

- HANAPPE Cyrille, *Calais : la «jungle», future ville ?*, Tribune, Libération, 8 septembre 2015
- HANAPPE Cyrille, *A Calais, un camp des années 30*, Tribune, Libération, 21 octobre 2015
- HANAPPE Cyrille, *Calais : l'Etat s'apprête à détruire la ville des pauvres*, Tribune, Libération, 11 octobre 2016
- HANAPPE Cyrille, *Les leçons urbaines de la jungle*, Tribune, Libération, 06 mars 2016
- HANAPPE Cyrille, *Penser des quartiers d'accueil, pas des camps*, Tribune, Libération, 02 juin 2016
- HANAPPE Cyrille, *L'accueil des réfugiés et la ville de demain*, Tribune,

Libération, 24 août 2017

- THIERY Sébastien, *Considérant Calais*, Mediapart, 14 février 2016
- THIERY Sébastien, *Considérant ce qui s'affirme - Sciences et politiques du PEROU dans les camps, bidonvilles et refuges de France*, Multitudes, automne 2016

#### **FRANCE 24**

- France 24 « Un an après sa libération, Raqqa est toujours en ruine » du 17 octobre 2018 par Marc DAOU
- France 24 « Refoulement de l'Aquarius : « L'Europe n'a plus les moyens de sanctionner l'Italie » du 12 juin 2018 par Rémi CARLIER

#### **L'HUMANITÉ**

- L'Humanité « Migrations. l'UE cherche des cerbères en Afrique du nord » du 21 septembre 2018, par Rosa MOUSSAOUI
- L'Humanité « Sara Prestianni : « L'externalisation, une logique perverse et inefficace » du 03 janvier 2017 par Emilien URBACH

#### **LE MONDE**

- Le Monde « Immigration : comprendre le règlement de Dublin en 3 questions » du 07 juin 2018 par Caroline VINET
- Le Monde « Le « pacte de Marrakech » de l'ONU sur les migrations largement approuvé » du 20 décembre 2018
- Le Monde « Migrants : les ONG ne patrouillent plus en Méditerranée depuis le 26 août » du 12 septembre 2018
- Le Monde « La Hongrie adopte une loi interdisant aux ONG de venir en aide aux migrants » du 21 juin 2018 par Blaise GAUQUELIN

#### **LE NOUVEL OBS**

- Le Nouvel Obs « La terrible épopée de l'« Aquarius », le bateau de migrants rejeté par l'Italie » du 11 juin 2018 par Mailys KHIDER
- Le Nouvel Obs « Quand la France ouvrait les bras à 120 000 réfugiés sauvés en mer » du 24 avril 2015 par Pierre HASKI

#### **LE PARISIEN**

- Le Parisien « « Jungle » de Calais : l'évacuation de la zone est terminée » du 03 novembre 2016
- Le Parisien « Face à l'urgence, un centre pour migrants dans le bois

de Boulogne à Paris? » le 01 mai 2018 par Julien DUFFE

### LIBERATION

- Libération « Les quatre moments clés du conflit syrien » du 23 février 2018 par Hala KODMANI , Frédéric AUTRAN et Emile BOUTELIER
- Libération « Jungle de Calais : l'appel des 800 » du 20 octobre 2015
- Libération, Tribune « Dans les communes et les territoires, accueillir les exilés », le 17 décembre 2018, par l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita)

### AUTRES

- Euronews « Patras, le « Calais » grec » du 09 mars 2018
- Infomigrants « France : que va-t-il se passer après la fermeture du centre humanitaire La Chapelle ? » le 06 avril 2018 par Leslie CARRETERO
- La Cimade «Dubliné·e, vous avez dit dubliné·e ? » du 12 novembre 2018
- Le Figaro : « Migrants : réduction du délai d'accès à la procédure d'asile » du 23 mai 2018.
- Le Journal du Dimanche « Migrants : pourquoi les ONG sont-elles accusées de faire le « jeu des passeurs »? » du 28 juin 2018 par Iris OUEDRAOGO
- Le Point « Crise migratoire en Europe: des chiffres pour comprendre » du 16 juin 2017 par AFP
- Médiapart «Considérant Calais» du 14 février 2016 par Sébastien Thiéry
- Rfi « Cachemire : histoire d'un territoire déchiré en 12 dates » du 21 septembre 2016 par Tirthankar CHANDA
- RTL « Italie : Matteo Salvini et son parti multiplient les mesures xénophobes » du 15 octobre 2018 par Cécile DE SÈZE
- Streetpress « Visite guidée du camp de réfugiés de la Chapelle avec son architecte Julien Beller » le 22 septembre 2016 par Tomas STATIUS
- Urbanités « Entretien : le centre d'hébergement provisoire du 16ème : comment les architectes défendent leur projet ? » le 24 juin 2016 par Clara PIOLATTO

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## LISTE DES VISUELS

### **VISUEL 1**

Auteur : Titom, caricaturiste belge

Source : <http://bxl.attac.be/spip/spip.php?article492>

### **VISUEL 2**

Auteur : Guglielmo MANGIAPANE

Source : <http://www.guglielmomangiapane.com/>

### **VISUEL 3**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/27300219131/in/album-72157669133113795/>

### **VISUEL 4**

Auteur : Guglielmo MANGIAPANE

Source : <http://www.guglielmomangiapane.com/portfolio/o73ce5znb82uf56ciginz15sp5n4vy>

### **VISUEL 5**

Auteur : Laurin Schmid/ Sos Méditerranée / DPA via ZUMA Press

Source : <https://www.telarama.fr/monde/laquarius,-au-coeur-de-la-crise-politique-qui-secoue-leurope,n5828041.php>

### **VISUEL 6**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/5578488485/in/album-72157626399527434/>

**VISUEL 7**

Auteur : Titom, caricaturiste belge

Source : <http://bxl.attac.be/spip/spip.php?article492>

**VISUEL 8**

Auteur : Guglielmo MANGIAPANE

Source : <http://www.guglielmomangiapane.com/portfolio/pwiuc8wmfgja02gh0yokci8ar7ojx1>

**VISUEL 9**

Auteur : Guglielmo MANGIAPANE

Source : <http://www.guglielmomangiapane.com/portfolio/hp1xa3c6mut158le5wczk1a2j369lp>

**VISUEL 10**

Auteur : Capture d'écran du site géré par Sébastien Thiéry pour le projet «Réinventer Calais», article «Bachar», 21 février 2016

Source : <https://reinventercalais.org/articles/bachar/>

**VISUEL 11**

Auteur : Maxppp

Source : France info - [https://www.francetvinfo.fr/societe/a-calais-les-manifestants-denoncent-le-mur-de-la-honte\\_1710193.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/a-calais-les-manifestants-denoncent-le-mur-de-la-honte_1710193.html)

**VISUEL 12**

Auteur : Lisa Mandel (dessinatrice) et Yasmina Bouagga (sociologue)

Source : BD «Nouvelles de la Jungle», Casterman, 2017- <https://www.casterman.com/Bande-dessinee/Catalogue/sociorama/sociorama-les-nouvelles-de-la-jungle-de-calais>

**VISUEL 13**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/5742533914/in/album-72157626769589954/>

**VISUEL 14**

Auteur : Titom, caricaturiste belge

Source : <http://bxl.attac.be/spip/spip.php?article492>

**VISUEL 15**

Auteur : Philippe Huguen AFP

Source : La Dépêche du 22 septembre 2009 - <https://www.ladepeche.fr/article/2009/09/21/678071-migrants-debut-du-demantelement-de-la-jungle-pres-de-calais.html>

**VISUEL 16**

Auteur : Lisa Mandel (dessinatrice) et Yasmina Bouagga (sociologue)

Source : BD «Nouvelles de la Jungle», Casterman, 2017- <https://www.casterman.com/Bande-dessinee/Catalogue/sociorama/sociorama-les-nouvelles-de-la-jungle-de-calais>

**VISUEL 17**

Auteur : Ministère de l'Intérieur

Source : [https://twitter.com/place\\_beauvau/status/788362352706084864](https://twitter.com/place_beauvau/status/788362352706084864)

**VISUEL 18**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/30655571715/>

**VISUEL 19**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/30538834262/in/album-72157674710815170/>

**VISUEL 20**

Auteur : Lisa Mandel (dessinatrice) et Yasmina Bouagga (sociologue)

Source : BD «Nouvelles de la Jungle», Casterman, 2017- <https://www.casterman.com/Bande-dessinee/Catalogue/sociorama/sociorama-les-nouvelles-de-la-jungle-de-calais>

**VISUEL 21**

Auteur : Sara Prestianni, photographe et chercheuse

Source : <https://www.flickr.com/photos/saraprestianni/30023063043/in/album-72157674710815170/>

**VISUEL 22**

Auteur : Julien Beller, architecte

Source : <http://www.makery.info/2016/09/27/avec-julien-beller-architecte-de-lurgence-pour-les-migrants-a-paris/>

**VISUEL 23, 24 et 25**

Auteur : Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

Source : <https://www.amc-archi.com/photos/centre-humanitaire-paris-nord-par-julien-beller,6801/centre-humanitaire-paris-nord.1>

**VISUEL 26**

Affiche du film «La ville monde» d'Antarès Bassis, (1h44), 2018

Source : France 3- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/grande-synthe-ville-monde-documentaire-camp-liniere-ce-mercredi-france-3-1516413.html>

**VISUEL 27**

Extrait du film «La ville monde» d'Antarès Bassis, (1h44), 2018

Source : France 3- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/grande-synthe-ville-monde-documentaire-camp-liniere-ce-mercredi-france-3-1516413.html>

**VISUEL 28 et 29**

Auteur : Aimée Thirion

Source : [https://www.liberation.fr/france/2016/03/07/a-grande-synthe-un-camp-aux-normes-pour-les-migrants\\_1438093](https://www.liberation.fr/france/2016/03/07/a-grande-synthe-un-camp-aux-normes-pour-les-migrants_1438093)

**VISUEL 30**

Auteur : moonarchitecture, agence d'architecture

Source : <http://www.moonarchitectures.fr/centre-dhebergement-provisoire-de-200-places/>

**VISUEL 31**

Auteur : David BOUREAU

Source : <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.3>

**VISUEL 32**

Auteur : David BOUREAU

Source : <https://www.batiactu.com/edito/organise-comme-un-village-53961.php>

**VISUEL 33**

Auteur : David BOUREAU

Source : <https://www.batiactu.com/edito/organise-comme-un-village-53961.php>

**VISUEL 34**

Auteur : PHILIPPE HUGUEN / AFP

Source : <https://www.europe1.fr/societe/jungle-de-calais-ou-en-est-le-demantelement-de-la-zone-sud-2681203>

**VISUEL 35**

Auteur : Le 6b

Source : <http://www.le6b.fr/presentation/>

**VISUEL 36**

Auteur : Atelier ruoa

Source : <http://www.atelieruoa.com/lesgrandsvoisins/h4heckg28axv5h6dcylI0r013kr74t>

**VISUEL 37 et 38**

Auteur : Laura BESCOND

Source : photos personnelles

**VISUEL 39**

Auteur : Laura BESCOND

Source : Inspiré des travaux de Cyrille Hanappe dans «La villes accueillante» sous la direction de Cyrille Hanappe, 2018, p.402/403

**VISUEL 40**

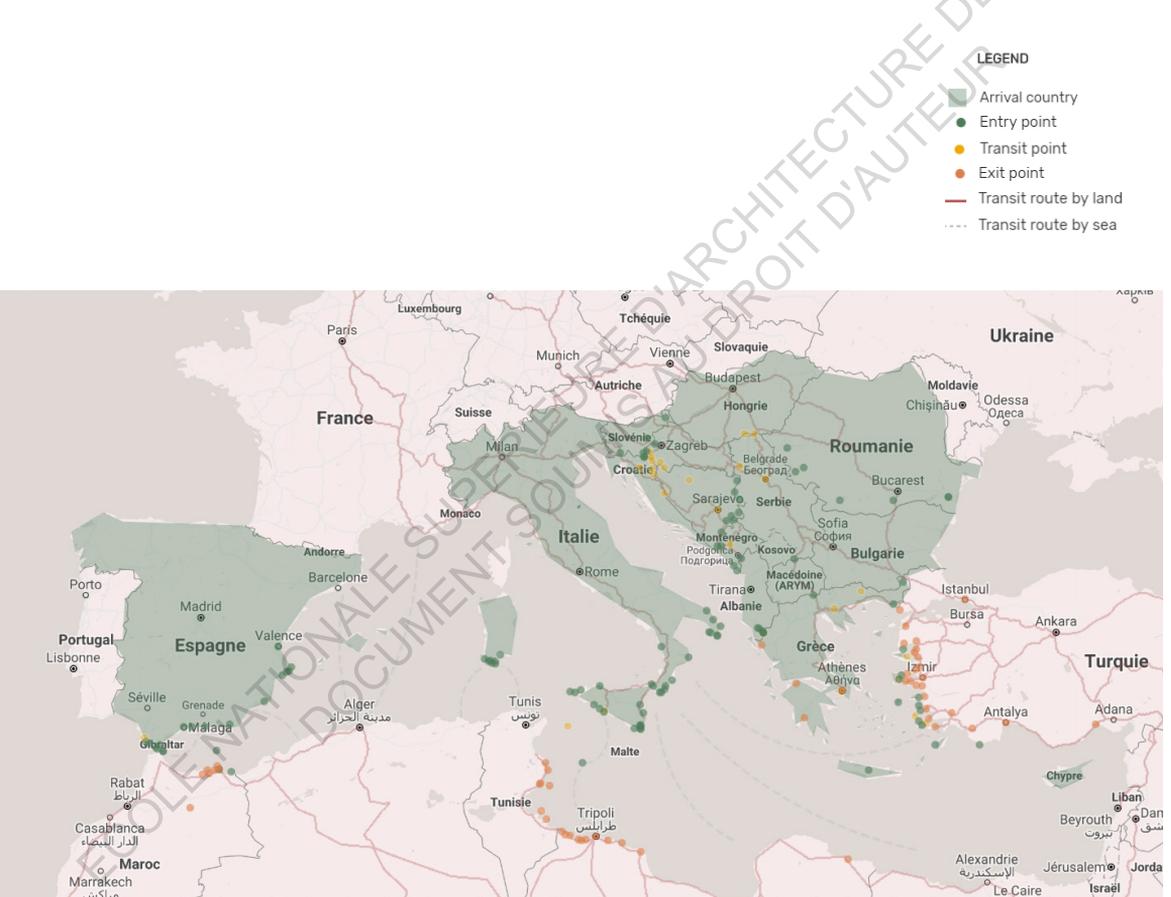
Auteur : Laura BESCOND

Source : Tableau réalisé en s'inspirant du document de Dorotheé Boccara, p.223 de l'ouvrage «La ville accueillante» sous la direction de Cyrille Hanappe, 2018

### ANNEXE 1

Flux migratoires en Europe méditerranéenne : points d'entrée, de transit et de sortie

Source : IOM, capture d'écran, octobre 2018



[https://migration.iom.int/europe?type=arrivals&\\_ga=2.152318065.993971352.1541167104-1081287876.1540847178](https://migration.iom.int/europe?type=arrivals&_ga=2.152318065.993971352.1541167104-1081287876.1540847178)

## ANNEXE 2

Tract intitulé « Bienvenue à Croix-Rouge Center Parcs » montrant l'hostilité à l'encontre des migrants dans le Pas-de-Calais en 2011.

Source : <https://www.gisti.org/spip.php?article645>

**BIENVENUE A**

**CROIX ROUGE**  
**Center Parcs**

**Un site exceptionnel !**

- Ouvert toute l'année, vue sur la mer
- Pension complète
- Résidence gardée
- Un personnel disponible et à votre écoute 24 heures sur 24

**Des commerces et services de proximité !**

- A cent mètres de votre résidence vous trouverez les commerces et services locaux :
  - Cigarettes, fruits exotiques, épicerie ...
  - Change
  - Cabines téléphoniques
- Bénéficiez gratuitement des biens et services payés par les contribuables Sangattois !

**Excursions pittoresques**

- - Navettes gratuites en car de CRS du port ou du tunnel à votre centre d'hébergement
- - Balade dans les champs avec cueillette de légumes
- Pour vos autres excursions :
- Dans votre Croix Rouge Center Parcs de Sangatte vous trouvez des personnes à votre service pour organiser vos voyages à l'étranger !

**Loisirs et détente**

- Toujours à proximité,
  - La plage, les prostituées (Beach, Bitchs...)
  - Détendez vous...
  - ... sur les bancs à votre disposition place de la mairie
  - ... sur les vertes pelouses de l'Eglise
  - ... les terrasses des cafés

**Sécurité Confort**

- Payés par vos hôtes :
  - Assistance juridique
  - Soins, frais d'hospitalisation
  - Hébergement et service d'ordre
  - Ramassage de vos détritrus (Canettes, emballages, papier, épluchures ...)

**VU A LA TÉLÉ**

**Inscription :**

- Sous Préfecture de Calais
- Matignon (Paris)
- Confidentialité assurée...
- ... Rien à payer !

\*\*\*\*\*





ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

**LAURA BESCOND**

**SOUS LA DIRECTION DE  
MAËLLE TESSIER**



**2018**